

BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT



ANGOLA

DOCUMENT DE STRATEGIE PAYS 2017-2021

RDGS/COAO

Avril 2017

Le présent rapport repose sur les résultats et conclusions de la mission de revue combinée du document de stratégie pays pour 2017-2021 et de la performance du portefeuille du pays effectuée en Angola du 26 octobre au 5 novembre 2015.

Document traduit

TABLE DES MATIERES

| | |
|---|---------|
| SIGLES ET ABRÉVIATIONS..... | i |
| CARTE DE L'ANGOLA | iii |
| RÉSUMÉ ANALYTIQUE | iv |
| 1. INTRODUCTION..... | 1 |
| 2. CONTEXTE DU PAYS..... | 1 |
| 2.1 Évolution de la situation politique | 1 |
| 2.2 Situation économique..... | 2 |
| 2.3 Situation sociale | 6 |
| 3. OPTIONS STRATÉGIQUES | 8 |
| 3.1 Cadre stratégique national..... | 8 |
| 3.2 Coordination de l'aide, alignement et harmonisation | 11 |
| 3.3 Atouts et opportunités/Défis et faiblesses | 11 |
| 3.4 Examen de la performance de la Banque | 12 |
| 3.5 Enseignements tirés..... | 14 |
| 4. STRATÉGIE DU GROUPE DE LA BANQUE POUR LA PÉRIODE 2017-2021 | 15 |
| 4.1 Justification et sélectivité stratégique..... | 15 |
| 4.2 Alignement stratégique de la Banque..... | 17 |
| 4.3 Objectif et piliers stratégiques du DSP | 17 |
| 4.4 Programme opérationnel | 21 |
| 4.5 Ressources du Groupe de la Banque | 21 |
| 4.6 Dialogue au niveau national..... | 22 |
| 4.7 Modalités d'exécution et risques liés à la mise en œuvre | 22 |
| 4.8 Risques et mesures d'atténuation | 23 |
| 4.9 Suivi et évaluation..... | 23 |
| 5. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS..... | 24 |
| 5.1 Conclusion..... | 24 |
| 5.2 Recommandations | 24 |
| | |
| Annexe 1 : Matrice indicative du cadre de résultats du DSP 2017-2021..... | I |
| Annexe 2 : Évaluation et perspectives macroéconomiques actuelles | IV |
| Annexe 3 : Principaux indicateurs macroéconomiques | XI |
| Annexe 4 : Suivi des progrès liés aux objectifs de développement durable en Angola | XII |
| Annexe 5 : Indicateurs socioéconomiques comparatifs..... | XIV |
| Annexe 6 : Division du travail entre les partenaires au développement en Angola | XIV |
| Annexe 7 : Angola – Volumes de l'aide des partenaires au développement et principaux domaines d'intervention..... | XV |
| Annexe 8 : Angola – Portefeuille des opérations approuvées et en cours au 1 ^{er} février 2017 .. | XVI |
| Annexe 9 : Plan d'amélioration du portefeuille du pays (PAPP) révisé pour 2016 | XVII |
| Annexe 10 : Angola – Critère de sélectivité du DSP 2017-2021 | XXIII |
| Annexe 11 : Angola – Liens sectoriels entre le DSP 2017-2021 et le Top 5 | XXVI |
| Annexe 12 : Angola – Programme indicatif de prêt du DSP 2017-2021..... | XXVIII |
| Annexe 13 : Angola – Liste indicative des prêts prévus dans le cadre du DSP 2017-2021 .. | XXVIII |
| Annexe 14 : Angola – Programme indicatif d'interventions hors prêt du DSP 2017-2021 ... | XXIX |
| Annexe 15 : Angola – Évaluation des systèmes de gestion des finances publiques..... | XXXI |
| Annexe 16 : Angola – Évaluation des systèmes de passation de marchés du pays | XXXIV |
| Annexe 17 : Principales études analytiques consultées | XXXVIII |

LISTE DES FIGURES

| | |
|--|----|
| Figure 1 : Évaluation des politiques et institutions du pays (EPIP) | 3 |
| Figure 2 : Performances macroéconomiques de l'Angola -..... | 3 |
| Figure 3 : Répartition du portefeuille par secteur au 1 ^{er} Février 2017 | 13 |

LISTE DES TABLEAUX

| | |
|--|---|
| Tableau 1: Évaluation des facteurs de fragilité dans le pays | 5 |
| Tableau 2 : Classements Doing Business (2016-2017) | 5 |

LISTE DES ENCADRÉS

| | |
|--|----|
| Encadré 1 : Les inégalités entre les sexes en Angola..... | 7 |
| Encadré 2 : Principales mesures adoptées pour limiter l'impact de la crise pétrolière..... | 8 |
| Encadré 3 : l'agriculture et la stratégie nationale en Angola | 9 |
| Encadré 4 : Principales évolutions du portefeuille du Fonds souverain de l'Angola. | 10 |
| Encadré 5 : L'utilité du bureau national de la Banque | 14 |
| Encadré 6 : Prise en compte de la problématique hommes - femmes | 17 |
| Encadré 7 : Programme d'appui à la réforme du secteur de l'énergie..... | 20 |

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

| | |
|---------|--|
| AFD | Agence française de développement |
| ALSF | Facilité africaine de soutien juridique |
| BAD | Banque africaine de développement |
| BEI | Banque européenne d'investissement |
| BNA | Banque nationale de l'Angola |
| CARN | Centre africain des ressources naturelles |
| CEEAC | Communauté économique des États de l'Afrique centrale |
| COAO | Bureau national de l'Angola |
| COP | Conférence des parties sur le changement climatique |
| EPIP | Évaluation des politiques et institutions du pays |
| CPIP | Plan d'amélioration du portefeuille du pays |
| CPISU | Cellule centrale d'appui à la mise en œuvre de projets |
| CPPR | Revue de la performance du portefeuille du pays |
| EDDSP | Programme d'appui à la diversification et à la compétitivité de l'économie |
| ENSAN | Stratégie nationale de sécurité alimentaire et de nutrition |
| FDSEA | Fonds souverain d'Angola |
| GAFI | Groupe d'action financière |
| GFP | Gestion des finances publiques |
| IBEP | Enquête nationale sur le bien-être des ménages |
| ICBPIP | Programme de renforcement des capacités institutionnelles pour l'investissement public |
| IDE | Investissement direct étranger |
| INE | Institut national de la statistique |
| LBC/FT | Lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme |
| LdC | Lignes de crédit |
| MPLA | Mouvement populaire de libération de l'Angola |
| ODD | Objectifs de développement durable |
| OMD | Objectifs du Millénaire pour le développement |
| PDMPASA | Plan national de développement à moyen terme du secteur de l'agriculture |
| PEMFSR | Revue de la gestion de la dette publique et des systèmes fiduciaires |
| PIB | Produit intérieur brut |
| PIP | Programme d'investissement public |
| PME | Petites et moyennes entreprises |
| PND | Programme national de développement |
| PNUD | Programme des Nations Unies pour le développement |
| PPP | Partenariat public-privé |
| PSRSP | Programme d'appui à la réforme du secteur de l'énergie |
| RDGS | Bureau de développement régional et d'exécution des opérations pour l'Afrique australe |
| UGP | Unité de gestion de projets |

ÉQUIVALENCES MONÉTAIRES

(février 2017)

| | | |
|-----------------|---|-----------------------|
| Unité monétaire | = | Kwanza angolais (AOA) |
| 1 UC | = | 225,44 AOA |
| 1 UC | = | 1,36 dollar EU |
| 1 UC | = | 1,26 euro |
| 1 dollar EU | = | 165,91 AOA |

ANNÉE BUDGÉTAIRE

1^{er} janvier – 31 décembre

POIDS ET MESURES

| | | |
|-------------------|---|---------------|
| 1 tonne | = | 2,204 livres |
| 1 kilogramme (kg) | = | 2,204 livres |
| 1 mètre (m) | = | 3,28 pieds |
| 1 millimètre (mm) | = | 0,03937 pouce |
| 1 kilomètre (km) | = | 0,62 mile |
| 1 hectare (ha) | = | 2,471 acres |

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

1. Le Document de stratégie pays (DSP) pour l'Angola pour la période de 2017 à 2021 a été élaboré dans un contexte de ralentissement de l'économie qui a débuté depuis 2014, en raison de la baisse des cours internationaux du pétrole brut. Le DSP 2017-2021 fait suite à l'approbation, le 7 novembre 2016, par CODE des axes stratégiques proposés, qui tiennent notamment compte des résultats du précédent DSP 2011-2015 et de la Revue de la performance du portefeuille du pays (CPPR). Si le processus d'élaboration du nouveau DSP a démarré dès la fin 2015, il a traversé de graves difficultés du fait des retards accusés dans l'adoption du nouveau format annoté du DSP de la Banque. Afin de préserver la cohérence opérationnelle des nouvelles opérations, les membres de CODE ont recommandé lors de la réunion du 7 novembre 2016 de modifier le calendrier de mise en œuvre du DSP, en le faisant passer de 2016-2020 à 2017-2021. Le nouveau DSP se fonde sur la Stratégie décennale 2013-2022 de la Banque et sur les priorités du Top 5. La nouvelle stratégie adopte une vision globale axée sur la continuité stratégique en s'appuyant sur la Vision 2025 du pays qui couvre un horizon plus long, dans la mesure où le Plan national de développement (PND 2013-2017) du gouvernement actuel s'achève en 2017 et où le nouveau PND 2018-2022 en cours de préparation ne devrait être approuvé qu'après les élections générales prévues en août 2017. L'orientation stratégique de l'appui envisagé de la Banque a été guidée par les documents de stratégie sectorielle dans les domaines clés (tels que l'agriculture, l'énergie et le transport) que le gouvernement promet dans le but de rompre la dépendance du pays vis-à-vis du pétrole. Suite au dialogue sur les politiques mené avec le gouvernement, il a été conclu que ces domaines pourraient ne pas nécessairement être affectés par l'issue des prochaines élections.

2. Le modèle de croissance économique adopté par l'Angola après son accession à l'indépendance, axé sur la prospection et l'exportation pétrolières, a eu une incidence sur la contribution des différents secteurs à la croissance. La transformation structurelle de l'économie demeure limitée dans la mesure où celle-ci est dominée par les secteurs pétrolier et gazier, qui comptent pour 30,8 % du produit intérieur brut (PIB) en 2015, suivis par le secteur des services (27,8 % du PIB), l'industrie (20 % du PIB, avec comme sous-secteur dominant le secteur de la construction, avec 11,1 %), l'administration publique et les services financiers représentant 8,3 % du PIB. L'agriculture et les pêches sont les principales activités économiques dans les régions rurales : elles représentent 12,9 % du PIB et emploient 70 % de la population économiquement active. Selon le Recensement national de la population de 2014, l'Angola a une population estimée à 25,8 millions d'habitants dispersés sur une superficie totale de 1 246 700 kilomètres carrés (km²), plus de 40 % de la population résidant en milieu urbain. Si les plus fortes concentrations de population se situent le long des zones côtières sujettes aux catastrophes naturelles, les hautes terres intérieures constituent les principales terres agricoles.

3. L'Angola a enregistré un taux de croissance économique de 4,7 % en moyenne durant la période de 2011 à 2015, contre 12,6 % de 2006 à 2010. Le ralentissement économique était principalement dû à la diminution des recettes provenant de l'exportation du pétrole suite à la baisse des cours internationaux du pétrole qui a entraîné une nette réduction des dépenses consacrées aux infrastructures publiques. En outre, le secteur agricole a enregistré une performance en-deçà de son potentiel du fait de la faible productivité et des perturbations météorologiques. Entretemps, l'Angola a accompli des progrès considérables dans la réduction de la pauvreté, laquelle est passée de 68 % en 2000 à 36,6 % en 2008-2009, selon l'Enquête nationale sur le bien-être des ménages (IBEP, 2008-09). Malgré cette progression, il faudra encore davantage d'efforts pour réaliser les Objectifs de développement durable (ODD) car les inégalités de revenu et le taux de chômage demeurent relativement importants.

4. La Banque africaine de développement a largement contribué à la réalisation par le gouvernement de ses objectifs de développement. Le DSP 2011-2015 a mis l'accent sur le développement des infrastructures et la promotion de la compétitivité économique. Parmi les partenaires au développement (PD), la Banque a assumé un rôle de chef de file dans le secteur des

infrastructures (énergie). La Revue des systèmes de gestion de la dette publique et de gestion fiduciaire (PEMFSR) a permis de concevoir un Plan d'action pour l'amélioration des systèmes nationaux et de l'environnement général en vue d'accroître la compétitivité. **Pour ce qui est des décaissements au titre des projets, la Banque a été le principal donateur en raison du décaissement effectué avec succès pour le Programme d'appui à la réforme du secteur de l'énergie (PSRSP).** Globalement, la mise en œuvre du DSP 2011-2015 a permis de produire des extrants et des résultats significatifs dans les domaines de l'agriculture, de la pêche, de l'énergie, de l'eau et dans le cadre des programmes de renforcement des capacités.

5. En dépit des progrès accomplis, des problèmes persistants constituent des freins à l'instauration d'une croissance inclusive dans le pays. Ces problèmes sont notamment la faiblesse de la production et de la productivité agricoles ; le déficit de compétences ; la faiblesse des dispositifs de facilitation du commerce et de soutien aux exportations ; la qualité insuffisante et la répartition inéquitable des infrastructures ; un contexte économique difficile. En outre, les disparités entre les sexes dans les domaines de la santé, de l'éducation et de l'emploi se sont maintenues au fil du temps. Par ailleurs, l'Angola offre des débouchés et des perspectives économiques favorables. Le pays a un immense potentiel agricole ; des ressources naturelles ; une situation géographique stratégique qui facilite l'intégration régionale et le commerce intra-régional ; une main d'œuvre potentielle qui peut soutenir une industrie manufacturière à haute intensité de main d'œuvre si elle est dotée effectivement de compétences et de technologies adéquates.

6. Les répercussions négatives de la crise pétrolière ont rendu encore plus urgente l'accélération du programme de diversification économique du gouvernement. Une des priorités consistera à investir dans la transformation agricole et les chaînes de valeur afin de diversifier les exportations et les sources du revenu du pays. L'expansion de l'accès à l'électricité, de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement et du développement des capacités est d'une importance capitale pour améliorer l'environnement des affaires et le secteur privé devrait jouer un rôle plus important dans l'économie, notamment dans le développement des infrastructures par le biais de partenariats public-privé et de contrats de concession. Afin de libérer le potentiel de l'industrie manufacturière locale et de stimuler les échanges commerciaux, l'intégration régionale constitue l'autre domaine essentiel pour susciter la croissance. Par conséquent, la stratégie de la Banque mettra l'accent sur deux piliers complémentaires, à savoir : **i) la croissance inclusive par la transformation agricole ; et ii) le soutien au développement durable des infrastructures**, en particulier, dans les secteurs de l'énergie et du transport. Si les interventions au titre du pilier I (la croissance inclusive par la transformation agricole) cadrent avec les priorités *Nourrir l'Afrique et Industrialiser l'Afrique* du Top 5, alors que les interventions visant le développement des infrastructures au titre du pilier II contribueront, quant à elles, à la réalisation des priorités *Éclairer l'Afrique et l'alimenter en énergie, Intégrer l'Afrique et Industrialiser l'Afrique* du Top 5 de la Banque.

7. Le DSP 2017-2021 renforcera la position de la Banque en tant que partenaire stratégique de choix du gouvernement et d'autres parties prenantes dans le domaine des services de conseil d'orientation stratégique en fonction de la demande. Afin de renforcer le dialogue sur les politiques, la Banque poursuivra son partenariat avec le FMI et la Banque mondiale afin d'aider le gouvernement à améliorer la qualité des investissements publics par le renforcement des processus d'évaluation, de sélection et de suivi des projets. La Banque déploiera des efforts plus importants en vue de mener des travaux d'analyse de grande qualité pour soutenir ses investissements et mobiliser des financements, notamment en recourant aux partenariats public-privé (PPP) en vue de contribuer à la réalisation du programme de transformation économique du pays. De façon générale, le dialogue sur les politiques porteront, en outre, sur : la gestion des financements publics (GFP) ; la gestion et la détention de portefeuille ; le renforcement des capacités institutionnelles dans les domaines de la gestion des ressources naturelles (par exemple, la création de contenu local dans les secteurs du pétrole, du gaz et des pêches, et la gestion de l'eau et

des terres) avec le concours du Centre africain des ressources naturelles (CARN) ; le renforcement de la gouvernance, de l'efficacité opérationnelle des sociétés de services publics et l'amélioration du cadre juridique relatif aux PPP avec l'appui technique de la Facilité africaine d'assistance juridique (ALSF). Le développement du secteur privé et la création d'emplois seront également au cœur du dialogue sur les politiques de la Banque avec le gouvernement dans le cadre de la mise en œuvre de *la Stratégie 2016-2025 pour l'emploi des jeunes en Afrique de la Banque*.

8. Le Conseil d'administration est invité à examiner et à approuver le DSP 2017– 2021 pour l'Angola.

1. INTRODUCTION

1.1 **Ce rapport présente un nouveau Document de stratégie pays (DSP) pour la République d'Angola pour la période de 2017 à 2021.** Le précédent DSP pour la période 2011-2015 était aligné sur les priorités de développement national du pays énoncées dans le Plan national de développement (PND) 2013-2017. Dans le cadre de cette stratégie, le partenariat de la Banque avec l'Angola reposait sur deux piliers, à savoir le Pilier I – Relance de la compétitivité de l'économie ; et le Pilier II – Appui au développement des infrastructures économiques. La conception du nouveau DSP s'est inspirée des leçons tirées du DSP qui s'achève et prend en compte le nouveau contexte du pays, caractérisé par la dégradation de la situation macroéconomique et sociale en raison d'une crise pétrolière prolongée.

1.2 **La nouvelle stratégie de la Banque en Angola vise à aider le pays à accélérer la diversification de son économie et à induire une croissance inclusive et durable à plus large assise.** L'atteinte de cet objectif passe par une transformation agricole rapide et par la promotion des chaînes de valeur pour permettre la diversification des exportations et la création d'emplois. En outre, il convient de réduire les coûts de logistique élevés dans le secteur non pétrolier, d'améliorer les compétences tout en investissant dans l'innovation technologique. Face à ces défis, la Banque propose une nouvelle stratégie fondée sur deux piliers complémentaires : i) *Croissance inclusive par la transformation agricole* ; et ii) *Appui au développement durable des infrastructures*. L'objectif stratégique est axé sur l'objectif de la « Vision 2025 » de l'Angola, qui est de créer des possibilités d'emploi et de réduire davantage la pauvreté, conformément au Top 5 de la Banque.

1.3 **Le nouveau DSP 2017-2021 s'est largement inspiré des leçons tirées de la mise en œuvre du précédent DSP 2011-2015, à savoir notamment la nécessité pour la Banque d'investir dans de grands projets cadrant avec le programme de transformation économique du pays dans le but de garantir la durabilité et un impact plus grand dans un contexte où les ressources financières sont limitées.** Après cette introduction, le reste du rapport est organisé é comme suit : la Section 2 présente le contexte du pays sur le plan politique, économique, social et environnemental. La Section 3 présente les options stratégiques. La Section 4 présente la stratégie d'intervention de la Banque pour l'Angola sur la période de 2017 à 2021. Enfin, la Section 5 présente les conclusions et recommandations soumises au Conseil.

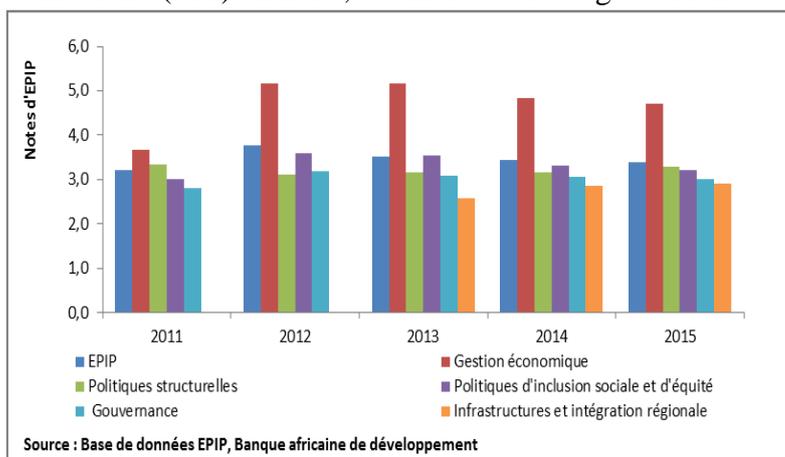
2. CONTEXTE DU PAYS

2.1 Évolution de la situation politique

2.1.1 **La situation politique de l'Angola reste difficile en raison de la détérioration de la situation macroéconomique et sociale du fait de la crise pétrolière et de la faiblesse de la gouvernance.** Le Président José Eduardo dos Santos qui dirige le pays depuis 1979, a été réélu en août 2016 à la tête du Mouvement populaire de libération de l'Angola (MPLA). Le MPLA a fait l'objet de critiques de la part de l'opposition et des organisations de la société civile sur les questions de la la liberté économique (classé à la 156^e place sur 178 pays étudiés, l'Angola est au bas du classement dans l'Indice de liberté économique 2016 publié par la Fondation Heritage) ; la protection des droits de l'homme ; la gouvernance et la transparence ; et le chômage croissant des jeunes. En dépit de l'insurrection de faible intensité en cours dirigée par le Front de libération de l'enclave de Cabinda, le pays demeure politiquement stable. L'incertitude qui plane sur la succession politique au sein du MPLA a pris fin le 3 février 2017 avec la nomination du ministre de la Défense João Lourenço comme tête de liste du parti et candidat à l'élection présidentielle lors des prochaines élections générales prévues en août 2017. Bien que la probabilité d'une instabilité politique demeure faible, cette situation ne pourrait être maintenue à moyen et à long terme si des mesures ne sont pas prises pour renforcer l'inclusion, et risquerait de devenir une source potentielle de fragilité.

2.1.2 En dépit des améliorations constatées en matière de gouvernance et de respect de l'obligation de rendre compte, la corruption reste un problème. Suite à l'accèsion de l'Angola au statut de pays à revenu intermédiaire (PRI) en 2013, ses indicateurs de gouvernance

se sont légèrement améliorés. Il a progressé de 5 points dans l'Indice Mo Ibrahim 2016 de la gouvernance en Afrique, atteignant 39,2 points sur 100 de 2006 à 2015 ; la note globale suite à l'Évaluation des performances et des institutions du pays (EPIP)¹ est passée de 3,20 en 2011 à 3,5 en 2015 (voir figure 1) ; et les Indicateurs de la gouvernance dans le monde de la Banque mondiale (BM) se sont améliorés dans trois des six dimensions de la gouvernance entre 2006 et 2014, notamment en ce qui concerne la stabilité politique, la participation et l'obligation de rendre compte. Néanmoins, la corruption généralisée (l'Angola s'est classé à la 164^e place sur 176 pays étudiés en 2016 dans l'Indice de perception de la corruption de Transparency International) et l'absence d'institutions compétentes compliquent la mise en œuvre des réformes structurelles.



2.2 Situation économique

2.2.1 L'économie subit les conséquences de la baisse des cours internationaux du pétrole.

La croissance économique a reculé à 4,7 % de 2011 à 2015 (voir figure 2) contre 12,6 % de 2006 à 2010. Le ralentissement économique a été provoqué par une baisse très marquée des dépenses d'investissement public et la diminution de la consommation privée en raison de la baisse des cours internationaux du pétrole. La croissance devrait remonter à 3 % entre 2018-2020 grâce à l'augmentation des dépenses publiques, au vaste potentiel en ressources naturelles et à l'augmentation du marché des consommateurs. Les annexes 2 et 3 présentent respectivement une évaluation globale de la situation et des perspectives macroéconomiques ainsi que les principaux indicateurs.

2.2.2 Le taux d'inflation, qui était de 14,3 % en 2015, a atteint 42 % en décembre 2016.

Cette hausse de l'inflation traduit l'impact de la forte dépréciation du taux de change, de l'augmentation des prix des produits pétroliers sur le marché local en raison de l'élimination progressive des subventions des carburants et d'une politique monétaire laxiste. Face à cela, la Banque nationale d'Angola (BNA) a durci la politique monétaire. Depuis le milieu de l'année 2015, le taux d'intérêt directeur de la BNA a été relevé de 625 points de base par rapport au taux actuel de 16 %. Par conséquent, les taux d'intérêt débiteurs des banques commerciales sont passés de 9,6 % à la fin 2014 au taux actuel de 21,9 %, ce qui a entraîné un renchérissement de l'accès au crédit et une modification des profils de crédit au profit des prêts à court terme.

2.2.3 Le secteur bancaire continue d'évoluer dans des conditions difficiles en raison des contraintes de liquidités. Les ratios de prêts improductifs ont atteint le taux de 15,1 % en octobre 2016 contre 11,6 % en décembre 2015, selon les données de la BNA. Le ratio d'adéquation des fonds propres du système bancaire a regressé de 19,8 à 18,9 % au cours de la même période, faisant ressortir la nécessité d'une recapitalisation de certaines Banques². Entretemps, un cadre

¹ L'EPIP 2015 révèle que l'Angola a accompli des progrès notables dans l'amélioration de la qualité de la gestion budgétaire et financière, qui s'est accrue, passant de 2,5 points en 2009 à 3,8 points en 2015.

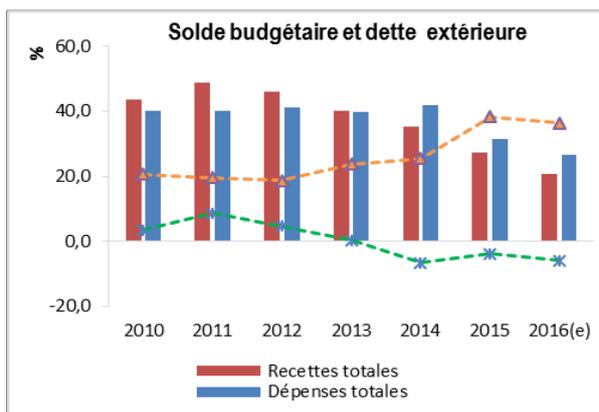
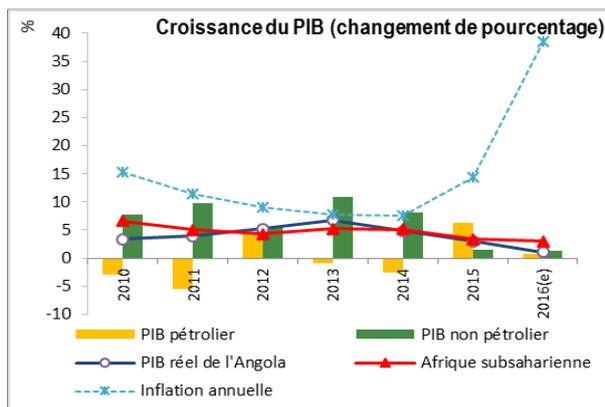
² Selon le FMI, deux banques à capitaux publics (la BDA et la BCI) ont été recapitalisées en janvier 2016 pour un coût budgétaire total d'environ 0,25 % du PIB.

réglementaire pour la négociation des obligations d'État sur le marché secondaire a été élaboré en 2015 et les obligations de sociétés pourraient suivre en 2017. Les réglementations contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT) ont été améliorées et l'Angola a été retiré de la liste du Groupe d'action financière (GAFI) en février 2016 ; toutefois, les canaux d'accès aux devises auprès des correspondants bancaires internationaux aux États-Unis d'Amérique demeurent fermés pour non respect des normes de gouvernance.

Figure 1 : Performances macroéconomiques de l'Angola -

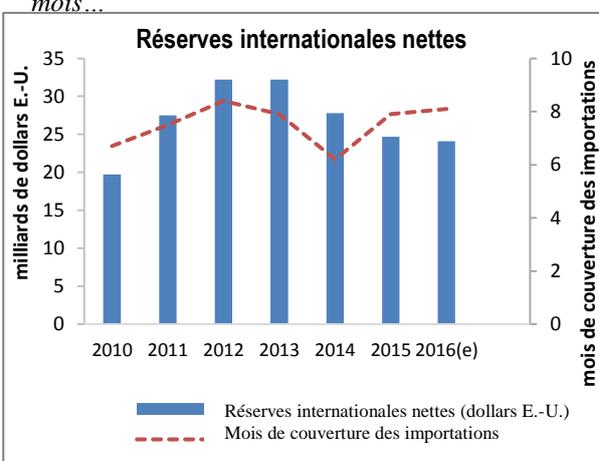
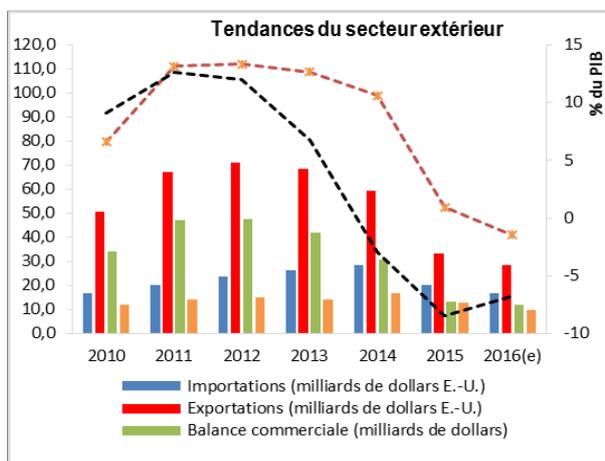
La croissance du PIB a reculé à cause de la baisse des cours internationaux du pétrole et du ralentissement de l'activité dans les secteurs hors hydrocarbures. L'inflation est orientée à la hausse, signe d'une dépréciation du taux d'échange ...

...La politique budgétaire a été durcie pour tenir compte de la baisse des recettes pétrolières et le budgétaire déficit global devrait demeurer à 6 % du PIB



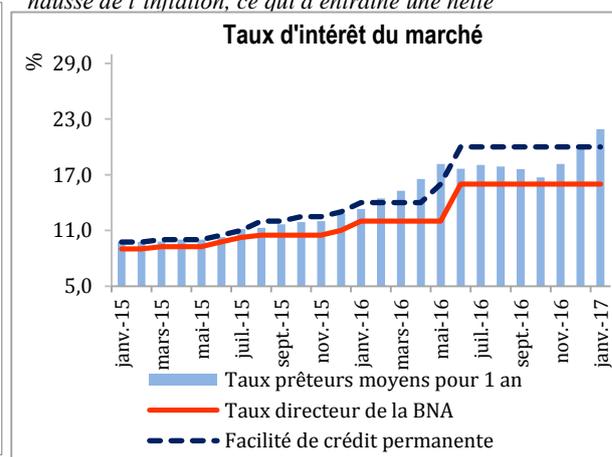
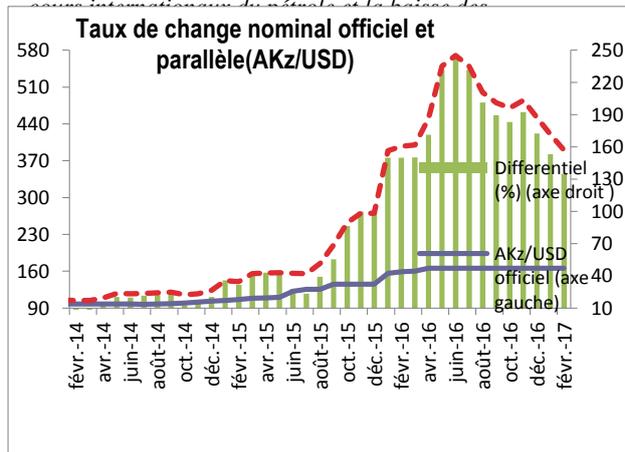
La baisse des cours internationaux du pétrole a réduit le volume totale des exportations pétrolières et les flux d'IED, creusant ainsi le déficit du compte courant extérieur...

...Toutefois, la diminution des réserves internationales a été contenue afin de préserver une couverture minimale des importations de 7 mois...



L'accès limité aux devises, favorisée par la baisse des cours internationaux du pétrole et la baisse des...

...La BNA a renforcé la politique monétaire face à la hausse de l'inflation, ce qui a entraîné une nette



Source : Banque nationale d'Angola, Institut national de la statistique et Fonds monétaire international. Valeurs exprimées en pourcentage du PIB, sauf indication contraire. Note : (e) les chiffres de 2016 sont des estimations.

2.2.4 La croissance économique de l'Angola au cours de la décennie écoulée a reposé sur des dépenses publiques importantes financées par les recettes pétrolières. La politique budgétaire a été resserrée en 2016, avec une réduction des dépenses totales de 30,6 % du PIB en 2015 à 23,6 % du PIB en 2016, pour tenir compte de la forte diminution des recettes totales, qui sont passées de 27,3 % du PIB à 19,5 % au cours de la même période. En août 2016, le gouvernement a révisé le prix de référence du pétrole dans le budget de l'État pour l'exercice 2016 ; celui-ci est passé de 45 dollars EU/baril à 40,9 dollars EU/baril et le déficit budgétaire devrait augmenter de 3,3 % du PIB en 2015 à 6,7 % du PIB en 2017, selon le rapport des services du Fonds monétaire au titre de l'Article IV publié en décembre 2016.

2.2.5 Le déficit du compte courant extérieur a été ramené à 4,3 % du PIB en 2016 contre 10 % du PIB en 2015. La dévaluation du taux de change de plus de 40 % depuis septembre 2014 a permis de préserver la compétitivité des exportations. Néanmoins, les pressions sur la balance des paiements persistent en raison de la pénurie de devises, mais l'écart entre les taux de change sur le marché parallèle et sur le marché officiel a reculé de 244 % en juin 2016 à environ 135 % en février 2017 dans la mesure où la BNA a augmenté ses ventes de devises pour limiter les déséquilibres sur le marché des changes. En conséquence, les réserves internationales brutes ont chuté de 24,4 milliards de dollars EU en 2015 à 22,4 milliards de dollars EU en 2016, mais sont toujours insuffisantes pour couvrir 8,1 mois d'importations. Suivant la tendance observée dans d'autres pays producteurs de pétrole, les investissements étrangers directs (IDE) ont baissé de 3 % pour s'établir à 8,6 milliards de dollars EU en raison des reports d'investissements dans le secteur pétrolier dus à la réduction des marges bénéficiaires.

2.2.6 Le montant total de la dette publique du pays a augmenté de façon significative, suscitant des inquiétudes concernant la viabilité de la dette. Selon le ministère des Finances, en 2016, l'Angola a mobilisé 11,46 milliards de dollars EU sous forme de nouveaux prêts, dont 8 milliards de dollars EU octroyés par la Chine. La dette publique et garantie par l'État a augmenté, dépassant 65,4 % du PIB en 2015, contre 32,9 % en 2013, et a atteint 71,6 % du PIB selon les estimations à la fin 2016 en raison de la dépréciation du taux de change et du déficit budgétaire. Le pourcentage relativement important de la dette libellée en devises fait courir le risque d'une dépréciation du taux de change qui alourdirait le fardeau de la dette à la, soulevant des inquiétudes quant à la viabilité de la dette³.

2.2.7 La baisse des cours internationaux du pétrole a également mis à jour la fragilité économique et sociale du pays. La base économique de l'Angola demeure étroite, le pétrole représentant plus de 95 % des recettes d'exportation totales, 52 % des recettes de l'État et 30 % du PIB. Suite à la dépréciation de la monnaie nationale, le PIB par habitant devrait tomber à 3514 dollars EU en 2016, soit le niveau le plus bas en une décennie, augmentant ainsi la fragilité économique du pays. La fragilité politique, sociale et environnementale de l'Angola (Tableau 1) a également été démontrée par la flambée des épidémies de paludisme et de fièvre jaune et par les sécheresses et inondations cycliques survenues dans le Sud du pays, qui ont placé plus de 400 000 personnes dans une situation de précarité alimentaire, selon l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture.

³ La notation du crédit souverain de l'Angola se résume comme suit : Standard & Poor's (B), avec une perspective négative ; Moody's (B1), avec une perspective négative ; et Fitch (B), avec une perspective négative.

Tableau 1: Évaluation des facteurs de fragilité dans le pays

| Facteurs sociaux | Facteurs environnementaux | Facteurs politiques | Facteurs économiques |
|--|---|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> . Faible qualité de l'enseignement primaire, accès limité à l'enseignement secondaire et à l'EFTP . Inégalité de revenus, chômage des jeunes et pauvreté . Inadéquation entre les compétences et les emplois disponibles . Programmes de protection sociale inadaptés | <ul style="list-style-type: none"> Forte densité de la population et mauvaise qualité des infrastructures dans les centres urbains Déboisement et désertification Inondations et sécheresses cycliques | <ul style="list-style-type: none"> Clientélisme et népotisme Politisation des institutions étatiques Faible capacité des institutions étatiques | <ul style="list-style-type: none"> Mauvaise qualité des infrastructures Forte dépendance à l'égard des ressources naturelles, en particulier du pétrole Économie fortement dominée par le secteur informel et environnement des affaires contraignant Inadéquation des systèmes de GFP |

2.2.8 Environnement des affaires et développement du secteur privé : l'Angola

s'est classé à la 182^e place sur 189 pays couverts par le rapport Doing Business 2017 de la Banque mondiale, perdant ainsi une place par rapport à son classement de 2016 (voir tableau 2). Les goulets d'étranglement qui constituent les principaux obstacles à la pratique des affaires sont le nombre relativement élevé des procédures à accomplir pour la création d'une entreprise, l'accès limité au crédit et l'inadéquation des infrastructures et l'insuffisance de compétences. Les activités du secteur privé ont été entravées par la pénurie de devises, qui a eu pour effet de retarder la mise en œuvre des activités des principaux projets entrepris dans le secteur de l'agro-industrie et l'industrie manufacturière. Le gouvernement angolais a approuvé en 2012 une stratégie de développement des PME qui est axée sur la réduction des coûts et du délai nécessaire pour

| Tableau 2 : Classements Doing Business (2016-2017) | | | |
|--|------|------|-------------------|
| | 2016 | 2017 | |
| Facilité de faire des affaires | 181 | 182 | □□-1 |
| Démarrage d'une entreprise | 139 | 144 | □□-5 |
| Traitement des permis de construire | 107 | 111 | □□-4 |
| Accès à l'électricité | 167 | 171 | □□-4 |
| Enregistrement à la propriété | 168 | 170 | □□-2 |
| Obtention de crédit | 181 | 181 | Pas de changement |
| Protection des investisseurs minoritaires | 78 | 81 | □□-3 |
| Paiement d'impôts | 161 | 157 | □□+4 |
| Respect des contrats | 186 | 186 | Pas de changement |
| Règlement de la solvabilité | 169 | 169 | Pas de changement |
| Commerce transfrontalier | 183 | 183 | Pas de changement |
| Source: Banque mondiale, Rapports Doing Business de 2017 | | | |

la création d'une Entreprise ; l'accès au crédit à travers un programme de crédit subventionné piloté par l'État (« Angola Investe ») ; la promotion de l'entrepreneuriat à travers des incubateurs d'entreprises (par exemple, 3 incubateurs ont été créés jusqu'à présent par l'Institut de développement du secteur privé du ministère de l'Économie – INAPEM) ; le développement des compétences, la formation professionnelle et la fourniture de services de conseil aux PME. Depuis sa mise en place en 2012, le programme angolais « Angola Investe » a approuvé 497 prêts représentant un montant total de 810 millions de dollars EU. Le programme en faveur des PME coordonné par l'INAPEM a certifié 11 000 entreprises et créé 650 000 emplois. En dépit de ces progrès, le rapport entre l'investissement privé et le PIB non agricole demeure faible, soit 3 % et seulement 2 % des 50 000 entreprises identifiées sont des exportateurs comptant pour 5 % des recettes fiscales totales provenant du secteur industriel.

2.2.9 Intégration régionale : la situation géographique de l'Angola lui offre la possibilité de fournir des services de transports routier et ferroviaire et de servir de plateforme logistique aux pays sans littoral.

Le corridor de Lobito occupe extrêmement importante dans l'infrastructure de transport de l'Angola car il traverse 4 provinces et concerne 40 % de la population angolaise ; il constitue pour la province du Nord-ouest de la Zambie, le Copperbelt, l'itinéraire le plus court vers les mers, de même que pour la province du Katanga en République

du Congo (RDC) qui compte une population de 16 millions d'habitants travaillant dans un secteur minier dynamique. En dépit des importants investissements consacrés à la réhabilitation des infrastructures, le taux d'utilisation demeure faible, se limitant à 25 %. Le potentiel pour les échanges commerciaux intra-régionaux est important et l'Angola investit déjà dans la construction d'une zone économique spéciale à Lobito et d'une raffinerie de pétrole. Les échanges intra-régionaux de produits agricoles devraient également s'accroître.

2.3 Situation sociale

2.3.1 *Pauvreté : l'Angola a réalisé une croissance remarquable au cours de la décennie écoulée et a pu réduire le taux de pauvreté de 68 % en 2000 au taux actuel de 36,6 %.* Selon l'Enquête sur la pauvreté et le bien-être des ménages (IBEP, 2008-09), l'incidence de la pauvreté en Angola était, selon les dernières estimations, de 58 % pour les zones rurales et de 37,7 % dans les zones urbaines, mais aucune différence significative entre les sexes n'a été relevée (37,7 % pour les hommes contre 35,6 % pour les femmes). Le manque de possibilités d'accéder à un emploi durable ; le faible revenu des ménages et les disparités régionales dans l'accès aux infrastructures économiques et sociales font partie des principaux déterminants de la pauvreté. L'incidence de la pauvreté est bien plus élevée dans les régions du Sud et de l'Est (entre 40 et 70 %), alors que les régions côtières et les hautes terres, qui sont dotées de vastes ressources naturelles et d'un potentiel agricole élevé, enregistrent des taux de pauvreté relativement plus faibles se situant entre 8 et 34 %.

2.3.2 *En dépit des progrès réalisés au cours des dernières années, il faudra encore des efforts pour accroître le développement humain et social.* Le chômage demeure élevé à 26 % particulièrement chez les jeunes. Le pays se classe toujours à la 149^e place sur 187 pays évalués dans l'Indice de développement humain 2015 des Nations Unies. Les inégalités de revenus en Angola, mesurées par le coefficient Gini, ont été évaluées d'après les dernières estimations à 0,427, un des niveaux les plus élevés dans la région. Face à ce constat, les autorités ont mis en place un Fonds d'aide sociale qui a profité à près de 6,7 millions de personnes et qui a permis de créer plus de 41 000 emplois directs au cours des 20 dernières années. Un nouveau programme de protection sociale a été lancé en 2015 avec l'assistance de l'Union européenne et de l'UNICEF en vue de renforcer la protection sociale de la plupart des groupes les plus vulnérables. Une mise à jour de l'IBEP est également en cours pour suivre les progrès réalisés dans la lutte contre la pauvreté. L'Angola s'est engagé activement dans l'intégration des objectifs de développement durable (ODD) dans les politiques nationales de développement et le budget national, avec l'appui des Agences des Nations Unies et des progrès positifs ont été notés, comme l'illustre l'Annexe 4.

2.3.3 *Égalité entre les sexes : l'Angola a accompli des progrès en matière de promotion de l'égalité des sexes, mais il reste encore de nombreux obstacles à surmonter.* Depuis 2013, le gouvernement a adopté plusieurs grandes réformes en vue d'améliorer l'équité et l'égalité entre les sexes, telles que l'adoption de cadres de budgétisation différenciés selon le sexe dans les programmes publics, la politique et plan d'action national pour l'égalité entre les sexes, la politique et plan d'action national de lutte contre les violences domestiques et la campagne nationale de soutien aux femmes rurales. Des évolutions positives sont observées dans l'augmentation de la représentation des femmes au parlement, qui est passée de 34,5 % en 2012 à 36,8 % en 2015. Néanmoins, les inégalités entre les sexes persistent dans l'accès à l'éducation, aux services de santé et aux possibilités d'emploi (Encadré 1).

2.3.6 **Éducation : l'Angola est engagé en ce moment un intense processus de relance et de réforme de son secteur de l'éducation**

Les ressources publiques allouées au secteur ont connu une hausse, passant de 1 milliard de dollars EU en 2005 à 4,7 milliards de dollars EU en 2016, mais les dépenses publiques consacrées à l'éducation, rapportées aux dépenses publiques totales (7 %), demeurent inférieures à la moyenne de l'Afrique subsaharienne qui est de 18,7 %. Le nombre total d'élèves inscrits dans l'ensemble du système éducatif a fortement augmenté, passant de 2,2 millions d'élèves en 2004 à 10 millions d'élèves en 2016 ; cependant, la disparité entre les sexes apparaît clairement à travers le nombre d'inscrits dans les écoles. Malgré cette amélioration des effectifs scolaires, il reste des efforts à faire pour développer les compétences et promouvoir l'innovation technologique afin de mieux assurer la transformation socio-économique du pays.

Encadré 1 : Les inégalités entre les sexes en Angola

Les normes culturelles qui favorisent le mariage et la maternité précoces constituent des obstacles importants au maintien des filles à l'école. Les données de l'Institut national de la statistique (INE) montrent que les femmes sont moins lettrées (60,7 %) que les hommes (82 %). Le manque d'accès à l'enseignement supérieur empêche les femmes d'acquérir les compétences et la formation nécessaires pour accéder à un emploi productif, si bien qu'elles demeurent confinées dans l'agriculture et d'autres types d'emplois à bas salaires. On estime que 95,8 % des femmes employées dans la population active n'ont aucune qualification contre 84,7 % des hommes⁽¹⁾. Le ratio de participation des femmes au marché du travail par rapport à celle des hommes est de 82,3 %, mais seulement un quart des personnes exerçant un emploi non agricole est de sexe féminin. L'édition 2015 du Rapport sur le développement humain du PNUD indique que la durée prévue de la scolarité chez les femmes est de 8,7 ans contre 14 ans pour les hommes. L'inégalité de revenu entre les sexes demeure importante, le revenu national brut par habitant estimé pour les femmes (5497 dollars EU) étant largement moins élevé que celui des hommes (8196 dollars EU).

⁽¹⁾ Aperçu général du travail et de l'emploi des femmes en Angola : Projet Decisions for Life dans le cadre de l'OMD3. Rapport pays n° 2. Institut des études avancées sur le travail d'Amsterdam. Amsterdam, Pays-Bas, juillet 2009

2.3.5 **Santé : l'Angola a fait de grandes avancées dans le domaine de la santé, mais des faiblesses importantes subsistent au niveau de la qualité et de l'accès aux services.** Le taux de mortalité maternelle (Annexe 5) a chuté de 1400 pour 100 000 en 1990 à 477 en 2015, mais les taux élevés de fécondité chez les femmes (de 6 enfants en moyenne par femme) augmentent le risque de mortalité maternelle et empêchent leur entrée sur le marché du travail, avec un niveau de risque plus élevé chez les jeunes filles. Parallèlement, le taux de mortalité infantile a baissé de 28,1 % durant la période de 1990-2015, se situant actuellement à 96 pour 1000 naissances. La proportion des accouchements effectués dans des établissements de santé est passée de 15,7 % en 1996 à 49,9 % en 2010-2015, en raison d'une amélioration de la qualité des services de soins obstétricaux et néonataux d'urgence. Toutefois, des efforts sont encore nécessaires pour réduire l'incidence du paludisme, de la tuberculose et du VIH et pour améliorer l'espérance de vie à la naissance (53,1 ans en 2016) qui est en-deçà de la moyenne régionale de 61,5 années. Les dépenses par habitant consacrées par l'Angola à la santé (212 dollars EU) sont plus élevées que la moyenne de la région de l'Afrique subsaharienne (95 dollars EU), mais les dépenses relativement plus élevées ne se sont pas traduites par de meilleurs résultats en matière de santé, signe que la qualité et l'accès aux soins de santé laissent encore à désirer.

3.3.5 **Environnement et changement climatique : l'Angola a accompli des progrès dans la protection durable de l'environnement.** La superficie totale des aires forestières protégées s'est accrue de 95 % entre 2012 et 2013, bien que les aires marines protégées restent limitées (moins de 1 %). Le ministère de l'Environnement dirige l'élaboration de la nouvelle législation sur les zones de préservation de l'environnement et la qualité des eaux, mais doit renforcer les capacités techniques nationales pour l'évaluation des impacts environnementaux (secteurs des infrastructures, des mines et de l'industrie) ainsi que les systèmes de gestion de la qualité pour l'air, la terre et l'eau. L'appui de la BAD à la mise en place de centres pilotes pour la biodiversité environnementale devrait alléger ces contraintes. L'Angola est également en discussion avec le Mécanisme de développement propre et a déjà soumis d'importants projets d'atténuation des effets du changement climatique et/ou d'adaptation au titre des contributions prévues déterminées au niveau national, qui ont été rendues publiques lors de la Conférence des parties (COP21) sur le changement climatique à Paris et pendant la COP22 à Marrakech.

2.3.7 **Eau et assainissement** : la fourniture durable des services d’approvisionnement en eau et d’assainissement constitue un facteur de croissance économique ainsi qu’un moyen d’assurer l’égalité entre les sexes et de promouvoir une croissance verte par l’adoption de bonnes pratiques de gestion environnementale. En 2015, la couverture en eau dans les zones urbaines en Angola était de 75 % contre 28 % pour les zones rurales, pendant que la couverture de l’assainissement en milieu urbain se situait à 89 % contre 22 % dans les zones rurales. Il faudra une importante remise à niveau et une large extension du réseau pour combler ce déficit de couverture des services. Dans cet effort, le projet « Appui institutionnel et durabilité pour le développement de l’approvisionnement en eau et de l’assainissement en milieu urbain », qui est en cours, sera essentiel à la promotion d’une croissance verte par la mobilisation de ressources en vue de libérer les femmes et les enfants de ce fardeau, dans la mesure où les femmes sont chargées des corvées ménagères et sont donc victimes du mauvais état des réseaux d’assainissement.

3. OPTIONS STRATÉGIQUES

3.1 Cadre stratégique national

3.1.1 **Priorités nationales** : le Plan à long terme de l’Angola appelé « Vision 2025 » énonce la vision conceptuelle du pays qui est d’assurer un développement durable et de « *sortir le pays de la pauvreté en favorisant la croissance économique, la stabilité macroéconomique et l’emploi* ». Elle repose sur cinq axes principaux : i) la stabilité macroéconomique, ii) le développement humain et création d’emplois, iii) le développement du secteur privé, iv) la compétitivité économique et la transformation structurelle, v) le développement des infrastructures et l’intégration régionale.

Encadré 2 : Principales mesures adoptées pour limiter l’impact de la crise pétrolière

- Les dépenses budgétaires totales ont baissé de 21,2 % alors que le cours du pétrole pour l’exercice 2016 a été ajusté de 45 dollars EU/baril à 41 dollars EU ;
- les subventions du prix des carburants ont été progressivement supprimées en janvier 2016 ;
- Le service de la dette a été ramené dans des limites raisonnables, passant de 3,32 milliards de dollars EU en 2016 à 2,91 milliards EU avant 2017 ;
- des dépenses d’investissement soutenues (6 milliards de dollars EU) dans les secteurs de l’agriculture, de l’énergie, de la construction et des routes pour stimuler la demande globale et éviter une récession ;
- substitution des importations et promotion du contenu local, des chaînes de valeur pour les exportations de certains produits tels que le thé, le café, les cultures horticoles, le bois, le minerai de fer ;
- utilisation du solde restant des lignes de crédit public bilatérales estimées à 5,47 milliards de dollars EU pour financer des projets d’investissement du secteur privé ;
- maintien des réserves de change à 24 milliards de dollars EU (soit l’équivalent de 8 mois de couverture des importations), l’adoption d’un taux de change flexible pour réduire les déséquilibres du marché et rétablir les relations avec les banques correspondantes opérant en dollars EU pour permettre l’accès aux financements et aux paiements transfrontaliers aussi bien pour les exportations que pour les importations.

La « Vision 2025 » était censée se déployer sur une période de 25 ans, en trois étapes. Elle énonce des objectifs et cibles concrets, qui pourraient être adaptés à la lumière des ajustements qui pourraient s’avérer nécessaires et opportuns, en particulier : de 2000 à 2005 (Paix, reconstruction nationale et démarrage de la croissance) ; de 2005 à 2015 (Consolidation de la reconstruction nationale, modernisation et développement) ; de 2015 à 2025 (Durabilité et croissance). Le Plan national de développement (PND) 2013-2017 du gouvernement a souligné des aspects de la « Vision 2025 » en mettant l’accent sur la nécessité : i) de diversifier l’économie, ii) d’investir dans les infrastructures (en particulier, le transport, l’énergie, l’eau et l’assainissement), iii) de promouvoir une meilleure gestion des ressources naturelles, et iv) d’augmenter les possibilités d’emploi afin de réduire la pauvreté. L’Angola a été confronté au paradoxe d’une forte croissance économique tempérée néanmoins par les difficultés actuelles du pays qui sont la pauvreté et les inégalités de revenu, auxquels il faut ajouter l’augmentation de la dette publique nécessaire pour couvrir le déficit budgétaire engendrée par la chute brutale des cours internationaux du pétrole. Le gouvernement est en train d’aménager ses politiques pour faciliter la transition économique nécessaire dans la mesure où les cours internationaux ne devraient pas se redresser à court terme. Deux politiques importantes ont été adoptées, notamment : i) le Programme accéléré de diversification de l’économie en février 2016, et ii) la Stratégie d’atténuation de la crise pétrolière adoptée en janvier 2016 (Encadré 2).

3.1.2 Les priorités de développement d'Angola se concentrent sur la promotion de la diversification de l'économie et l'accélération de celle-ci. Avant la première découverte de pétrole brut commercial en 1955, l'agriculture était le secteur le plus important en Angola et procurait au pays 30 % de ses recettes⁴. À cette époque, l'Angola était le quatrième exportateur mondial de café (près de 100 000 tonnes/an) et de diamant (près de 2 millions de carats/an). Toutefois, avec l'éclatement de la guerre civile, les infrastructures du paysse sont délabrées, la qualité des prestations de services publics s'est détériorée et l'économie est devenue dépendante du pétrole. Cette situation a généré l'effet qu'il est convenu d'appeler « le syndrome hollandais », situation dans laquelle les exportations de produits de base à haute valeur ont entraîné une appréciation du taux de change réel qui a pour eu pour effet de diminuer la productivité des exportateurs dans les secteurs non liés aux ressources, en particulier, dans les secteurs de l'agriculture et de l'industrie manufacturière, pendant que le prix des biens importés devenait plus abordable sur le marché local.

3.1.3 Agriculture. Au fil des années, l'Angola a lancé plusieurs stratégies dans le but de donner une impulsion au secteur agricole (Encadré 3). s'appuyant sur les réserves d'eau abondantes et sur le climat favorable dont bénéficie le pays, les autorités sont déterminées à rompre la dépendance à l'égard du pétrole ense servant du secteur agricole comme moteur principal de la diversification de l'économie. Toutefois, l'inadéquation des infrastructures agricoles rurales (routes de desserte, systèmes d'irrigation et l'alimentation électrique peu fiable), le faible niveau d'utilisation des intrants et

Encadré 3 : l'agriculture et la stratégie nationale en Angola

Le gouvernement a défini plusieurs stratégies pour le secteur agricole au fil des années : la Stratégie pour la réduction de la pauvreté de 2003 ; la Stratégie nationale pour la sécurité alimentaire et la nutrition (ENSAN, 2009) ; le Plan national de développement à moyen terme pour le secteur agricole pour la période 2013-2017 (PDMPSA). Les principales priorités pour le secteur agricole dans les stratégies susmentionnées sont les suivantes : i) accroître la production et la commercialisation des céréales, des produits horticoles, des racines et tubercules, du café, des produits de la pêche artisanale/continentale ; ii) l'élevage; iii) la promotion d'une gestion durable des ressources naturelles ; iv) la promotion des activités de recherches nécessaires pour soutenir et promouvoir les activités productives telles que la microfinance, la vulgarisation en milieu rural, les petits systèmes d'irrigation, la production laitière, l'apiculture et l'élevage de volailles.

technologies permettant d'accroître le rendement, le déficit de compétences, l'accès limité au crédit, la capacité insuffisante des services de recherche et de vulgarisation à accompagner les producteurs et l'inefficacité des systèmes de gestion des terres sont à l'origine de la faible productivité agricole (les rendements céréaliers de l'Angola ont enregistré une augmentation, passant de 662 kg/hectare (ha) en 2001 à 815 kg/ha dès 2015, mais demeurent en-deçà de la moyenne de l'Afrique subsaharienne qui est de 1433kg/ha)⁵. En outre, seulement 5,7 % des terres arables (près de 575 900 km²) sont cultivées. Le gouvernement a défini des objectifs de production agricole dans le PND 2013-2013, parmi lesquels figurent l'augmentation de la production céréalière annuelle de 1,4 million de tonnes en 2012 à 3,5 millions de tonnes avant 2017 et des productions animales de 10 000 à 266 809 unités durant la même période. Toutefois, pour que l'agriculture atteigne son véritable potentiel, le financement, le renforcement des capacités, les infrastructures, la recherche, le développement des technologies, les initiatives dirigées par le secteur privé et le renforcement des moyens d'action du monde agricole constituent des outils indispensables. Dans le même temps, en octobre 2016, le gouvernement a remis en activité le Fonds de développement agraire pour accompagner la mise en œuvre de la politique agricole sous l'autorité du ministère des Finances. La Banque est également en train d'évaluer des possibilités de fourniture de lignes de crédit (LdC) aux banques commerciales locales (notamment la Banque de développement de l'Angola, la BDA) pour soutenir les PME, mais la faible qualité des bilans, l'asymétrie des taux de change entre les flux de trésorerie des projets (libellés en monnaie

⁴ « Angola : Mémoire économique du pays – pétrole, croissance à large assise et équité », Banque mondiale, octobre 2006.

⁵ Banque mondiale, données de 2015. Le rendement des cultures céréalières, mesuré en kilogrammes par hectare de superficie récoltée, comprend le blé, le riz, le maïs, l'orge, l'avoine, le seigle, le millet, le sorgho, le sarrasin et les céréales mixtes.

nationale) et les prêts (libellés en devises), de même que le non-respect des dispositifs de sauvegarde environnementale et sociale de la Banque continuent de d'entraver ce type d'opérations. La Banque évalue en ce moment les possibilités d'étendre les services de conseil aux entreprises afin de réduire ces problèmes et de fournir des solutions de financement flexibles telles que les lignes de crédit de financement du commerce.

3.1.4 Depuis 2008, le gouvernement angolais s'est efforcé de limiter les effets de la volatilité des cours du pétrole en créant un instrument d'épargne. Un Fonds souverain (FSDEA)⁶ a été créé avec une dotation initiale de 5 milliards de dollars EU (voir encadré 4). Des mécanismes de gestion des effets du changement climatique ont également été mis en place. Un Programme d'action national pour l'adaptation aux effets du changement climatique a été approuvé en 2011, bien que le pays ne dispose toujours pas d'un Plan d'action national approprié pour l'atténuation des effets du changement climatique. L'Angola en est encore aux premières étapes de l'élaboration de son Programme pour une croissance verte. Une stratégie nationale de développement des énergies renouvelables a été approuvée en 2014. Une politique sur les tarifs de rachat pour les énergies renouvelables (REFIT) a été élaborée avec l'appui technique de la Banque dans le cadre de son Programme d'appui à la réforme du secteur de l'énergie (PSRSP) doté d'une enveloppe financière de 1 milliard de dollars EU. La mise en œuvre de la politique REFIT contribuera à l'amélioration de la compétitivité économique et à la création d'emplois grâce aux investissements privés.

Encadré 4 : Principales évolutions du portefeuille du Fonds souverain de l'Angola.

Le gouvernement angolais a lancé son Fonds souverain, connu sous le nom de *Fundo Soberano de Angola* (FSDEA), avec une dotation initiale de 5 milliards de dollars EU. Toutefois, selon les rapports financiers (www.fundosoberano.ao) du FSDEA, le Fonds n'a pas encore réalisé de profits. Cette situation est principalement due au type d'investissements réalisés ainsi qu'aux difficultés qu'éprouve le FSDEA à maîtriser ses coûts d'exploitation. Le FSDEA a investi dans : i) des projets nationaux qui contribuent à la croissance et à la diversification de l'économie à moyen terme et ii) des actifs financiers à l'étranger dans le but de générer une épargne pour les générations futures. D'après un communiqué de presse publié en avril 2016, le portefeuille d'investissement du FSDEA s'élevait à 4,7 milliards de dollars EU. Son portefeuille diversifié au niveau international inclut des placements dans des fonds de capital risque (58 % prévu à l'horizon 2020), des actifs à revenu fixe (23 %), des actifs à revenus variables (19 %), et des devises. Environ 19 % de la dotation de son Fonds d'infrastructure de 1,1 milliard de dollars EU est investi dans

3.1.5 Énergie. L'Angola dispose d'un potentiel de production d'énergie hydraulique de près de 18 267 mégawatts (MW), mais on considère que le pays exploite moins de 20 % de ce potentiel, selon le ministère de l'Énergie et de l'Eau (MINEA). Selon les données de la Banque mondiale, l'accès à l'électricité est actuellement estimé à 37 % (moins de 9 % en milieu rural) et est en-deçà du taux moyen d'accès à l'électricité de la zone SADC qui est estimé à 38,2 %. La capacité actuelle de production d'électricité de l'Angola place le pays en 6^e position dans la région⁷. La capacité de production totale au sein de la SADC est estimée à 55 081 MW, la région faisant toujours face à un déficit d'approvisionnement en électricité d'environ 6000 MW⁸. Le réseau électrique de l'Angola n'est pas raccordé au Pool énergétique de l'Afrique australe, mais le gouvernement a mis en place plusieurs projets visant à augmenter l'accès à l'électricité, le faisant passer de 30 % en 2014 à 43 % en 2017, puis à 60 % à l'horizon 2025. Les principaux projets de production d'électricité sont les centrales hydroélectriques de Laúca (2067 MW), de Cambambe II (960 MW) et la centrale électrique à cycle combiné de Soyo I et Soyo II (750 MW), toutes prévues pour s'achever en 2017. Parmi les autres projets, figurent l'électrification rurale de 82 municipalités et 531 districts, grâce à de petites centrales de distribution et de production d'électricité, notamment une mini-centrale hydroélectrique. La stratégie du pays en matière de développement des énergies renouvelables vise à atteindre l'objectif de production de 800 MW grâce aux énergies renouvelables à l'horizon 2025, soit 7,5 % de l'énergie produite par le pays.

⁶ Les principaux objectifs du FSDEA sont la préservation du capital, l'optimisation des rendements et la promotion du développement socio-économique en Angola.

⁷ Mwale, S., et Davidson, I.: "Security Analysis of Electric Power Supply in SADC Region". 25 mai 2015.

⁸ I. Esterhuizen, Public, private investment needed to tackle SADC power deficit, Engineering News, 11 septembre 2012.

Le retrait progressif complet des subventions sur les carburants rendra viables certains projets d'électrification rurale dans la mesure où le coût des combustibles fossiles sera moins compétitifs que celui des énergies renouvelables.

3.1.6 **Transport.** L'Angola est doté d'un réseau routier de près de 76 000 km dont 18 000 km sont bitumés. Le gouvernement s'est engagé à réhabiliter et étendre les routes nationales, notamment les corridors régionaux reliant l'Angola à la RDC, à la Zambie et à la Namibie, mais jusqu'ici environ 13 000 km de route ont été réhabilités et rénovés. Le pays dispose d'un réseau ferroviaire de 2950 km dont 2725 km ont été réhabilités grâce à un investissement de plus de 3 milliards de dollars EU et rendus opérationnels de 2012 à 2014, mais le réseau ferroviaire du pays manque d'interconnexions. L'Angola est doté de quatre ports commerciaux importants, à savoir : Luanda, Cabinda, Lobito et Namibe, ce qui fait du pays une plaque tournante de transport régional pour les pays voisins sans littoral. Le gouvernement entend construire un nouveau port commercial au Nord de Luanda à Barra do Dande afin de réduire le trafic dans le port de Luanda et la capacité du port de Lobito a été élargie. Il est prévu la construction de 44 plateformes logistiques permettant d'établir la connexion entre la ligne ferroviaire et les routes nationales, pour un investissement total estimé à 3,9 milliards de dollars EU. Cinq plateformes ont déjà enregistré des progrès dans la réalisation des travaux de génie civil, à savoir celles de Lombe, Luau, Menongue, Soyo et Caala.

3.2 **Coordination de l'aide, alignement et harmonisation**

3.2.1 **Le paysage de la coopération au développement en Angola est constitué par divers partenaires au développement (PD) multilatéraux et bilatéraux, mais le cadre du dialogue n'est pas encore bien établi.** L'organisation des Nations Unies et le ministère du Plan préparent un mécanisme formel devant permettre l'encadrement des aides. L'Angola est devenu admissible au statut de pays à revenu intermédiaire (PRI) sur la base des critères du PIB par habitant définis par les Nations Unies (4518 milliards de dollars en 2015, comparé au seuil de 1242 de dollars EU). Le processus de reclassement ne sera achevé qu'en février 2021 car d'ici là, le pays devra corriger une à une ses faiblesses aux plans économique et environnemental. L'aide publique au développement fournie à l'Angola est passée de 1 % du PIB en 2011 à 2,3 % du PIB en 2015. L'activité des bailleurs s'est fortement réorientée au cours des cinq dernières années vers une présence accrue dans des domaines comme l'énergie, l'eau et l'assainissement et la gouvernance, mais aussi dans le domaine de la protection sociale (Annexe 6 et Annexe 7). Le Programme d'appui à la réforme du secteur de l'énergie (PSRSP) qui bénéficie d'un financement de 1 milliard de dollars EU de la Banque a aidé à mobiliser 200 millions de dollars EU auprès de l'Agence japonaise pour la coopération internationale (JICA) et un prêt de 450 millions de dollars EU ainsi qu'une garantie souveraine d'un montant de 200 millions de dollars EU auprès de la Banque mondiale. Le PSRSP a facilité la préparation de plusieurs rapports tels que les directives relatives à la délivrance de permis environnementaux pour des projets énergétiques, le tarif de rachat pour les énergies renouvelables et les manuels de protection des revenus destinés aux compagnies d'électricité. S'inspirant de l'expérience du PSRSP, le gouvernement a demandé à la Banque d'assumer le rôle de chef de file pour le financement d'un nouveau mégaprojet du secteur de l'électricité qui comprendra la construction d'une ligne de transport centre-sud d'une capacité de 400 kV, la réduction des pertes techniques et non-techniques dans la distribution de l'électricité et la mise en place de programmes de promotion des énergies renouvelables (l'énergie solaire, par exemple). En outre, la Banque travaille de concert avec le FMI et la Banque mondiale pour aider le gouvernement à élaborer un cadre de dépenses à moyen terme, une stratégie de gestion de la dette à moyen terme ainsi que pour améliorer la qualité des investissements publics en renforçant ses processus d'évaluation, de sélection et de suivi.

3.3 **Atouts et opportunités/Défis et faiblesses**

3.3.1 Angola dispose d'atouts et de perspectives économiques favorables qui, si elles sont bien exploitées, peuvent favoriser une croissance économique inclusive et à large assise. Outre les

opportunités qui existent déjà dans le secteur dominant des hydrocarbures, le pays dispose également d'un vaste potentiel dans le secteur minier, en particulier, en ce qui concerne les diamants et les roches ornementales. Parmi les atouts et opportunités, on peut citer :

- (i) **le potentiel agricole** : des investissements dans les agropoles et les agro-industries par l'octroi de lignes de crédit au secteur privé peuvent permettre de stimuler la production alimentaire locale et les exportations. ;
- (ii) **les ressources naturelles** : l'exploitation durable des ressources naturelles telles que les terres arables et l'eau pour soutenir l'agro-industrie, la promotion de contenu local dans le secteur des mines et de la pêche peuvent aider à apporter une valeur ajoutée à ces ressources, à créer des emplois et à réduire la pauvreté ;
- (iii) **l'intégration régionale** : l'Angola peut tirer avantage de ses ports ainsi que du marché régional inexploité pour stimuler le commerce intra-régional, en particulier le long du Corridor de Lobito.

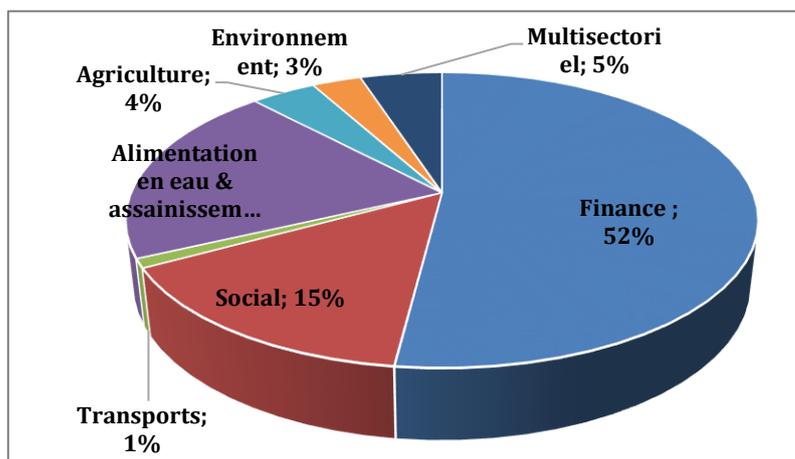
3.3.2 En dépit du potentiel économique du pays, des problèmes structurels persistants empêchent toujours le pays d'asseoir une croissance inclusive, notamment la faiblesse des institutions ; la faiblesse de la productivité agricole ; l'inadéquation des infrastructures; des ressources humaines qualifiées en nombre limité (notamment dans les secteurs de la gestion des entreprises, de la science et de la technologie, de la construction et de l'industrie manufacturière) ; la défaillance des dispositifs de facilitation du commerce et d'appui aux exportations ; la mauvaise gouvernance et un climat des affaires difficile.

3.4 Examen de la performance de la Banque

3.4.1 **Le portefeuille du Groupe de la Banque reflète l'alignement stratégique sur le DSP de la Banque, la Stratégie décennale et les priorités du Top 5, les infrastructures et la finance constituant les principaux domaines de concentration.** Le portefeuille actif de la Banque en Angola comprend dix (10) opérations (Annexe 8) représentant un engagement total net de 458 millions d'UC contre cinq (5) projets évalués à 52 millions d'UC en 2011. Le portefeuille comprend neuf (09) opérations du secteur public représentant un montant de 224 millions d'UC (49 %) et un (1) projet du secteur privé évalué à 234 millions d'UC (51 %). La ventilation du portefeuille par secteur montre la place prédominante accordée au secteur de la finance (52 %), suivi par l'eau et l'assainissement (20 %), le secteur social (15 %), les opérations multisectorielles (5 %), l'agriculture (4 %), l'environnement (3 %), et le secteur du transport (1 %).

3.4.2 **Le COAO) et le RDGS ont pris des mesures volontaristes pour restructurer le portefeuille et pour faire avancer les EES afin de guider la conception des nouvelles opérations.** Au total, quatre projets vieillissant dont le dernier décaissement était fixé au 31 décembre 2016 ont été menés à bien, avec un taux de décaissement moyen de 96 %. Parmi ces projets, figurait le Projet agricole Bom Jesus lancé 11 ans auparavant. La Banque a également achevé plusieurs EES portant notamment sur l'élaboration du profil du pays en matière de développement du secteur privé qui a guidé l'organisation du nouveau ministère de l'Économie ; la note conceptuelle sur l'activité amont et aval dans les secteurs du pétrole et du gaz qui a guidé le dialogue au niveau national sur la gestion des ressources naturelles et l'étude sur la diversification de l'économie qui a orienté la préparation du nouveau DSP 2017-2021.

Figure 2 : Répartition du portefeuille par secteur au 1^{er} Février 2017



3.4.2 Performance du portefeuille :

sur la période couverte par le DSP 2011-2015, la Banque (Encadré 5) et le gouvernement ont intensifié le suivi de l'exécution du portefeuille, qui s'est traduit par une amélioration du taux de décaissement, qui est passé de 17,2 % en 2011 à 37,5 % en 2015. Les engagements à risque ont enregistré une baisse significative, passant de 50 à 4,9 % au cours de la même période, alors que la

proportion des projets vieillissants a, elle, baissé de 40 à 28 % du fait de l'approbation de 10 nouveaux projets d'octobre 2013 à décembre 2015. La performance globale du portefeuille de la Banque en Angola est jugée peu satisfaisante, avec une note moyenne de 1,9 sur 4, selon les rapports les plus récents sur l'état d'exécution et sur la performance des projets (IPR). Le faible taux de décaissement cumulé du portefeuille en cours (7 % en décembre 2016) tient surtout au fait que le portefeuille restructuré est relativement récent et comprend 6 projets approuvés entre 2014 et 2015. Cette performance généralement peu satisfaisante souligne la nécessité d'assurer un suivi continu afin d'accroître le niveau de décaissement des projets récemment approuvés.

3.4.4 Les principaux problèmes identifiés dans le Plan d'amélioration de la performance du portefeuille du pays (CPIP) pour 2016 sont :

i) l'absence d'appropriation et de prise en main par les ministères sectoriels de la mise en œuvre les projets ; ii) le manque de personnel qualifié au niveau des Cellules d'exécution de projets (CEP) ; iii) les lourdeurs au sein de l'administration publique, qui entraînent des retards dans la réalisation des conditions préalables à l'entrée en vigueur et au premier décaissement ; iv) l'inadéquation des systèmes de gestion financière ; et v) les retards dans la mise à disposition des financements de contrepartie. La Banque a accompli des progrès en ce qui concerne la traduction en portugais des Règles et Procédures de passation de marché de biens, de services et de travaux ; toutefois, l'absence de la version portugaise des Dossiers types d'appel d'offres (DTAO) empêche encore les entreprises locales de soumissionner aux appels d'offres de la Banque. La Banque aura recours aux Fonds fiduciaire pour l'obtention d'une traduction complète des DTAO de la Banque en portugais. La faiblesse des capacités de la CEP est en train d'être corrigée grâce à la mise en place de la Cellule centrale d'appui à la mise en œuvre des projets (CPISU) au sein du ministère des Finances et ainsi qu'à travers le contrôle de l'exécution des contrats de performance de tous les membres du personnel de la Cellule de gestion de projets (CGP). L'élaboration du CPIP a pris en compte la DP 02/2015, en particulier, en ce qui concerne la nécessité de renforcer les procédures d'acquisition, de gestion financière et de décaissement des projets. Des mesures importantes ont été prises afin d'augmenter les taux de décaissement pour les projets récemment approuvés, parmi lesquelles on peut citer la fixation d'objectifs de décaissement trimestriels, l'adoption du manuel de contrôle des décaissements, et la volonté du gouvernement de rationaliser le processus d'approbation des demandes de décaissement dans un délai de cinq jours ouvrables. Le plan d'actions du CPIP a été préparé en collaboration avec le gouvernement et décrit clairement les mécanismes d'établissement des responsabilités pour l'exécution des mesures arrêtées (Annexe 9).

Encadré 5 : L'utilité du bureau national de la Banque

La présence du bureau national pour l'Angola (COAO) a favorisé une croissance exceptionnelle du portefeuille (lequel est passé de 5 projets en 2011 à 14 en 2015). Le bureau a également coordonné 44 missions de supervision de projets et 29 missions de dialogue au niveau national, sur 182 missions totales effectuées au cours de la période de 2012 à 2015, malgré l'absence de chefs de projets sectoriels. Certaines activités qui ont renforcé la visibilité à la banque n'auraient pas été possibles sans la présence du bureau national, pour les raisons suivantes :

- le rôle de chef de file joué par la Banque, parmi les partenaires au développement en Angola, par la fourniture d'un appui et de financements dans le domaine des infrastructures à travers par l'exécution réussie du PSRSP, qui a bénéficié d'un financement de 1 milliard de dollars EU ;
- le renforcement du dialogue au niveau national dans les domaines de l'énergie, de la passation des marchés publics, de la diversification de l'économie, du développement du secteur privé et de l'intégration des dispositifs de sauvegarde environnementale et sociale ;
- l'assistance technique fournie au gouvernement pour la scission des sociétés du secteur de l'électricité, la révision de la loi générale sur l'électricité, la révision générale sur la passation de marchés et la préparation d'études de faisabilité sur le registre des immobilisations et la réduction des pertes techniques destinées à orienter le nouveau mégaprojet du secteur de l'énergie ;
- l'appui de la Banque dans le domaine de la gouvernance a permis au gouvernement d'élaborer la PEMFRS et d'améliorer la programmation des investissements publics (PIP) ;
- le suivi étroit du développement du portefeuille et des activités, en particulier dans les secteurs de l'agriculture, de la pêche et des infrastructures (énergie, transport et technologies de l'information et de la communication) et concernant le secteur privé (fourniture de lignes de crédit aux banques commerciales locales).

3.5 Enseignements tirés

3.5.1 La mise en œuvre du DSP 2011-2015 a permis de dégager un certain nombre d'enseignements importants qui orienteront le choix des principaux domaines d'intervention de la Banque pour la période 2017-2021 et ce, en tenant compte des défis et du contexte particulier du pays, caractérisés par la forte diminution des recettes pétrolières et l'urgente nécessité d'accélérer la diversification de l'économie. Plus particulièrement, il a été constaté que :

- (i) l'alignement du programme d'assistance de la Banque sur le programme de transformation économique du gouvernement (par exemple, dans le domaine de l'énergie) a accru la visibilité et accéléré la mise en œuvre. Dans ce contexte, l'examen des principaux projets d'infrastructure (par exemple, dans les domaines du transport et de l'énergie) inscrits au programme d'investissement public a facilité l'alignement stratégique et l'appropriation par le gouvernement ;
- (ii) le renforcement du dialogue sur les politiques et la réponse rapide aux demandes de financement (par exemple, le PSRSP d'un montant de 1 milliard de dollars EU) ont contribué à renforcer la confiance avec le gouvernement et facilité l'exécution des projets ;
- (iii) la préparation des projets devrait tenir compte de la capacité d'absorption du pays et de leur complémentarité avec les activités des autres partenaires au développement actifs dans le pays. La qualité à l'entrée devrait donc être améliorée et inclure la préparation d'études économiques et sectorielles détaillées, l'adoption de conditions réalistes pour déclencher l'entrée en vigueur et le premier décaissement et l'évaluation des capacités de mise en œuvre des cellules de gestion de projets (CGP) ;
- (iv) la Banque devrait également se concentrer sur les grands projets, en combinant les prêts avec les conseils stratégiques et l'assistance technique, afin de réduire les coûts de transaction élevés en Angola et d'influencer les réformes essentielles.

3.5.2 Les difficultés rencontrées actuellement dans la mise en œuvre du portefeuille de la Banque en Angola ont également permis de dégager un certain nombre d'enseignements essentiels pour améliorer la performance et la mise en œuvre du portefeuille, conformément à la

nouvelle Directive présidentielle (DP 02/2015). Dans l'ensemble, il a été recommandé que :

- (i) les capacités des cellules d'exécution de projets et des services gouvernementaux concernés soient renforcées et intégrées dans les opérations de la Banque ;
- (ii) la conception du cadre de résultats soit améliorée, en particulier en précisant davantage la chaîne de résultats, dans le but d'établir un cadre de suivi crédible du DSP ;
- (iii) la disponibilité de chefs de projets lusophones, mais aussi de la version portugaise des Règles de passation de marchés et de gestion financière de la Banque, est essentielle pour l'exécution rapide des projets ; et
- (iv) le budget des systèmes de suivi et évaluation (S&E) au niveau des projets soit établi afin de permettre d'assurer une supervision régulière, ce qui aidera à lever rapidement les obstacles à la mise en œuvre.

3.5.3 Le précédent DSP, couvrant la période 2011-2015, a été conçu dans une période où le bureau national n'était pas encore opérationnel. Une réserve de projets ambitieuse a été identifiée dans divers secteurs ; toutefois, au moment de la Revue à mi-parcours du DSP en 2013, aucun de ces projets stratégiques n'a fait l'objet de demandes de la part du gouvernement pour l'obtention d'un financement de la Banque. Cette situation s'explique principalement par : i) le manque d'engagement politique à discuter avec la Banque au moment de la phase d'élaboration du DSP (par exemple, malgré plusieurs missions de négociation, le gouvernement a décliné les propositions de financement de la Banque pour des projets d'infrastructure essentiels dans les secteurs de l'énergie et du transport parce qu'ayant obtenu des financements auprès d'autres mécanismes) ; et ii) l'accès facile du gouvernement à des lignes de crédit bilatérales telles que celles de la Chine (par exemple, un financement d'environ 10 milliards de dollars EU pour le corridor de Lobito, en RDC) qui dépassaient largement l'enveloppe de financement initiale de la Banque (par exemple, 84 millions de dollars EU en 2011). **Toutefois, avec l'ouverture du bureau national en 2011 et le renforcement du dialogue sur les politiques par la suite, la Banque a commencé à devenir visible et à recevoir des demandes de financement pour des projets d'infrastructure de grande envergure.** En conséquence, le portefeuille de la Banque en Angola est passé de 52,27 millions d'UC (74 millions de dollars EU) en 2011 à 1,2 milliard d'UC (1,7 milliard de dollars EU) en 2015. La Banque a également tiré des enseignements importants de la mise en œuvre du DSP 2011-2015, en particulier la nécessité d'investir dans de grands projets qui cadrent avec le programme de transformation économique du pays afin de garantir la durabilité et d'obtenir un impact plus grand dans un contexte où les ressources financières disponibles sont limitées.

4. STRATÉGIE DU GROUPE DE LA BANQUE POUR LA PÉRIODE 2017-2021

4.1 Justification et sélectivité stratégique

4.1.1 Le dialogue entre la Banque et le gouvernement a abouti à un consensus sur la nécessité pour la Banque de continuer à investir dans les infrastructures, compte tenu de l'avantage relatif dont elle bénéficie. Cette nécessité est également ressortie lors des consultations menées avec les autres partenaires au développement, où la nécessité pour le pays de réduire sa dépendance vis-à-vis du pétrole a été soulignée. Par conséquent, le pays a été exhorté à rechercher des alternatives pour promouvoir la diversification de l'économie à travers la transformation agricole et les chaînes de valeur en vue de favoriser la création d'emplois. La stratégie du gouvernement vise à stimuler la croissance du PIB en améliorant les facteurs de production, en accordant une place primordiale aux infrastructures (dans les domaines de l'énergie, du transport, de l'eau et l'assainissement). Le dialogue a également souligné l'importance accrue accordée aux investissements menés par le secteur privé dans la

redynamisation des circuits de commercialisation reliant les zones rurales et les zones urbaines et le développement des compétences, en particulier pour les jeunes et les femmes, et a contribué aux efforts entrepris par le pays pour la réalisation de l'ODD 1, de l'ODD 5 et de l'ODD 8 relatifs à la réduction de la pauvreté, à l'inégalité entre les sexes et au travail décent et à la croissance économique. L'Annexe 10 présente une liste complète des critères de sélection retenus dans le cadre du DSP.

4.1.2 Le principal défi économique pour l'Angola demeure la nécessité de réduire la dépendance vis-à-vis du pétrole à travers le renforcement de la diversification de l'économie et de sa base d'exportation. Actuellement, avec la chute récente des prix des matières premières, l'investissement public aura du mal à continuer d'être le moteur de la croissance économique. La faible disponibilité de devises et son impact négatif sur l'économie devraient permettre d'accélérer la mise en œuvre du programme de transformation économique, en mettant l'accent sur la production locale et ses chaînes de valeur. Dans ce contexte, il est nécessaire de canaliser progressivement les investissements privés vers les secteurs productifs pour compléter ou remplacer les fonds publics, augmentant ainsi les possibilités de création d'emplois et de revenus. En raison des atouts naturels dont bénéficie le pays, l'agriculture est à même de transformer le pays, de favoriser la diversification de l'économie, de stimuler les exportations et de générer des recettes en devises. La Banque peut jouer un rôle catalyseur en fournissant des lignes de crédit ainsi qu'en recourant aux opérations de PPP pour faciliter l'accès du secteur privé et des PME au financement, en vue de transformer l'agriculture en une activité commerciale, réduire les prix des denrées alimentaires locales, accroître la sécurité alimentaire et améliorer la compétitivité de l'économie du pays. En soutenant le développement des agropôles et des agro-industries, la Banque contribuera à l'atteinte de l'une des cibles du Top 5, à savoir « Industrialiser l'Afrique ».

4.1.3 Pour être compétitif aussi bien dans le secteur agricole que dans son processus d'industrialisation, l'Angola doit également s'attaquer aux obstacles structurels dans le domaine des infrastructures économiques. Plus particulièrement, il est indispensable d'investir dans les secteurs de l'énergie et du transport pour réduire les coûts logistiques élevés actuels, exploiter pleinement le potentiel des zones de développement économique et promouvoir une transformation structurelle. Compte tenu des difficultés financières actuelles de l'Angola, la Banque a engagé un dialogue avec des entités du secteur privé en Angola pour la mise en place d'instruments de financement innovants tels que les entités à but spécial pour financer des investissements non-souverains dans les infrastructures (par exemple, la réhabilitation du port d'Amboim et la construction de l'autoroute Luanda-Benguela) qui peuvent contribuer à relier les pôles de développement économique, à améliorer la compétitivité des exportations et à générer des recettes en devises.

4.1.4 Depuis le déclenchement de la crise du secteur pétrolier, l'Angola est à un tournant décisif de sa trajectoire de développement marqué par des attentes fortes en faveur de l'instauration d'une croissance inclusive et de la création de revenu. Le financement de la Banque devrait faire intervenir des instruments innovants tels que les PPP, les garanties partielles de crédit, qui seront associés aux prêts souverains pour investir dans des projets d'infrastructures intégrés favorisant la transformation agricole et l'industrialisation à travers des programmes de substitution progressive des importations dans le but de créer des emplois et de combler l'écart entre la demande et les disponibilités alimentaires au niveau local. En fait, des données récentes recueillies auprès du ministère des Finances indiquent que les importations totales des denrées composant le panier alimentaire de base ont fortement baissé de 27 % (par exemple, elles sont passées de 465 millions de dollars EU en 2014 à moins de 338 millions de dollars EU en 2015), surtout en raison de la pénurie de devises. Cette situation a entraîné de fortes hausses des prix des denrées alimentaires, ce qui a eu un impact négatif sur le bien-être des populations vulnérables. Devant ce constat, il est proposé que la stratégie de la Banque pour la période 2017-2021 s'articule autour de deux piliers complémentaires, à savoir : i) *Pilier I : Instauration d'une croissance inclusive par la transformation agricole ; et ii) Pilier II : Soutien au développement durable des*

infrastructures.

4.2 Alignement stratégique de la Banque

4.2.1 La stratégie proposée par la Banque est conçue pour répondre aux défis particuliers auxquels est confronté le pays,

notamment : i) la faiblesse de la productivité agricole ; ii) le manque de compétences adéquates ; iii) la faiblesse des dispositifs de facilitation du commerce et des systèmes de soutien aux exportations ; iv) l'inadéquation

des infrastructures; et v) un climat des affaires difficile. Le nouveau DSP est aligné sur la stratégie de la Banque baptisé

« Nourrir l'Afrique » – Stratégie 2016-2025 pour la transformation de l'agriculture en Afrique, la Stratégie 2016-2025 du Groupe de la Banque pour l'industrialisation de l'Afrique, la Stratégie 2013-2017 de la Banque pour le développement du secteur privé, la Stratégie 2016-2025 du Groupe de la Banque pour le nouveau Pacte pour l'énergie en Afrique, la Stratégie 2016-2025 du Groupe de la Banque pour l'emploi des jeunes en Afrique, la Politique et Stratégie 2014-2023 pour l'intégration régionale de la Banque et la Stratégie 2014-2018 pour l'égalité entre les sexes (Encadré 6). Enfin, le DSP est entièrement orienté vers l'atteinte des ODD par l'Angola, en particulier l'ODD 1 (« Éliminer la pauvreté »), l'ODD 2 (« Éliminer la faim »), l'ODD 5 (« Égalité entre les sexes »), l'ODD 6 (« Eau potable et assainissement »), l'ODD 7 (« Énergie propre »), l'ODD 8 (« Travail décent et croissance économique »), l'ODD 9 (« Innovation et infrastructures »), l'ODD 10 (« Réduction des inégalités ») et l'ODD 13 « Protéger la planète »).

Encadré 8 : Prise en compte de la problématique hommes - femmes

De façon transversale, la Banque accordera la priorité à la prise en compte de la problématique de l'égalité entre les sexes en vue d'accroître la participation des femmes à l'emploi productif à travers ses opérations. Les nouvelles opérations intégreront l'égalité entre les sexes comme domaine transversal dans les stratégies de projet afin d'offrir aux femmes des compétences, des ressources et des possibilités de surmonter les obstacles liés au sexe et pour participer effectivement au marché du travail. Des stratégies à base communautaire prenant appui sur les associations de femmes et les réseaux de pairs seront adoptées pour aider à surmonter les barrières culturelles et sociales à la participation des femmes à l'emploi productif. Le DSP mettra l'accent sur la collecte et le suivi des données sur les indicateurs sexospécifiques dans le cadre des opérations afin de pouvoir établir des rapports sur l'impact sur les réalisations en matière d'égalité hommes-femmes et la réduction des inégalités entre les sexes à l'achèvement des projets.

4.2.2 Les piliers du DSP sont alignés sur les Piliers de la Vision 2025 de l'Angola, à savoir : « Réhabilitation et développement des infrastructures pour soutenir le développement économique » et « Promotion de la diversification et de la compétitivité de l'économie ». Les interventions stratégiques s'appuient également sur le Plan pour le secteur agricole du pays, baptisé Plan national de développement à moyen terme pour le secteur agricole (2013-2017), sur la Vision 2025 de l'Angola en matière d'énergie, sur la Stratégie nationale pour les énergies renouvelables et sur la Stratégie de développement du secteur du transport (2013-2017). Dans l'ensemble, les interventions au titre du Pilier I du DSP permettront la réalisation des objectifs stratégiques « Nourrir l'Afrique » et « Industrialiser l'Afrique » du Top 5 de la Banque, tandis que les interventions au titre du Pilier II contribueront à la réalisation des résultats stratégiques « Éclairer l'Afrique et l'alimenter en électricité », « Intégrer l'Afrique » et « Industrialiser l'Afrique » du Top 5. Les liens stratégiques sectoriels entre le DSP et le Top 5 sont illustrés à l'Annexe 11.

4.3 Objectif et piliers stratégiques du DSP

4.3.1 L'objectif stratégique du DSP 2017-2021 est d'aider l'Angola à accélérer la diversification de son économie et réduire sa dépendance vis-à-vis du pétrole par des investissements intégrés dans la transformation de l'agriculture en vue de créer des emplois durables et réduire la pauvreté. Les interventions de la Banque contribueront à lever les principaux obstacles à la transformation structurelle, à savoir : i) la nécessité d'accroître la productivité dans le secteur agricole par la fourniture d'intrants permettant d'améliorer le rendement ; ii) la promotion d'une industrialisation progressive en mettant à la disposition des zones rurales les services de base, en particulier l'énergie et le transport, afin de promouvoir

l'industrie agroalimentaire et les chaînes de valeur pour la transformation des produits locaux ; et
iii) l'amélioration de l'environnement des affaires, afin d'attirer des investissements privés et les PPP.

4.3.2 Pilier I : Croissance inclusive par la transformation de l'agriculture. Les interventions au titre de ce pilier cadrent avec l'objectif de la « Vision 2025 » de l'Angola qui est de renforcer la compétitivité de l'économie et avec l'objectif du PND qui consiste à accélérer la diversification de l'économie. Étant donné que bon nombre des populations pauvres en Angola vivent toujours en milieu rural (59 %, selon l'Enquête sur le bien-être des ménages (IBEP) de 2008-2009) et dépendent de l'agriculture, l'objectif stratégique de ce pilier consiste par conséquent à aider le pays à améliorer les gains de productivité agricole pour réduire rapidement sa dépendance à l'égard des importations de denrées alimentaires (estimées actuellement à 70 %) qui rognent sur les recettes en devises. Cette approche entre dans le cadre des objectifs de la *Stratégie 2016-2025 de la BAD pour la transformation de l'agriculture en Afrique*.

4.3.3 Les efforts déployés par l'Angola en vue de réduire les importations de denrées alimentaires et d'accroître les recettes en devises provenant de l'agriculture nécessiteront l'intervention d'opérateurs du secteur privé. La Banque comblera les vides, en particulier en fournissant en appoint des infrastructures agricoles intégrées le long du corridor de Lobito, une région ayant un taux de pauvreté relativement élevé de 69,4 %, mais doté d'un potentiel élevé pour la production céréalière et l'élevage. Ces investissements comprendront entre autres la fourniture de routes praticables en toutes saisons et des routes de desserte (par exemple, la route de 170 km reliant Munhango à Luena et la route Lumege-Luacano-Luau, longue de 186,5 km), l'extension du réseau de distribution d'électricité aux zones rurales, la construction d'infrastructure TIC pour la fourniture d'informations sur les marchés agricoles pour toutes les chaînes de valeur, la logistique et les échanges d'intrants agricoles.

4.3.4 Le déficit des compétences en science, commerce, agriculture et en technologie nécessaires à l'amélioration de la production alimentaire pourrait avoir une incidence négative sur la compétitivité de l'économie du pays. La Banque nouera des partenariats avec le secteur privé et s'inspirera de l'expérience tirée de ses projets Science et technologie et développement du secteur privé en cours d'exécution pour concevoir des programmes intégrés de formation technique dans le but de doter les petits exploitants agricoles (en particulier les jeunes et les femmes) de compétences en techniques agricoles et en compétences en matière de création d'entreprise dans le domaine de l'agro-industrie conformément à la *Stratégie 2016-2025 de la Banque pour l'emploi des jeunes en Afrique*. Cette stratégie visera entre autres à favoriser l'accès aux terres agricoles et au financement en vue de permettre aux femmes agriculteurs de passer de l'agriculture de subsistance à la production commerciale. Selon la Banque mondiale, le niveau d'utilisation des engrais en Angola est estimé à 8,8 g/ha, un chiffre en-deçà de la moyenne mondiale de 119,9 g/ha. La Banque aidera le pays à accroître l'utilisation des intrants permettant d'améliorer le rendement en subventionnant dans un premier temps l'utilisation des engrais au cours des deux premières années, comme au Libéria et au Malawi. Par la suite, un mécanisme de partage de risques et un système de fourniture d'intrants avec le secteur privé prendront le relais. À titre d'exemple, au Libéria, le coût total par exploitant agricole était de 112 dollars EU, mais les exploitants agricoles paient 10 dollars EU. En outre, il sera procédé à l'enregistrement en ligne des exploitants agricoles dans les zones présentant un intérêt en tirant profit des investissements réalisés dans les infrastructures TIC.

4.3.5 La Banque mettra davantage l'accent sur les programmes intégrés de développement agricole en milieu rural, en particulier dans la province de Cabinda, compte tenu de ses taux de pauvreté élevés (42,2 %) et de l'inexistence d'infrastructures de transport ; le manque d'accès aux ressources, qui a un impact négatif sur le potentiel de productivité du secteur agricole, mais aussi des autres secteurs. Les principales interventions comprendront notamment d'importants investissements dans les infrastructures agricoles dans le but de relier les grandes zones de

production aux marchés urbains ; l'aménagement d'infrastructures hydrauliques (augmentation de la capacité d'irrigation de 12 000 à 17 000 hectares) ; la construction d'installations de transformation et de stockage pour fournir une valeur ajoutée et augmenter la durée de conservation des produits agricoles. Ces mesures permettront de réduire sensiblement les pertes après-récolte (qui ont grandement contribué aux pénuries alimentaires ainsi qu'à la carence nutritionnelle), de rapprocher davantage les petits exploitants agricoles des marchés, d'accroître la valeur de leurs produits, de stimuler les exportations agricoles en provenance de la région, pour les faire passer de 10 000 à 50 000 (t)/an à l'horizon 2021. Des services de conseil seront sollicités auprès du CARN sur la gestion des terres et de l'eau pour une production agricole, halieutique et animale durable. La Banque accordera également une attention particulière à l'atténuation des effets négatifs du changement climatique résultant du phénomène d'oscillation australe dénommé El Niño qui a causé soit des inondations ou des sécheresses répétées, en particulier dans les régions rurales du Sud de la Namibe, les provinces de Cunene et de Huila où l'incidence de la pauvreté demeure élevée (environ 47,9 %).

4.3.6 Pilier II : Appui au développement durable des infrastructures. Les interventions au titre de ce pilier sont alignées sur la « Vision 2025 » de l'Angola et sur l'objectif du PND de promouvoir le développement des infrastructures. L'appui portera essentiellement sur deux secteurs principaux, à savoir : l'énergie et le transport. L'objectif est d'aider l'Angola à combler son déficit d'électricité et à améliorer la connectivité des infrastructures de transport afin de réduire davantage le coût lié aux transactions commerciales, d'ouvrir les marchés locaux et régionaux, d'attirer l'IDE et de renforcer les liens en aval de pôles de développement économique susceptibles de favoriser la croissance des PME et la création d'emplois. En s'appuyant sur les leçons tirées du programme d'appui à la réforme du secteur de l'énergie, la Banque envisagera également d'utiliser l'Instrument d'appui budgétaire pendant le cycle du DSP 2017-2021 afin de renforcer l'effet catalyseur de ses interventions dans le domaine des infrastructures.

4.3.7 Énergie. Le niveau élevé des pertes techniques d'électricité (environ 15 % de l'électricité produite pour un taux de référence de 10 %) et l'inadéquation des infrastructures de transport de l'électricité continuent de freiner le développement de l'accès à l'électricité en Angola. La Banque s'inspirera de l'appui fourni au secteur à travers le PSRSP (Encadré 7) et mettra l'accent sur la mobilisation de fonds auprès des principaux partenaires au développement (par exemple l'AFD, la BEI et la JICA) afin d'amplifier les efforts entrepris actuellement par l'Angola pour accroître l'accès à l'électricité de 30 % en 2014 à 43 % dès 2017 et le porter par la suite à 60 % à l'horizon 2025. Les principales interventions comprendront : le raccordement de la ligne de transport d'électricité Centre-sud d'une capacité de 400 kV, l'amélioration de la distribution d'électricité et l'installation de systèmes pour améliorer le recouvrement des recettes (par l'installation de 50 000 compteurs d'électricité prépayés dans la ville de Luanda) afin de réduire les pertes techniques et non techniques. La Banque examinera également les possibilités de mise en place de mini-réseaux vertssous forme de PPP dans les zones rurales (par exemple, la production de 10 MW d'énergie solaire à Tombwa et la production d'énergie à base de biomasse avec le concours des communautés locales). Par ailleurs, la Banque mobilise actuellement les ressources des Fonds fiduciaires émanant du programme « Énergie viable pour tous » (SEFA) pour financer des programmes de renforcement de capacités dans le domaine des énergies renouvelables et faciliter la mise en œuvre du programme de croissance verte du pays. Il existe également des possibilités de cofinancement pour des projets du secteur privé avec des producteurs indépendants d'électricité (PIE) utilisant des sources d'énergie renouvelables par le biais de la Facilité d'inclusion énergétique. Toutes ces interventions sont alignées sur la *Stratégie 2016-2025 du Groupe de la Banque en faveur du Nouveau Pacte pour l'énergie en Afrique* qui vise à améliorer

Encadré 11 : Programme d'appui à la réforme du secteur de l'énergie

En mai 2014, la Banque a approuvé un programme d'appui budgétaire de 1 milliard de dollars EU en faveur de l'Angola. Parmi les principaux objectifs du programme figuraient : i) l'achèvement de la scission des compagnies d'électricité par la création de nouvelles sociétés de production, de transport et de distribution ; ii) l'amélioration de l'efficacité opérationnelle ; et iii) le renforcement de la gouvernance et l'optimisation des ressources dans le secteur de l'électricité. Le programme a mené avec succès la scission des trois compagnies d'électricité. Les ressources du PSRSP (environ 400 millions de dollars EU) ont contribué au financement de la construction du barrage hydroélectrique de Laúca d'une capacité de 2060 MW, ce qui devrait permettre de doubler la capacité de production du pays à 5000 MW en 2017. Le programme a également réalisé diverses réformes législatives dans le secteur, notamment la nouvelle Loi générale sur l'électricité approuvée en 2015, la création d'un organe de régulation du secteur de l'eau et de l'électricité ainsi que l'adoption d'une stratégie sur les énergies renouvelables. Dans l'ensemble, le recouvrement des recettes a progressé de 50 % par rapport aux niveaux de 2014 ; le pourcentage de clients raccordés au réseau qui disposent d'un compteur a plus que triplé, passant de 20 à 70,5 % ; la disponibilité du réseau de distribution a été portée de 60 à 86,3 % ; et la représentation des femmes au sein du Conseil d'administration améliorée, passant de 23 % en 2014 à 25 % en 2015.

l'accès de tous à l'électricité à l'horizon 2025.

4.3.8 Les femmes sont touchées de façon disproportionnée par la précarité énergétique, étant donné qu'elles supportent le lourd fardeau des tâches domestiques telles que la collecte de bois de chauffe, la cuisson et la transformation des aliments, ce qui accroît leur vulnérabilité aux risques en matière de santé. La Banque prendra en compte ces préoccupations dans la conception des nouveaux projets énergétiques et rendra l'énergie propre abordable et accessible aux usagers de sexe féminin en introduisant des innovations telles que les fourneaux améliorés.

4.3.9 Transport. L'Angola a accompli des progrès considérables dans la réhabilitation de ses infrastructures, mais il reste beaucoup à faire pour soutenir la diversification de l'économie. Les principaux problèmes auxquels est confronté le secteur du transport sont entre autres : i) les coûts logistiques élevés dus à l'inadéquation des infrastructures qui constitue un obstacle à la productivité et au commerce ; ii) le mauvais entretien des infrastructures ; iii) les lacunes dans la gestion des passations de marchés ; et iv) la contraction interne de l'industrie due aux coûts de construction élevés et à la baisse des recettes pétrolières. L'appui de la Banque à l'élaboration d'un Plan directeur des transports guidera les réformes en matière de développement des infrastructures en Angola et en garantira la durabilité. En outre, les interventions visant à soutenir la construction de la liaison ferroviaire de 350 km reliant le corridor ferroviaire de Lobito à la Zambie ; à rénover les routes nationales en les recouvrant d'asphalte ; et notamment, la réhabilitation des routes de desserte permettant de rallier les pôles agro-industriels, et de relier les plateformes logistiques aux lignes ferroviaires et aux routes nationales contribueront à stimuler le commerce intra-régional ainsi qu'à soutenir la production agricole le long du Corridor de Lobito. Compte tenu de l'ampleur des financements nécessaires pour le développement des infrastructures et de la marge financière limitée dont dispose la Banque pour assister l'Angola, la Banque cofinancera les projets avec Africa Growing Together Fund (AGTF) dans le but de susciter un flux massif d'investissements privés.

4.3.10 La durabilité des infrastructures de l'Angola a été mise à mal par le changement climatique et le manque de compétences pour en assurer l'entretien et la gestion. La Banque aidera à assurer une large diffusion des meilleures pratiques concernant les normes de résilience au changement climatique dans toutes ses interventions dans les domaines de l'électricité et du transport. Des programmes de formation sur l'efficacité opérationnelle et l'entretien des infrastructures électriques seront organisés au profit de plus de 1500 agents d'exploitation des compagnies d'électricité (dont 30 % de femmes). En outre, environ 2000 personnes vivant le long du corridor de Lobito bénéficieront d'une formation sur l'entretien des infrastructures, la sécurité routière et le VIH/sida afin d'offrir des moyens d'existence plus durables, de réduire les inégalités de revenu et d'assurer la sécurité sanitaire dans les communautés locales. Ce programme de formation sera organisé en partenariat avec l'Institut angolais des routes.

4.4 Programme opérationnel

4.4.1 **La révision à la baisse de la note de crédit souverain de l'Angola aura un impact sur la marge disponible pour financer les opérations du DSP 2017-2021.** Par conséquent, les investissements de la Banque se concentreront sur des projets essentiels qui soutiennent le programme de diversification de l'économie du gouvernement, tout en identifiant les possibilités éventuelles de cofinancement avec le secteur privé et les partenaires au développement. L'Annexe 12 présente le programme indicatif de prêt de la Banque pour l'Angola dans le cadre du DSP 2017-2021. Tous ces projets ont suscité l'intérêt du gouvernement qui s'est déclaré disposé à les financer et sont à un stade de préparation avancé. La Banque a déjà obtenu 2 millions d'UC auprès du Fonds d'assistance au secteur privé africain (FAPA) pour financer des programmes de renforcement de capacités sur le commerce et les chaînes de valeur agricoles le long du Corridor de Lobito. Un accord a également été conclu avec les principaux partenaires au développement (l'AFD, la BEI, la JICA, l'USAID) pour le cofinancement du méga-programme du secteur de l'énergie estimé à 3,2 milliards de dollars EU. Des efforts sont également en cours pour mobiliser un financement auprès du nouveau Projet de développement de l'agriculture commerciale de la Banque mondiale d'un montant de 230 millions de dollars EU qui est en cours de préparation.

4.4.1 **Liste indicative des projets en attente et programme d'interventions hors-prêt.** La Banque a identifié d'autres projets essentiels (Annexe 13) qui cadrent avec les piliers du DSP, bien qu'ils ne soient pas encore prêts à être mis en œuvre. Ces projets s'inscrivent dans le cadre d'un programme d'activités glissant qui sera actualisé chaque année et certains projets pourraient être transférés vers le « Programme indicatif d'octroi de prêts » du DSP principal dès que les conditions de qualité à l'entrée auxquels ils sont soumis seront satisfaites. En outre, le portefeuille s'élargit au fur et à mesure et l'un des enseignements tirés du précédent DSP 2011-2015 est la nécessité d'améliorer la qualité à l'entrée en renforçant la préparation des projets (voir la section 3.5). Par conséquent, le nouveau DSP 2017-2021 a adopté une approche novatrice en utilisant les soldes des précédents projets et subventions d'assistance technique du FAD pour préparer des études économiques et sectorielles (EES) (Annexe 14) afin de combler les déficits de connaissances analytiques, en particulier dans les secteurs de l'agriculture, de l'énergie et du transport. La Banque renforcera le dialogue sur les politiques et améliorera les systèmes de gouvernance dans les secteurs de l'agriculture et des ressources naturelles avec l'appui technique du CARN. Les domaines d'intervention prioritaires sont entre autres i) le renforcement de capacités en fonction de la demande sur les réformes de la propriété foncière au regard de la Loi foncière révisée ; et ii) la création de contenu local dans les secteurs du pétrole et du gaz ainsi que de la pêche. En collaboration avec l'ALSF et le Département des politiques fiduciaires, de gestion financière et d'acquisition (SNFI), la Banque aidera à améliorer les systèmes de gouvernance en fournissant des services de conseil concernant les négociations de contrats, la conception des PPP, les mécanismes d'accroissement de recettes et l'efficacité au sein de sociétés de service public et la GFP et les réformes de la passation de marchés.

4.5 Ressources du Groupe de la Banque

4.5.1 La marge financière indicative de la Banque dépendra surtout aussi bien d'une baisse de la limite opérationnelle de l'Angola en raison de la détérioration de la solvabilité et de l'exposition totale potentielle de la Banque à l'Angola. Ceci nécessitera d'adopter une approche sélective dans l'utilisation des ressources pour soutenir le programme de diversification de l'économie du pays et ce, à deux niveaux, conformément aux priorités *Nourrir l'Afrique et Industrialiser l'Afrique* du Top 5 - à travers le Pilier I : Croissance inclusive par la transformation de l'agriculture et aux priorités *Éclairer l'Afrique et l'alimenter en énergie, Intégrer l'Afrique et Industrialiser l'Afrique* - à travers le Pilier II : Soutien au développement durable des infrastructures.

4.6 Dialogue au niveau national

5.4.1 Le dialogue au niveau national sur le DSP 2017-2021 entre la Banque, le gouvernement, les partenaires au développement et la société civile a eu lieu en novembre 2015 et a abouti à l'identification consensuelle des domaines d'intervention proposés dans le cadre du DSP. La Banque s'appuiera sur les travaux déjà réalisés au cours des consultations sur le DSP pour approfondir le dialogue sur les principales questions suivantes :

- (i) **Gestion des finances publiques (GFP) et utilisation des systèmes nationaux** : La Banque continuera de collaborer avec les autres partenaires au développement (par exemple, le FMI et la Banque mondiale) pour la mise en œuvre des recommandations du plan d'action de la PEMFSR et de l'Évaluation du risque fiduciaire pays (CFRA) de la Banque dans le but de réduire les risques fiduciaires et de contribuer à l'utilisation progressive par la Banque des systèmes nationaux ;
- (ii) **Gestion et propriété du portefeuille** : compte tenu des difficultés rencontrées dans la gestion du portefeuille et tennant compte des recommandations issues de l'atelier de la CPPR, la Banque poursuivra son dialogue avec le gouvernement pour l'opérationnalisation de la CPSIU au sein du ministère des Finances, rationalisera les procédures de décaissement et imposera une culture et une responsabilisation axées sur les résultats par la mise en place de contrats de performance pour l'ensemble du personnel de l'UGP ;
- (iii) **Appui juridique et institutionnel** : en raison de la forte baisse des cours internationaux et des recettes pétrolières, il est urgent d'aider le gouvernement à concevoir des systèmes efficaces pour la gestion de ses ressources naturelles ainsi qu'à rechercher des sources de financement durables pour mener à bien son programme de diversification de l'économie. Dans ce contexte, et par l'entremise de l'ALSF et du CARN, la Banque entamera un dialogue régulier avec le gouvernement afin d'évaluer les besoins de renforcement des capacités en fonction de la demande et, notamment, la conception et la gestion des PPP et les garanties partielles de risques ;
- (iv) **Développement du secteur privé et création d'emplois** : la place prédominante qu'occupe le secteur public dans l'économie angolaise en raison d'un long passé d'Etat à planification centralisée a favorisé l'émergence de personnes politiquement exposées dans le secteur privé, ce qui pose des problèmes de gouvernance et de transparence. À l'avenir, il sera difficile pour le secteur public de continuer d'être le moteur de la croissance en raison de la forte diminution des ressources budgétaires suite à la chute des cours du pétrole. Selon des critères de vérification préalable rigoureux, la Banque aidera à mobiliser des lignes de crédit pour les banques commerciales locales en vue de financer les PME, en particulier, dans l'agro-industrie. La Banque a également entamé un dialogue pour la mise en œuvre de l'initiative d'apprentissage pour les jeunes dans le cadre des projets qu'elle finance dans les domaines du secteur privé, de l'eau et de l'assainissement, de la science et de la technologie, de l'environnement et de la pêche dans le cadre de la *Stratégie 2016-2025 de la Banque pour l'emploi des jeunes en Afrique* .

4.7 Modalités d'exécution et risques liés à la mise en œuvre

4.7.1 Évaluation du risque fiduciaire de l'Angola

4.7.1.1 En 2016, la Banque a effectué une Évaluation du risque fiduciaire dans le pays (CFRA) dans le cadre de la mission d'évaluation de l'EDCSP, une opération d'appui aux réformes. La CFRA met l'accent sur quatre piliers principaux, à savoir : i) budgétisation ; ii) établissement de rapports et audits ; iii) passation de marchés ; et iv) corruption. L'évaluation a pris note de la

ferme volonté du gouvernement d'améliorer les systèmes de GFP au cours des dernières années, notamment l'adoption des règlements relatifs à l'Inspection générale des finances (IGF), la nouvelle loi et les nouveaux règlements sur les marchés publics (2016) et la communication régulière de rapports sur l'exécution du budget en utilisant le Système intégré de gestion des finances publiques du gouvernement (SIGFE). Ces développements indiquent que l'ensemble des systèmes de GFP du pays de l'Angola s'inscrivent dans une trajectoire de changement positive dans. Néanmoins, la CFRA a mis en lumière des défis importants qui se posent au pays en matière de renforcement de capacités, notamment en ce qui concerne la profession comptable en Angola, le contrôle général, l'application des normes de gestion des marchés publics, les mécanismes d'examen des plaintes relatives à la passation de marchés, l'existence de structures indépendantes au sein de l'administration publique pour procéder à une revue préalable des processus de passation de marchés. Le résumé de l'évaluation des systèmes de GFP du pays est présenté à l'annexe 15. Quant au résumé concernant le risque fiduciaire en matière de passation de marchés, il figure, à l'annexe 16.

4.8 Risques et mesures d'atténuation

| Risques | Mesures d'atténuation |
|--|--|
| Risque politique - Risque à faible probabilité : troubles sociaux découlant de l'incertitude politique et de la détérioration des conditions de vie | Mesure d'atténuation : compte tenu de la diminution des risques et avant la tenue des élections générales en 2017, la Banque et d'autres partenaires au développement poursuivront le dialogue sur les politiques avec le gouvernement en vue d'améliorer l'efficacité des dépenses publiques et assurer une croissance inclusive et à large assise. |
| Risques macroéconomiques - Forte probabilité : croissance économique lente et détérioration de la solvabilité du pays en raison de la persistance de la crise pétrolière | Mesure d'atténuation : la Banque intensifiera le dialogue avec le gouvernement en vue de l'adoption de politiques macroéconomiques adaptées pour rationaliser les dépenses budgétaires, introduire un régime de taux de change flexible, renforcer le système bancaire pour prévenir des crises systémiques et mettre en œuvre des réformes structurelles visant la diversification de l'économie. |
| Risque fiduciaire et risque lié aux capacités techniques - Risque à forte probabilité : risque fiduciaire et faibles capacités entrepreneuriales dans le secteur privé | Mesure d'atténuation : la Banque aidera le pays à améliorer la gouvernance et l'environnement des affaires à travers des réformes réglementaires visant à améliorer l'efficacité des compagnies de service public, la gestion des contrats de PPP dans le domaine des infrastructures avec le concours de l'ALSF ; la mise en œuvre intégrale de la nouvelle loi sur la passation des marchés ainsi que le plan d'action de la PEMFSR, et le dialogue sur les réformes du régime de propriété foncière. Les compétences en matière de création d'entreprise seront approfondies au moyen de programmes de renforcement de capacités menés en partenariat avec l'ECAD. |
| Risques liés aux changements climatiques - Probabilité moyenne : les investissements dans l'agriculture et les infrastructures sont vulnérables aux inondations et sécheresses cycliques en Angola. | Mesure d'atténuation : compte tenu du caractère transversal du problème du changement climatique, la Banque collaborera avec une diversité de parties prenantes qui mènent des opérations visant à juguler les effets négatifs du changement climatique sur les infrastructures et à renforcer la résilience en Angola. La Banque appuiera également la gestion des terres et de l'eau en vue de promouvoir une agriculture durable. |

4.9 Suivi et évaluation

4.9.1 Le Cadre de résultats indicatif du DSP 2017-2021 s'appuie sur le système national de S&E. Les indicateurs proposés serviront de base pour assurer le suivi de la mise en œuvre du DSP et progresser vers la réalisation des ODD sectoriels, tout en contribuant à la réalisation des objectifs de la « Vision 2025 » de l'Angola. Le cadre de S&E proposé comprend des indicateurs de produits et de résultats spécifiques et ventilés par sexe, mais aussi différentes opérations proposées par la Banque qui seront mises en œuvre en vue d'atteindre les résultats escomptés. Les valeurs de référence ont été tirées du PND 2013-2017 et du cadre de résultats des nouveaux projets de la Banque dans les domaines de l'agriculture, de l'énergie, du transport, de la science et de la technologie ainsi que de l'eau et l'assainissement. La Banque se fondera sur les résultats

de l'Enquête sur le bien-être des ménages et la pauvreté prévue en 2017 pour suivre les progrès accomplis et pour mener la revue à mi-parcours du DSP en 2019.

5. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

5.1 Conclusion

5.1.1 La Banque a considérablement intensifié ses interventions en Angola, dans un contexte difficile, bien que le pays dispose d'une grande économie africaine dynamique et en pleine croissance. Le DSP 2017-2021 plaide en faveur du maintien de l'appui de la Banque dans le domaine des infrastructures (transport, énergie) afin d'accroître l'efficacité et la viabilité à long terme des investissements du secteur privé. De même, une approche sélective devrait être adoptée afin de répondre aux enjeux de la croissance inclusive et de la réduction de la pauvreté par la transformation de l'agriculture et la promotion d'une industrialisation légère et à forte utilisation de main-d'œuvre pour aider à réduire la dépendance du pays à l'égard du pétrole et à promouvoir la création d'emplois durables.

5.2 Recommandations

5.2.1 Le Conseil d'administration de la Banque est invité à examiner et à approuver le Document de stratégie pays 2017-2021 pour l'Angola, qui repose sur les piliers stratégiques suivants : i) **Croissance inclusive par la transformation de l'agriculture** ; et ii) **Appui au développement durable des infrastructures.**

Annexe 1: Matrice indicative du cadre de résultats pour le DSP 2017-2021

| Objectifs de développement de l'Angola ("Vision 2025") | Principales contraintes/Questions entravant la réalisation des objectifs | Résultats attendus à la fin de la période couverte par le DSP (2021) | Produits attendus à la fin de la période couverte par le DSP (2021) | Résultats attendus à mi-parcours (2019) | Produits attendus à mi-parcours (2019) | Interventions de la BAD: Opérations en cours et celles à mettre en œuvre durant la période couverte par le DSP |
|---|--|--|---|--|---|---|
| Pilier I: Croissance inclusive à travers la transformation agricole | | | | | | |
| Objectif: Promouvoir la transformation agricole et le développement rural basé sur des fermes familiales, des coopératives et des partenariats public-privé | Agriculture <ul style="list-style-type: none"> Faible productivité agricole L'infrastructure agricole (irrigation/entrepotage/marketing/routes d'accès) est mauvaise Les pertes consécutives aux récoltes sont élevées Faible utilisation d'intrants pouvant accroître le rendement et de technologies, et faibles compétences du secteur de l'agriculture et de l'entrepreneuriat L'accès au crédit pour financer les intrants agricoles est limité, en | Corridor de Lobito et agropoles de Cabinda <ul style="list-style-type: none"> Amélioration de la sécurité alimentaire | Corridor de Lobito et agropoles de Cabinda <ul style="list-style-type: none"> Augmentation de la production céréalière de 10 000 mt (2017) à 50 000 mt (2021) | Corridor de Lobito et agropoles de Cabinda <ul style="list-style-type: none"> Amélioration de la production et de la diversité alimentaires | Corridor de Lobito et agropoles de Cabinda <ul style="list-style-type: none"> Achèvement de la réhabilitation d'un champ céréalière de 5000 ha pour Cabinda | Prêt En cours: <ul style="list-style-type: none"> Projet agricole de Bom Jesus Science et technologie Pêche artisanale Nouveau: <ul style="list-style-type: none"> Développement rural intégré de l'agriculture de Cabinda Facilitation des agro-industries et du commerce du secteur privé sur le corridor de Lobito Ligne de crédit pour les PME Hors prêts Nouveau: <ul style="list-style-type: none"> EES: Développement rural intégré de Cabinda Étude sur développement de l'agriculture de rente pour le nord de l'Angola Étude sur les agro-industries du secteur privé pour le corridor de Lobito Étude sur le bétail agricole et les infrastructures pour le sud de l'Angola |
| | | <ul style="list-style-type: none"> Amélioration des moyens de subsistance grâce à une augmentation des revenus de la pêche | <ul style="list-style-type: none"> Accroissement de la production du poisson sec, de 0,7 tonne/an (2017) à 1,5 tonne/an (2021) | <ul style="list-style-type: none"> Amélioration de l'accès aux divers produits de pêche de qualité | <ul style="list-style-type: none"> Construction et utilisation de 4 sites de débarquement par au moins 40 navires pour y déposer leur moisson | |
| | | <ul style="list-style-type: none"> Amélioration des connaissances relatives aux techniques agraires modernes et de la gestion des ressources naturelles | <ul style="list-style-type: none"> Formation de 500 petits exploitants (dont 30 femmes) aux services d'extension agricole | <ul style="list-style-type: none"> Amélioration de la productivité des agriculteurs grâce à l'utilisation de nouvelles technologies et pratiques | <ul style="list-style-type: none"> Formation de 250 petits exploitants aux techniques d'extension agricole | |
| | | <ul style="list-style-type: none"> Amélioration de la productivité par le biais du recours aux intrants qui dopent le rendement | <ul style="list-style-type: none"> Accroissement de l'utilisation d'engrais, de 8,8 g/ha (2017) à 15 /ha (2021) | <ul style="list-style-type: none"> Accroissement de l'accès aux engrais et intrants agricoles organiques | <ul style="list-style-type: none"> Augmentation de l'offre d'engrais de 5000 mt à 10 000 mt | |
| | | <ul style="list-style-type: none"> Amélioration de l'accès aux systèmes d'irrigation | <ul style="list-style-type: none"> Augmentation de la capacité d'irrigation de 12 000 ha (2017) à 17 000 ha (2021) | <ul style="list-style-type: none"> Accroissement de la disponibilité de l'eau et de l'efficacité ans l'utilisation de l'eau pour la production et la transformation agricoles | <ul style="list-style-type: none"> Réhabilitation de 2 systèmes d'irrigation | |

| | particulier pour les femmes | <ul style="list-style-type: none"> Amélioration de la valeur ajoutée par le biais de la transformation, et augmentation des emplois non agricoles | <ul style="list-style-type: none"> Construction de 2 agro-industries pilotes et création de 700 emplois dont 30% pour les femmes | <ul style="list-style-type: none"> Amélioration de l'accès des PME (dont 10% féminines) aux financements | <ul style="list-style-type: none"> Approbation d'une ligne de crédit pour le financement des PME et des agro-industries (5% pour les femmes) | |
|--|---|--|--|---|---|---|
| | | <ul style="list-style-type: none"> Amélioration de l'accès des ménages agricoles aux droits légalement reconnus à la terre | <ul style="list-style-type: none"> Augmentation du nombre de nouveaux titres fonciers, de 1000 (2017) à 5000 (2021) – avec 30% appartenant aux femmes | <ul style="list-style-type: none"> Augmentation du pourcentage des droits fonciers légalement reconnus, de 1% (2017) à 2,5% (2019) | <ul style="list-style-type: none"> Adoption par le Parlement de la loi foncière révisée, qui accroît les droits des associations de femmes | |
| Objectifs de développement de l'Angola ("Vision 2025") | Principales contraintes/Questions entravant la réalisation des objectifs | Résultats attendus à la fin de la période couverte par le DSP (2021) | Produits attendus à la fin de la période couverte par le DSP (2021) | Résultats attendus à mi-parcours (2019) | Produits attendus à mi-parcours (2019) | Interventions de la BAD: Opérations en cours et celles à mettre en œuvre durant la période couverte par le DSP |
| Pilier II: Appui au développement des infrastructures durables | | | | | | |
| Objectif: Améliorer l'accès et la qualité des services d'infrastructure afin de garantir l'efficacité des investissements privés et accélérer la diversification économique et la création d'emplois | Transports <ul style="list-style-type: none"> Faible densité routière Insuffisance des ressources financières en vue de l'expansion des infrastructures Coûts élevés des transactions commerciales et des transports Capacités institutionnelles limitées en matière de gestion et d'entretien des infrastructures | <ul style="list-style-type: none"> Amélioration de l'indice de performance logistique, de 2,24 (2017) à 2,56 (2021) | <ul style="list-style-type: none"> Construction de 350 km de chemin de fer transfrontalier | <ul style="list-style-type: none"> Amélioration des systèmes de transport et des liaisons pour les communautés situées le long du corridor de Lobito | <ul style="list-style-type: none"> Achèvement du projet de Plan directeur national du secteur des transports | Prêts En cours: <ul style="list-style-type: none"> Plan directeur national du secteur des transports Prêts Nouveau: <ul style="list-style-type: none"> Route Munhango-Luena, 170 km Lumege-Luacano-Luau, 186,5 km Liaison ferroviaire Angola-Zambie |
| | | <ul style="list-style-type: none"> Réduction du temps mis pour atteindre aux routes les plus proches: de 1,5 heure à 0,9 heure (2021) | <ul style="list-style-type: none"> Construction de 386 km de route bitumée | <ul style="list-style-type: none"> Réduction des tarifs fret (de 5%) de transport de produits agricoles | <ul style="list-style-type: none"> Construction de 74 km de route bitumée reliant les zones de production agricole aux marchés | |
| | | <ul style="list-style-type: none"> Amélioration de la qualité de l'air le long du corridor de Lobito | <ul style="list-style-type: none"> Plantation de 500 000 arbres, avec la participation des femmes et des jeunes | <ul style="list-style-type: none"> Amélioration de la qualité de l'air à travers une réduction des émissions de CO₂ (de 1,4 kg/PIB en dollars E.-U. à 1;2 kg/PIB en dollars E.-U. avant | <ul style="list-style-type: none"> Plantation de 100 000 arbres le long du corridor ferroviaire de Lobito | |

| | | | | | |
|--|--|--|---|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> • Services de transport et de logistique faibles | | | 2019) | | |
| | <ul style="list-style-type: none"> • Amélioration du niveau de vie de 1,5 million de ruraux | <ul style="list-style-type: none"> • Sous-traitance des travaux d'une valeur d'au moins 6 millions de dollars E.-U. aux communautés locales | <ul style="list-style-type: none"> • Amélioration de la sécurité routière et sanitaire et renforcement des capacités des communautés en vue de la gestion des routes non classifiées du réseau | <ul style="list-style-type: none"> • Formation de quelque 2000 personnes (dont 30% des femmes) à l'entretien des infrastructures, à la sécurité routière et au VIH/sida | |
| <p>Énergie</p> <ul style="list-style-type: none"> • Faible accès à l'électricité • Faible production d'électricité • Forte dépendance aux combustibles • Grosses pertes techniques et non techniques • Insuffisance des ressources financières | <ul style="list-style-type: none"> • Augmentation de la taille de la population ayant accès à l'électricité, de 37% (2017) à 43% (2021) | <ul style="list-style-type: none"> • Construction d'une ligne de transmission d'électricité de 400 kV | <ul style="list-style-type: none"> • Amélioration de l'accès à l'électricité, de 37% (2017) à 39% (2019) | <ul style="list-style-type: none"> • Lancement des documents de passation de marchés pour la ligne de transmission d'électricité de 400 kV | <p>Prêts</p> <p>Achevé:</p> <ul style="list-style-type: none"> • PARSE <p>Nouveau:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Distribution du système électrique • Mini-réseau ER (PEI/PPP) • Ligne de transmission centre-sud de 400 kV <p>Hors prêts</p> <p>Nouveau:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Registre des immobilisations • Pertes techniques et non techniques |
| | <ul style="list-style-type: none"> • Réduction des pertes d'énergie de 15% (2017) à 10% (2021) | <ul style="list-style-type: none"> • Installation de 500 000 compteurs prépayés de plus | <ul style="list-style-type: none"> • Amélioration du recouvrement des recettes, de 15% (2017) à 30% (2019) | <ul style="list-style-type: none"> • Augmentation du nombre de clients détenteurs d'un compteur, de 10% à 487 275 | |
| | <ul style="list-style-type: none"> • Renforcement des capacités opérationnelles et de gestion du personnel | <ul style="list-style-type: none"> • Formation de 1500 membres du personnel de la société publique d'électricité, dont 30% de femmes | <ul style="list-style-type: none"> • Amélioration de la productivité du personnel, à un employé pour 250 clients | <ul style="list-style-type: none"> • Formation de 700 membres du personnel de la société publique d'électricité, dont 30% de femmes | |
| | <ul style="list-style-type: none"> • Accroissement de l'accès à l'énergie propre dans les zones rurales | <ul style="list-style-type: none"> • Lancement du projet solaire PIE de 10 MW | <ul style="list-style-type: none"> • Renforcement de la participation du secteur privé à la production des ER | <ul style="list-style-type: none"> • Approbation d'un nouveau tarif de rachat garanti pour les énergies renouvelables (ER) | |

Annexe 2: Évaluation macroéconomique actuelle et perspectives

1. Vue d'ensemble

1.1. L'économie angolaise est en train de s'éloigner progressivement du point le plus bas qu'il a touché au premier trimestre 2016, lorsque les cours du brut se sont effondrés (34,4 dollars E.-U le baril), provoquant les fortes dévaluations du kwanza. Cette économie continuera cependant à réaliser une faible croissance au cours de 2016 et 2017, les affaires ne pouvant pas reprendre en raison des coûts logistiques élevés dans le secteur non pétrolier, d'une infrastructure inadéquate, des goulets d'étranglement dans le capital humain, des contraintes de liquidité et des forts coûts d'emprunt. Les autorités ont pris des mesures pour réduire l'impact de la chute des prix du pétrole, notamment en améliorant significativement le solde budgétaire primaire hors pétrole et la dévaluation du kwanza par rapport au dollar E.-U., en vue d'une compétitivité accrue dans les exportations. Si, selon les projections, le secteur non pétrolier devrait connaître une embellie en 2017 du fait d'une augmentation prévue des dépenses publiques et de l'amélioration des termes de l'échange, on ne devrait pas s'attendre à une relance rapide parce que la forte inflation et les faibles niveaux d'investissement enregistrés vont probablement maintenir la croissance en deçà de la tendance historique (par ex., la croissance moyenne entre 2006 et 2012 était de 12,6%, avant de chuter à 4,7% durant la période du DSP 2011-2015). Les tout derniers chiffres indiquent que la production du pétrole a baissé de 13% entre septembre et octobre 2016. La reprise des cours mondiaux du pétrole en octobre aura tempéré l'effet induit par des volumes plus faibles sur les recettes pétrolières de l'Angola. Néanmoins, la production pétrolière du pays devrait rester stable, à 1,8 million de barils par jour, sur la période 2017-2020. La Banque établit la croissance du PIB réel de l'Angola à 0,1% en 2016, avant une légère progression à 3% en 2017 (les projections du FMI sont de 1,3% de croissance en 2017).

2. Contraintes liées à l'inflation et aux liquidités en devises

2.1. L'inflation a grimpé de 42% en décembre 2016, d'une année à l'autre, mais devrait, selon les projections, baisser de 20% en 2017 à la faveur de conditions de politique monétaire plus austères et d'un kwanza stable et susceptible d'appuyer la désinflation. Des signes d'une atténuation des pressions sur les prix semblent avoir poussé la Banque nationale d'Angola à maintenir le taux directeur stable, à 16% en décembre 2016. Toutefois, la pénurie des réserves en devises et les disparités entre le taux de change officiel et le taux de change parallèle pourraient maintenir de fortes pressions sur les prix en 2017. Les réserves de change ont chuté de 24,4 milliards de dollars E.-U. en janvier 2016 à 22,4 milliards de dollars en décembre 2016, le plus bas niveau des cinq dernières années. Les exportations se sont contractées de 4,9%, à 5,3 milliards de dollars E.-U. au premier trimestre 2016. Cependant, les cours du pétrole avaient jusque-là eu une tendance haussière et avaient de fortes chances d'accroître les recettes d'exportation durant les prochains trimestres. L'Angola devrait connaître des déficits de compte courant tout au long de 2016-2017. Les prix du pétrole étant très bas par rapport aux chutes des dernières années, l'ensemble des recettes d'exportation ont dû baisser de plus de 34% en 2016. De même, les importations en 2016 risquent également de se contracter en raison de la pénurie de devises. Dans le même temps, la BNA a accéléré ses ventes en devises sur le marché et, par conséquent, l'écart entre le taux de change officiel et le taux de change parallèle s'est resserré depuis lors, passant de 244% en juin 2016 à moins de 153% en décembre de la même année.

3. Mesures de politique budgétaire & perspectives

3.1. Les contraintes subies par les recettes publiques, du fait de la baisse des prix du pétrole, continueront sur le court terme. Pour tenter de les endiguer, les pouvoirs publics cherchent à stimuler le revenu fiscal non pétrolier en améliorant la formalisation dans le secteur. En effet, le rééquilibrage de l'économie passe par la recherche d'un mélange de politiques approprié, ainsi que la restauration de la stabilité macroéconomique et la constitution des réserves. Toutefois, le

sentiment général est que le gouvernement procédera prudemment, car l'augmentation de taxes durant un ralentissement économique généralisé pourrait étouffer une croissance hors pétrole et affaiblir les efforts visant à stimuler le développement des petites et moyennes entreprises qui peuvent créer des emplois et la croissance.

3.2. Compte tenu de la situation actuelle de l'Angola, la mobilisation des ressources internes sera essentielle pour atténuer l'impact négatif de l'assèchement des recettes budgétaires causé par la crise du pétrole. Une révision complète du régime fiscal du pays a été initiée en 2010 et a débouché sur la modernisation très attendue d'un système archaïque qui avait été créé en 1969, lors de la colonisation portugaise. L'un des catalyseurs de la réforme a été la sensibilisation soutenue, après l'effondrement des cours du pétrole en 2008/2009, sur la nécessité d'accélérer la mobilisation des ressources intérieures et de diversifier les sources des recettes budgétaires. Lorsqu'on lançait le Programme exécutif de réforme fiscale (PERT) en 2010, les trois quarts des recettes de l'État provenaient du secteur pétrolier. Les objectifs connexes étaient d'élargir l'assiette fiscale, rationaliser les incitations, accroître le contrôle des recouvrements volontaires et combattre l'évasion fiscale. Cette réforme a permis d'obtenir quelques mesures à effet rapide, mais son impact a été assoupli par la remontée en force des prix du pétrole en 2010; ainsi, il n'y avait plus grand péril dans la demeure. Toutefois, en juillet 2014, plusieurs nouveaux codes des impôts ont été approuvés par l'Assemblée nationale, qui visent à réduire le taux de l'impôt sur le revenu de 35% à 30%, à élargir l'assiette fiscale et à combler les lacunes créées par l'évasion fiscale. En parallèle, les services du fisc et de la douane ont fusionné pour donner naissance à l'Administration générale des impôts (AGT). Le retour à des prix du pétrole plus bas a relancé l'urgence d'une mobilisation des ressources intérieures dans l'optique d'accroître les recettes pétrolières, et le gouvernement consent des efforts pour éradiquer l'évasion fiscale. Au terme de cinq années de mise en œuvre, le mandat du PERT s'est achevé et l'AGT ambitionne désormais d'introduire une deuxième génération de réformes modernes dans le système fiscal angolais afin de favoriser la mobilisation des ressources intérieures en doublant la contribution de la fiscalité non pétrolière au PIB avant 2020 et à partir des 8% actuels du PIB. Ces réformes comprennent:

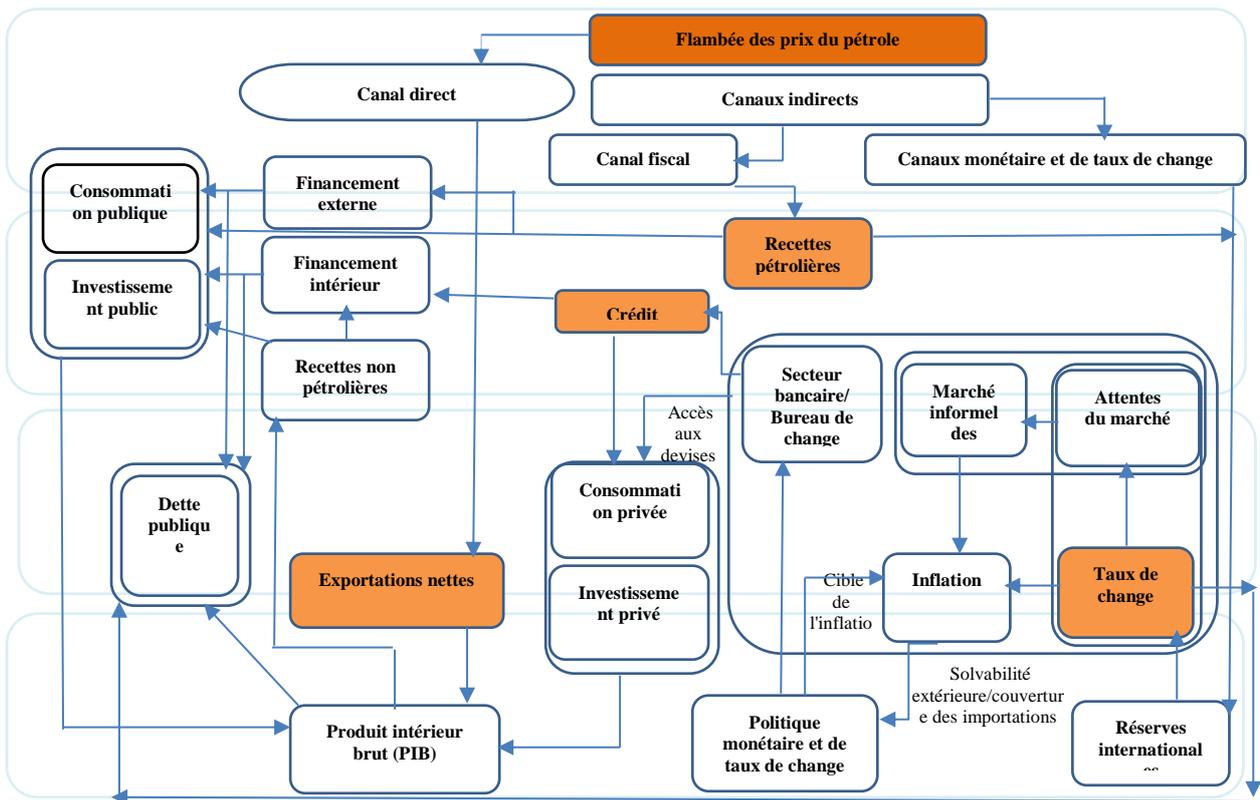
- (i) L'introduction progressive, avant 2018 ou début 2019, de la taxe à la valeur ajoutée (TVA), en remplacement de la taxe actuelle sur les biens et les services;
- (ii) La mise en place d'un système d'enregistrement intégré pour la fiscalité et la douane; il est baptisé "Asycuda";
- (iii) La formation et la professionnalisation du personnel du fisc;
- (iv) Une simplification poussée du code des impôts en vue d'élargir l'assiette fiscale et amener les contributeurs du secteur informel à aider à relever les recettes non pétrolières.

4. Impact macroéconomique de la crise actuelle du pétrole sur divers secteurs de l'économie

4.1. La baisse prolongée des cours mondiaux du pétrole a créé des déséquilibres structurels importants dans l'économie angolaise. Comme le montre la Figure 1 ci-dessous, la flambée de prix international du pétrole a affecté l'économie à travers trois canaux: i) les exportations totales, ii) les comptes financiers, et iii) le taux de change. D'abord, le choc pétrolier qui a débuté à la mi-2014 a considérablement réduit les recettes budgétaires et les exportations. La croissance était censée s'arrêter en 2016, le secteur non pétrolier devant observer un repli de 0,5%, tiré vers le bas par les secteurs industriel, le bâtiment et les services. Le déficit du compte courant externe a atteint 10% du PIB en 2015, contre 3% du PIB en 2014, puisque les exportations pétrolières ont chuté de 32% (quelque 22,2 milliards de dollars E.-U.) et étaient en partie compensées par des importations plus faibles (environ 20,9 milliards de dollars en 2015). Ensuite,

l'amenuisement des recettes pétrolières a poussé le gouvernement à limiter la consommation publique et à ajourner les investissements publics non capitaux. Enfin, la pénurie des réserves de change a affecté négativement les secteurs non pétroliers, la plupart d'entre eux dépendant du crédit pour accéder aux importations. En fait, le secteur industriel était le plus affecté; il aurait perdu plus de 60 000 employés à cause de la fermeture de certaines industries manufacturées, à en croire les rapports de l'Association industrielle angolaise (AIA). Malgré son potentiel en matière de substitution des importations, le secteur industriel était contraint par les pénuries d'intrants importés, les disponibilités en devises étant limitées.

Figure 1 : Mécanisme de propagation de la flambée des cours mondiaux du pétrole dans l'économie angolaise



Source: Adaptation à partir de la Proposition révisée du budget de l'État (Angola), ministère des Finances

5. Douloreuses mesures d'austérité pour faciliter la reprise budgétaire

5.1. Le déficit budgétaire de l'Angola s'est rétréci tout au long de 2016, en particulier grâce aux efforts du gouvernement visant à réduire les dépenses à la suite de l'effondrement des cours du pétrole. La BNA a permis un affaiblissement de 40% du kwanza depuis septembre 2014, afin de s'accommoder à la faible demande de la monnaie nationale au lendemain de la chute des prix du pétrole. Après des épisodes de dévaluation répétée les autorités ont maintenu le kwanza indexé au dollar, à 166 AKz/USD, depuis avril 2016. Le kwanza pourrait continuer à se déprécier en 2017 si la banque centrale facilite les conditions de liquidités en devises en réaction à l'affaiblissement de la pression inflationniste. Si les dévaluations ont eu pour effet d'accroître l'inflation, elles ont également augmenté les recettes pétrolières de l'État en monnaie nationale. Le pétrole a traditionnellement compté pour une forte proportion des recettes publiques globales, et étant donné que la majorité des taxes et redevances de ce secteur sont payées en dollars E.-U.; ces recettes ont augmenté en monnaie nationale et continuent de le faire à mesure que les prix du pétrole grimpent.

6. Perspectives de la dette publique

6.1. Actuellement, l'Angola enregistre l'un des niveaux les plus élevés de la dette publique de la région. L'essentiel de cette dette a été accumulé au cours des deux dernières années, la dette publique globale garantie publiquement s'élevant à plus de 65,4% du PIB en 2015, contre 32,9% en 2013. Selon les projections, la dette publique devrait dépasser 71,6% du PIB vers fin 2016, suivie de la dépréciation du taux de change et du déficit budgétaire. La hausse de la dette souveraine angolaise tient à l'emprunt destiné à enrayer le creusement des recettes budgétaires alors qu'on assiste à l'effondrement des prix du pétrole depuis 2014. Les recettes pétrolières ont constitué une proportion importante dans le budget de l'État, en moyenne 76,8% des recettes publiques globales entre 2003 et 2013, avant de chuter de 52% en 2015. La baisse des cours du brut d'une moyenne, de 99,5 dollars E.-U. le baril en 2014 à un montant projeté de 46,5 dollars le baril en 2016, a eu un impact considérable sur la situation budgétaire de l'État. Les recettes totales par pourcentage du PIB se sont effondrées, passant de 40,2% en 2013 à 20,6% en 2016; et il se peut qu'elles ne retrouvent pas les niveaux antérieurs à la chute dans un avenir prévisible.

6.2. En plus d'un ratio dette publique/PIB, les coûts du service de la dette de l'État comptent parmi les plus élevés de la région: on estime qu'ils représentent 25,5% des recettes d'exportation et 50,1% des recettes totales de l'État en 2016. Ces chiffres sont bien au-dessus des niveaux classés comme risqués pour des pays tels que l'Angola, ce qui signifie que le service de la dette pourrait rapidement devenir problématique. Par ailleurs, les perspectives d'une dévaluation supplémentaire du taux de change en 2017 peuvent alourdir le fardeau de la dette du pays, au regard de la proportion relativement importante de la dette libellée en devises (environ 42% à la fin 2015). En outre, le gouvernement espère financer près de 44% du budget de l'État de 2017 à travers un nouvel emprunt national et des emprunts extérieurs, pour un total de 16,3% du PIB. Le déficit budgétaire envisagé dans le budget 2017 risque de rendre l'économie vulnérable aux chocs tels que la contraction des prix du pétrole et la soutenabilité de la dette publique, qui suscite de vives inquiétudes. Le déficit budgétaire global devrait, selon les projections, faire en moyenne 5,8% du PIB en 2017, correspondant à une modeste amélioration du solde budgétaire primaire hors pétrole et à un ajustement graduel continu sur le moyen terme pour contenir la dette publique.

7. Priorité à la diversification de l'économie

7.1. Combattre la vulnérabilité de l'économie aux cours mondiaux du pétrole, ou aux chocs subis par la production nationale, constitue, de manière singulière, l'énigme en matière de politique publique la plus importante dont fait face le pays. L'agriculture angolaise reste largement inexploitée en partie à cause de vastes étendues de terre qui sont rendues improductives, faute d'infrastructures agricoles appropriées (par ex., les systèmes d'irrigation, les routes d'accès, l'électricité) et du fait d'une faible utilisation d'intrants susceptibles d'accroître la productivité. Le secteur agricole contribue pour quelque 12,9% au PIB, même si elle emploie près de 70% de la population économiquement active des zones rurales. Les industries extractives (en particulier, le pétrole) représentent 30,8% du PIB. Le secteur des services évolue rapidement ces dernières années et représente 27,8% du PIB. Malgré l'énorme potentiel de production hydroélectrique (par ex., environ 18 267 MW) de l'Angola, il ne produit que moins de 20% de ce potentiel, d'où la faible contribution du secteur énergétique au PIB (0,2%). Le secteur industriel, quant à lui, représente 20% du PIB et est dominé par le sous-secteur du bâtiment (11,1%). La production industrielle continue de subir les effets négatifs des coupures du courant électrique et d'eau ainsi que du manque de compétences. Les autres secteurs de l'économie, y compris l'administration publique et les services financiers, comptent pour 8,3% du PIB.

7.2. Compte tenu des difficultés économiques en cascade que connaît le pays, sa politique budgétaire devrait se concentrer principalement sur le maintien des mesures visant à la maîtrise des dépenses publiques, notamment le non-changement des prix des combustibles, afin d'accumuler des stocks dans le fonds de stabilisation, la poursuite des efforts d'élargissement de l'assiette fiscale et l'introduction de plafonds budgétaires. Le coefficient fiscal de l'Angola est actuellement bien en deçà du potentiel fiscal réel du pays, ce qui montre que les recettes pourraient être améliorées sur le moyen ou le long terme. Globalement, ces mesures donneront de l'efficacité à la gestion fiscale et poseront les jalons en vue de la résolution des problèmes auxquels l'économie est confrontée. Toutefois, sur le long terme, il conviendra de voir comment arrimer l'économie à un secteur non pétrolier plus diversifié et compétitif. Cela passera par l'élimination des contraintes à la croissance du secteur non pétrolier, notamment par le biais des réformes de la politique relative au secteur privé et une amélioration régulière des infrastructures (en particulier, l'électricité et des systèmes de transport robustes) en vue de réduire les coûts de production. Pour ce dernier point, il importera, en particulier, de multiplier des investissements publics dans les infrastructures sur le moyen ou le long terme, afin de maintenir et d'accroître la confiance des investisseurs tout en augmentant les investissements privés à long terme.

Entre-temps, il est possible de stimuler les exportations et de réduire la dépendance au pétrole dans le secteur non pétrolier. En effet, l'Angola exporte déjà quelques produits, mais ces exportations ont été entravées par une insuffisance d'investissement, la faiblesse des infrastructures, des politiques de prix défavorables et la faiblesse des systèmes de commercialisation. Néanmoins, les exportations non pétrolières, de produits de la pêche, de l'agriculture, de la géologie et des mines de l'Angola se chiffraient globalement à 8,2 milliards de dollars E.-U. pour les trois dernières années, comme le montre le Table 1 ci-après.

Tableau 1 : Exportations non pétrolières de l'Angola, 2013-2015

| Article | Produit – secteur productif | Exportations 2013 | Exportations 2014 | Exportations 2015 |
|--------------------------|--|---------------------------|-------------------------|-----------------------|
| | | Valeur (en dollars E.-U.) | | |
| Pêche | | | | |
| 1 | Poissons | 65 352 420,00 | 79 573 320,00 | 87 840 000,00 |
| 2 | Poissons et fruits de mer | 13 950 000,00 | 16 042 500,00 | 18 769 725,00 |
| 3 | Crustacés | 1 140 000,00 | 1 311 000,00 | 1 533 870,00 |
| 4 | Farine de poisson | 270 000,00 | 235 980 000,00 | 276 096 600,00 |
| Total Pêche | | 80 712 420,00 | 332 906 820,00 | 384 240 195,00 |
| 5 | Café | 91 200 000,00 | 30 816 000,00 | 9 707 040,00 |
| 6 | Miel | 1 600,00 | 1 600,00 | 1 600,00 |
| 7 | Soja | 963 410,00 | 1 546 273,05 | 487 076,01 |
| 8 | Maïs | 101 212 140,00 | 81 222 742,35 | 25 585 163,84 |
| 9 | Haricot | 8 000 000,00 | 103 105 200,00 | 32 478 138,00 |
| 10 | Riz | 4 376 808,00 | 6 108 501,60 | 1 924 178,00 |
| 11 | Bois | 28 000 000,00 | 23 112 000,00 | 7 280 280,00 |
| 12 | Engrais naturels | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| 13 | Patate de Reindeer | 9 000 000,00 | 96 993 552,60 | 30 552 969,07 |
| 14 | Légumes et oléagineux | 30 048 480,00 | 64 303 747,20 | 20 255 680,37 |
| 15 | Horticultures | 676 342 735,60 | 542 765 045,32 | 170 970 989,28 |
| 16 | Banane | 210 000,00 | 4 200 000,00 | 1 764 000,00 |
| 17 | Racines et tubercules | 412 536 420,00 | 662 120 954,10 | 208 568 100,54 |
| Total Agriculture | | 1 361 891 593,60 | 1 616 295 616,22 | 509 575 215,11 |
| 18 | Ciment et autres matériaux de construction | 48 000 000,00 | 94 500 000,00 | 108 000 000,00 |
| 19 | Boissons | 206 258 183,64 | 825 032 734,56 | 1 265 050 192,99 |
| 20 | Verre | 7 072 056,00 | 28 288 224,00 | 45 261 158,40 |

| | | | | |
|---|-----------------------------|-------------------------|-------------------------|-------------------------|
| Total Industrie | | 261 330 239,64 | 947 820 958,66 | 1 418 311 351,39 |
| 21 | Diamants | 1 150 577 759,98 | 1 335 412 753,36 | 1 076 404 696,74 |
| 22 | Pierres ornementales | 8 149 113,95 | 8 661 405,67 | 8 521 517,32 |
| Total Produits géologiques et miniers | | 1 158 726 873,93 | 1 344 074 159,03 | 1 084 926 214,06 |
| Grand Total | | 2 862 661 127,17 | 4 241 097 673,81 | 3 397 052 975,56 |
| Source: MINCO, (BNA (Direcção de Estatística e Mercado de activos), AGT, CNC, CEEIA, Associação da Indústria Cimenteira de Angola, Ministério das Pescas, Ministério da Geologia e Minas e Ministério da Agricultura. | | | | |

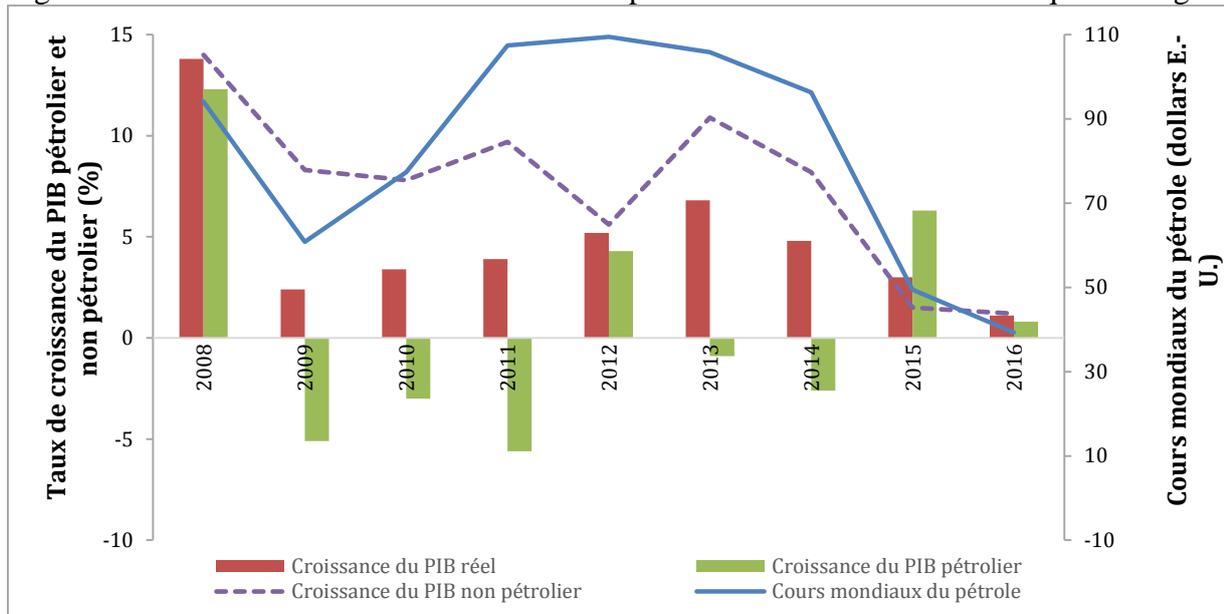
7.3. En dépit des possibilités de diversification de l'économie angolaise, la dépendance aux importations continue de s'accroître. En Angola, les importations de produits pour le panier de la ménagère ont augmenté, passant de 2 milliards de dollars E.-U. en 2013 à 3,8 milliards de dollars en 2015 (voir tableau ci-dessous), et ses conséquences sont manifestes en termes de pression sur les opérations de change et de vulnérabilité vis-à-vis des prix mondiaux. Dans ce contexte, la diversification de l'économie passe nécessairement par le développement du secteur agricole et agro-industriel – afin de favoriser la transformation des produits locaux le long de la chaîne d'approvisionnement alimentaire – et la stimulation des ventes intérieures et des exportations. Pour libérer le potentiel agricole de l'Angola, le pays a besoin de l'engagement et des investissements du secteur public, des compétences et des technologies. Il doit également combler le déficit d'infrastructure, faciliter les échanges et accroître les financements.

Tableau 2 : Importations des produits du panier de la ménagère en Angola, 2013-2015

| Biens | 2013 | 2014 | 2015* |
|--|-----------------|-----------------|-----------------|
| Viande séchée | 31,87 | 62,17 | 59,83 |
| Lait en poudre | 16,03 | 32,05 | 32,04 |
| Haricot | 107,84 | 208,21 | 204,85 |
| Riz | 352,39 | 689,80 | 658,18 |
| Farine de blé | 421,22 | 810,92 | 787,61 |
| Farine de maïs | 159,47 | 307,52 | 295,32 |
| Huile à friture | 201,87 | 392,14 | 381,03 |
| Huile de palme | 364,40 | 705,23 | 684,47 |
| Sucre | 237,32 | 464,31 | 454,12 |
| Pasta | 121,36 | 233,42 | 226,78 |
| Sel | 8,47 | 15,58 | 15,09 |
| Savon | 31,92 | 61,49 | 59,32 |
| Grand Total | 2 054,16 | 3 982,86 | 3 858,65 |
| Source : AGT/BNA *Des données les plus récentes jusqu'en novembre 2015 | | | |

7.4. Des données récentes indiquent une forte corrélation entre les fluctuations des cours mondiaux du pétrole et l'activité du secteur non pétrolier, qui a toujours été financé par les recettes pétrolières (voir Figure 1 ci-dessous). La baisse persistante des cours mondiaux du pétrole et l'amenuisement des recettes pétrolières qui en découle ont donné lieu à un très brusque ralentissement de l'activité non pétrolière, les secteurs industriel, du bâtiment et des services s'étant ajustés pour réduire la consommation privée et les investissements publics alors que les réserves de change étaient limitées. Ces événements montrent clairement que les dépenses publiques en capital de l'Angola ont créé un modèle de croissance qui ne suffira plus pour engendrer la diversification de l'économie dans le secteur non pétrolier, d'où la nécessité de mettre d'appliquer des réformes structurelles pour stimuler la croissance et réduire la pauvreté. C'est dans ce contexte que le soutien proposé par la Banque pour contribuer à la transformation de l'agriculture devrait viser à aider le pays à générer de l'épargne en devises, créer des chaînes de valeur et des emplois locaux. De plus, le programme d'appui aux infrastructures contribuera à améliorer la compétitivité de l'économie tout en favorisant l'efficacité et la rentabilité des investissements privés dans le cadre de la diversification de l'économie.

Figure 2 : Relation entre les cours mondiaux du pétrole et la croissance économique en Angola



Source: Calculs par l'auteur, à partir des données obtenues du ministère du Plan de l'Angola et de l'OPEP

8. Évaluation des forces, faiblesses, possibilités et menaces du pays

8.1. L'Angola a des opportunités et des perspectives économiques favorables qui, si elles sont bien exploitées, peuvent promouvoir une croissance économique inclusive et à base élargie. L'encadré 1 ci-dessous résume les principales forces, faiblesses, possibilités et menaces (FFPM) du pays

| Encadré 1: Analyse des FFPM | |
|---|--|
| <p>Forces</p> <ul style="list-style-type: none"> <i>Immenses ressources naturelles</i> <i>Stabilité politique</i> <i>Énorme potentiel agricole</i> <i>Énorme potentiel hydroélectrique</i> | <p>Faiblesses</p> <ul style="list-style-type: none"> <i>Faibles systèmes de gouvernance et de gestion des finances publiques</i> <i>Faibles niveaux du capital humain et du perfectionnement des compétences</i> <i>Faible productivité agricole</i> <i>Forte dépendance à l'égard du pétrole et forte vulnérabilité aux chocs externes</i> |
| <p>Possibilités</p> <ul style="list-style-type: none"> <i>Position géographique privilégiée pour l'intégration régionale</i> <i>Possibilité de développement des industries légères</i> <i>Abondante population jeune pouvant appuyer une industrie manufacturée à forte intensité de main-d'œuvre</i> <i>Possibilités de développement de contenus locaux dans les secteurs pétrolier, gazier et des minerais</i> | <p>Défis</p> <ul style="list-style-type: none"> <i>Faible facilitation du commerce et faibles systèmes d'appui aux exportations</i> <i>Environnement des affaires difficile, infrastructures faibles, bureaucratie</i> |

Annexe 3: Principaux indicateurs macroéconomiques

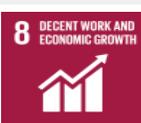
| Indicateurs | Unité | Réels | | | Estimation | Projections | | | |
|--|--|-------------------|-------|-------------------|------------|-------------------|-------|-------|-------|
| | | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 |
| Taux de croissance du PIB réel | % | 6,8 | 4,8 | 3,0 | 0,1 | 3,0 | 3,5 | 2,8 | 2,5 |
| Pétrole | % | -1,1 | -2,6 | 6,3 | 0,8 | 6,4 | 6,8 | 4,8 | 3,7 |
| Produits non pétroliers | % | 10,9 | 8,2 | 1,5 | -0,4 | 1,1 | 2,1 | 2,3 | 1,6 |
| Inflation (Indice des prix à la consommation) (moyenne annuelle) | % | 7,7 | 7,5 | 14,3 | 42,0 | 20,0 | 19,7 | 9,5 | 8,3 |
| Taux de change (fin de période) | AKz/USD | 97,6 | 102,9 | 135,6 | 166,1 | 208,5 | 228,4 | 240,5 | 257,4 |
| Total Revenus et dons | Pourcentage du Produit intérieur brut (PIB) | 40,2 | 35,3 | 23,7 | 19,5 | 18,9 | 22,1 | 27,3 | 26,1 |
| Dépenses totales | % du PIB | 40,5 | 41,9 | 30,6 | 23,6 | 25,6 | 24,5 | 30,9 | 30,5 |
| Déficit (-)/excédent (+) global | % du PIB | -0,3 | -6,6 | -3,3 | -4,1 | -6,7 | -2,3 | -3,6 | -4,4 |
| Solde actuel | % du PIB | 6,7 | -3,0 | -10,0 | -4,3 | -6,1 | -5,1 | -6,6 | -7,1 |
| Réserves brutes | mois d'importation | 7,2 | 8,8 | 11,0 | 8,1 | 6,8 | 6,9 | 6,7 | 6,4 |
| Total dette publique | % du PIB | 32,9 | 40,7 | 65,4 | 71,6 | 62,8 | 60,2 | 59,7 | 57,2 |
| Dette extérieure | % du PIB | 23,8 | 28,6 | 40,5 | 43,1 | 37,6 | 38,9 | 43,3 | 42,0 |
| Dette intérieure | % du PIB | 9,0 | 12,0 | 25,0 | 28,5 | 25,3 | 21,3 | 16,4 | 15,2 |
| Indicateur social | | | | | | | | | |
| Indicateurs | Unité | 1990 ¹ | | 2000 ² | | 2016 ³ | | | |
| Population | Millions | 10,3 | | 13,9 | | 25,8 | | | |
| Ratio emploi-population | 15+, % du total | 66,6 | | 65,4 | | 68,3 | | | |
| Indice de pauvreté à 1,90 par jour 2008-2013 (parité du pouvoir d'achat) | % de la population | ... | | 54,3 | | 30,1 | | | |
| Taux de mortalité maternelle | estimation modelée, par 100 000 naissances vivantes | 1 200 | | 890 | | 477 | | | |
| Total des inscriptions, primaire | pourcentage net | ... | | ... | | 85,7 | | | |
| Proportion des sièges occupés par les femmes au Parlement | % | 14,5 | | 15,0 | | 36,8 | | | |
| Total, prévalence du VIH | % de la pop. (15-49) | ... | | 1,7 | | 2,4 | | | |
| Indications de l'environnement et du changement climatique | | | | | | | | | |
| Indicateurs | Unité | 1990 ¹ | | 2000 ² | | 2015 ³ | | | |
| Émissions de CO ₂ | kg par parité du pouvoir d'achat, dollars E.-U. du PIB | 2,3 | | 1,5 | | 1,4 | | | |
| Structures sanitaires améliorées | % de la population ayant accès | 22,0 | | 48,3 | | 52,0 | | | |
| Points d'eau améliorés | % de la population ayant accès | 46,0 | | 48,1 | | 49,0 | | | |

Source: Bases des données du ministère angolais des Finances, de la NA, du FMI, du Département des statistiques de la BAD; Banque mondiale: Indicateurs du développement dans le monde; ONUSIDA; Division stat. Nations Unies; OMS; UNICEF; Institut mond. ressources nat.; PNUD; rapports pays; projections prévisions pays des Cellules de recherche économique (Economist Intelligence Units) (2017-2020).

Remarques : Données indisponibles

¹ Les plus récentes données disponibles, période 1990–1995; ² Les plus récentes disponibles, période 2000–2004; ³ Les plus récentes disponibles, période 2013–2016. Dernière mise à jour – Septembre 2016. Rapport de suivi conjoint OMS/UNICEF 2015 - Rapport d'étape sur l'assainissement et l'eau potable.

Annexe 4: Rapport de suivi d'étape sur les objectifs de développement durable en Angola

| | Suivi d'étape | | Suivi d'étape | |
|---|---|---|--|---|
| <p>Objectif 1: Éradiquer la pauvreté sous toutes ses formes partout dans le monde</p>  <ul style="list-style-type: none"> Population vivant sous le seuil international de pauvreté de 1,90 dollars E.-U. par jour (2008-2013) | 30,13% |  | <p>Objectif 6: Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau</p> <ul style="list-style-type: none"> Proportion de la population utilisant de l'eau potable de qualité améliorée Proportion de la population rurale utilisant de l'eau potable de qualité améliorée Proportion de la population urbaine utilisant de l'eau potable de qualité améliorée Proportion de la population utilisant l'assainissement amélioré Proportion de la population rurale utilisant l'assainissement amélioré Proportion de la population urbaine utilisant l'assainissement amélioré Flux officiels destinés à l'approvisionnement en eau et assainissement en millions de dollars E.-U.) | 48,96% 28,17% 75,37% 51,59% 22,45% 88,61% 25,76 |
| <p>Objectif 2: Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable</p>  <ul style="list-style-type: none"> Prévalence des personnes dénutries (2016) | 14,2% |  | <p>Objectif 7: Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un prix abordable</p> <ul style="list-style-type: none"> Proportion de la population ayant accès à l'électricité (2012) Proportion de la population faisant d'office confiance aux combustibles propres Part des énergies renouvelables dans la consommation énergétique finale Niveau d'intensité énergétique de la première source d'énergie (en mégajoules par dollar aux prix constants de 2011 en 2012) | 37% 0,48% 57,18% 3,97 |
| <p>Objectif 3: Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge</p>  <ul style="list-style-type: none"> Taux de mortalité maternelle pour 100 000 naissances vivantes (2015) Taux de mortalité infantile pour 1 000 naissances vivantes (2015) Taux de mortalité des moins de cinq ans pour 1 000 naissances (2015) Flux officiels totaux pour les secteurs de la recherche médicale et des soins de santé de base (en millions de dollars E.-U. en 2014) <ul style="list-style-type: none"> Incidence du paludisme pour 1000 personnes en 2013 Décès imputables à la tuberculose pour 100 000 personnes en 2014 | 477 96 156,9 47,03 145,72 52 |  | <p>Objectif 8: Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un emploi décent pour tous</p> <ul style="list-style-type: none"> Taux de croissance du PIB réel par habitant Taux de croissance du PIB réel par habitant personne employée Consommation de matières locales par habitant (tonnes par habitant) Consommation de matières locales par unité du PIB (kilogrammes par unité du PIB en 2010) | 1,43% 0,96% 2,77 0,94 |
| <p>Objectif 4: Assurer à tous une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie</p>  <ul style="list-style-type: none"> Flux officiels totaux pour des bourses (en millions de dollars E.-U.) – (2014) | 2,11 |  | <p>Objectif 9: Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir l'industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation</p> <ul style="list-style-type: none"> Fret de "colonne" transporté par avion (tonnes en 2014) Passagers transportés par avion en 2014 Part de la valeur ajoutée manufacturière dans le PIB en 2015 Valeur ajoutée manufacturière par habitant (dollar par habitant en 2015) Émissions du dioxyde carbone par unité du PPIB (PPP) – (kilogramme équivalent par dollar du PIB à PPP 2005 constate en 2013) Proportion de la population couverte par le réseau mobile 2G | 16 643,32 1 335 850,4 6,77% 302,23 0,14 95% |
| <p>Objectif 5: Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles</p>  <ul style="list-style-type: none"> Part des sièges occupés par les femmes au Parlement national (2016) | 36,82% |  | <p>Objectif 10: Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre</p> <ul style="list-style-type: none"> Assistance totale au développement (en millions de dollars E.-U.) – (2014) | 5 160,89 |

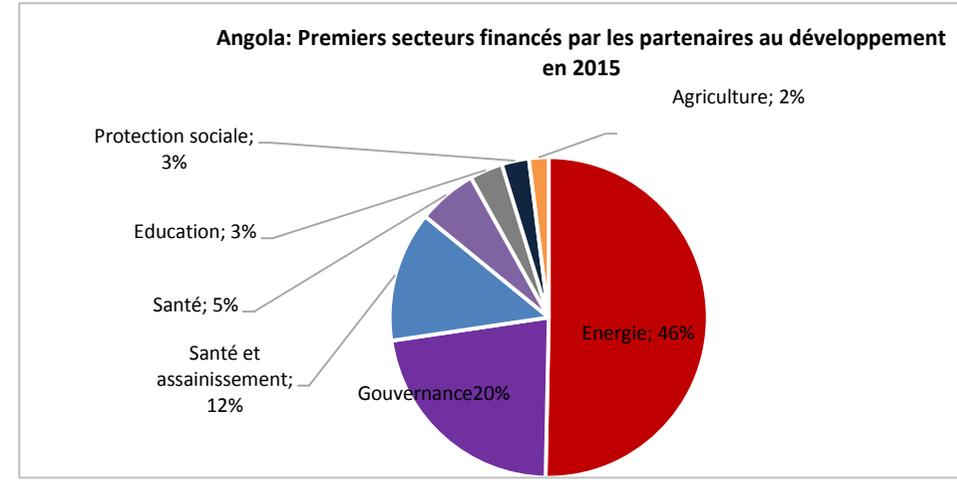
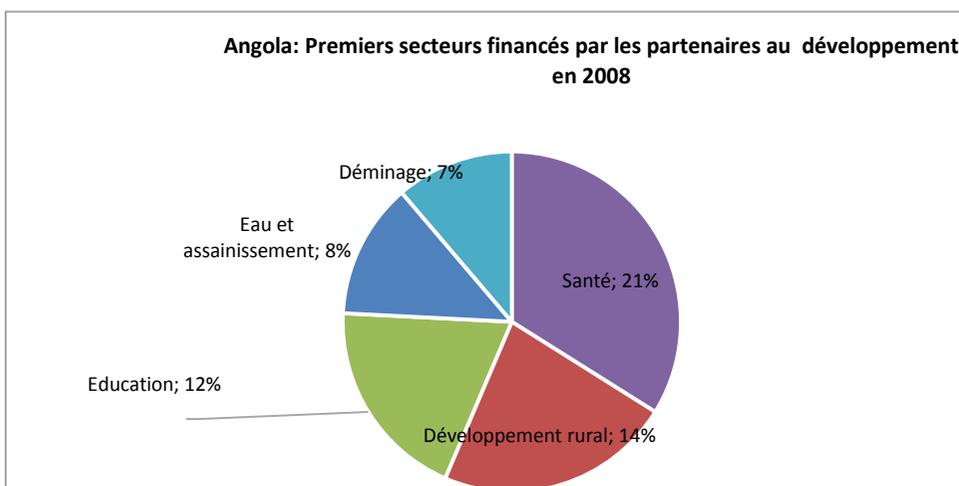
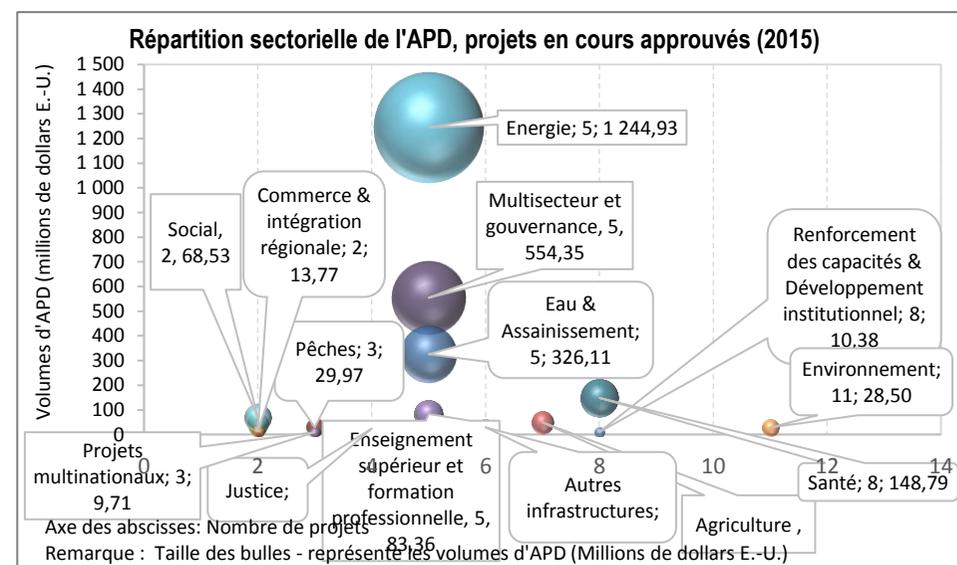
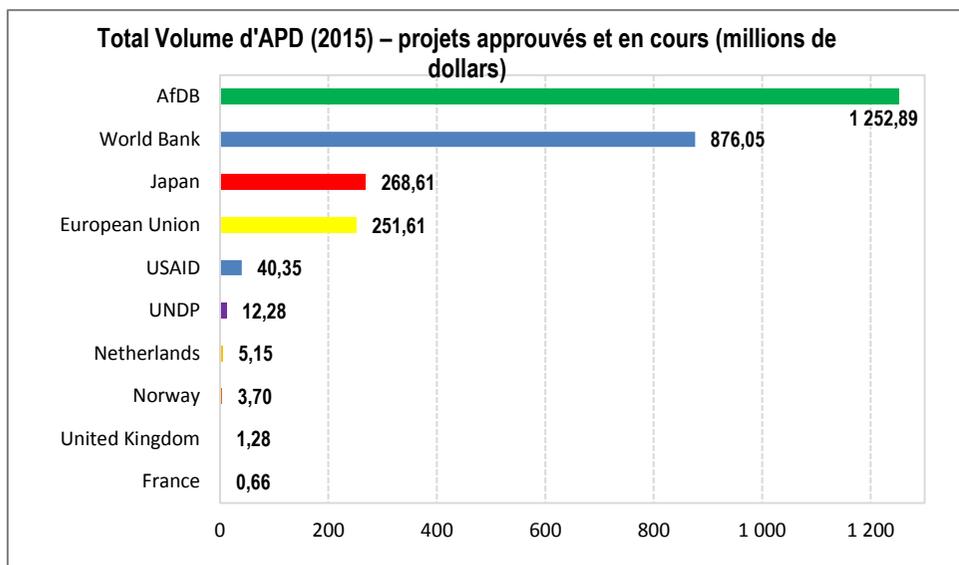
| | Suivi d'étape | | | Suivi d'étape | |
|---|-------------------|--|---|--|--|
| Objectif 11: Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables | | | | | |
|  <ul style="list-style-type: none"> Proportion de la population urbaine vivant dans des bidonvilles (% en 2014) Population urbaine vivant dans des bidonvilles (personnes en 2014) | 55,5% 5 316,71 | |  | Objectif 15: Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité <ul style="list-style-type: none"> Zone de forêt (pourcentage du territoire total en 2015) Proportion des sites de biodiversité terrestre importants qui sont couverts par des zones protégées (% en 2016) Proportion des sites de biodiversité dulcicole importants qui sont couverts par des zones protégées (% en 2015) Indice de la liste rouge Total, aide publique au développement pour la biodiversité (millions de dollars E.-U. en 2014) | 46,41% 26,09% 33,33% 0,94 3,83 |
| Objectif 12: Établir des modes de consommation et de production durables | | | | | |
|  <ul style="list-style-type: none"> Empreinte matérielle par habitant (tonnes par habitant en 2010) Empreinte matérielle par unité du PIB (kilogrammes par unité du PIB en 2010) | 3,18 3,18 | |  | Objectif 16: Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes <ul style="list-style-type: none"> Proportion des jeunes femmes et des jeunes hommes âgés de 18 à 29 ans qui ont subi la violence sexuelle avant 18 ans (%) Proportion des enfants âgés de 1 à 14 ans qui ont subi une punition physique et/ou une agression psychologique perpétrée par des fournisseurs de soins au cours du dernier mois (%) Victimes d'homicide international pour 100 000 personnes (en 2012) | s.o. s.o. 10,72 |
| Objectif 13: Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions | | | | | |
|  <ul style="list-style-type: none"> Aucune donnée disponible sur le pays | | |  | Objectif 17: Renforcer les moyens de mettre en œuvre le partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser <ul style="list-style-type: none"> Proportion du service de la dette dans les exportations des biens et des services (% en exportation des biens et des services en 2013) Abonnement à Internet fixe à large bande (pour 100 habitants en 2015) Proportion d'internautes (% en 2015) | 6,92% 0,67 12,4% |
| Objectif 14: Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable | | | | | |
|  <ul style="list-style-type: none"> Aires marines protégées (% en 2016) | 0,2% | | | | |

Source: Département des statistiques de la BAD, Objectifs de développement durable 2016. N.B.: s.o. - Indisponible

Annexe 5 : Division de la population active entre partenaires au développement en Angola

| Partenaires | Secteur/Domaine thématique | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|--|---|-------------------|---------------------------|----------|-----------------------------------|-------|----------------------------------|---|----------------------|--------------------|------------------------------|--------------------------------|--|---|-----------------------|---------|----------|-------|-------|----------------------------|----------------------------|
| | Secteur privé | Secteur financier | Infrastructures/Transport | Commerce | Agriculture & Développement rural | Santé | Éducation/Enseignement supérieur | Environnement (y compris changement climatique) | Eau & assainissement | Protection sociale | Secteur public & gouvernance | Réforme judiciaire & juridique | Renforcement des capacités/Inst. (S&E <small>incluse</small>) | Sécurité & Stabilité (réfugiés, droits de l'homme inclus) | Cadre macroéconomique | Énergie | Déminage | Pêche | Sexe: | Autre (veuillez spécifier) | Autre (veuillez spécifier) |
| Groupe BAD | X | X | X | X | X | | X | X | X | | X | | X | | | X | | X | X | | |
| Danemark | | | | | | | | | X | | | | | | | X | | | | | |
| Commission européenne | | | | X | X | X | X | X | X | X | X | X | X | X | | | X | | | | |
| France | | | | | | | X | | | | | | | | | | | | | | |
| Japon | | | X | | X | X | X | X | X | X | X | | X | X | | X | X | X | X | | |
| Pays-Bas | X | | | | X | X | | | X | | | X | | | | | | | | | |
| Norvège | X | | | | | | | X | | | | | X | X | | X | | X | X | | |
| USAID | X | X | | | | X | X | | X | | X | | X | | | | | | X | | |
| Royaume-Uni | | | X | | X | | | | | | | | | X | | | | | | X | |
| Programme des Nations Unies pour le développement | X | | | | X | X | | X | | X | X | X | X | | X | X | | X | X | | |
| FNUAP | | | | | | X | X | | | X | | | X | | | | | | | X | |
| UNICEF | | | | | | X | X | | X | X | | X | X | | | | | | | | |
| UNHCR | | | | | | | | | | | | X | | X | | | | | | | |
| PAM | En train de négocier un accord avec le GoA sur la sécurité alimentaire et la nutrition | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| OMS | | | | | X | | | | | | X | X | | | | | | | | | |
| OIM | | | | | | | | | X | | | X | X | | | | | | | | |
| ONU-HABITAT | Politique relative au logement | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| FNUE | | | | | | | X | | | | | | | | | | | | | | |
| Banque mondiale | | | X | | X | X | X | | X | X | X | | X | | | | | | X | | |

Annexe 6 : Angola – Volume d'aide et principaux domaines d'intervention des partenaires au développement



Source: Enquêtes des partenaires au développement, Banque africaine de développement et Banque mondiale

Annexe 7 : Angola - Portefeuille des opérations approuvées et en cours à partir du 1^{er} février 2017

| Projets financés par le Groupe de la BAD | Statut du projet | Nom du secteur | STATUT IFP | Date d'approbation | Entrée en vigueur | 1 ^{er} décaissement effectif | Date d'achèvement prévue | Montant approuvé (millions d'UA) | Montant décaissé (millions d'UA) | Taux de décaissement (%) | Âge (années) | IP | RD |
|--|------------------|--------------------------|-----------------|--------------------|-------------------|---------------------------------------|--------------------------|----------------------------------|----------------------------------|--------------------------|--------------|-------------|-------------|
| Projet d'appui au secteur halieutique | En cours | Pêche | NON PP/ PPP | 15/05/2013 | 29/10/2014 | 26/08/2015 | 30/06/2019 | 20,00 | 1,31 | 6,6% | 3,2 | 1 | 1 |
| Programme de développement de l'agriculture dans le province de Cabinda | En cours | Agriculture | - | 22/12/2014 | 25/03/2015 | 28/12/2015 | 30/06/2017 | 0,42 | 0,19 | 46,1% | 1,9 | s.o. | s.o. |
| Sous-total Agriculture | | | | | | | | 20,42 | 1,51 | 7,4% | 2,52 | 1 | 1 |
| Projet d'appui au secteur de l'environnement | En cours | Environnement | NON PP/ NON PPP | 03/11/2009 | 17/12/2009 | 14/01/2010 | 31/12/2017 | 12,00 | 6,96 | 58,0% | 7,6 | 2,29 | 2,25 |
| Sous-total Environnement | | | | | | | | 12,00 | 6,96 | 58,8% | 7,6 | 2,29 | 2,25 |
| Projet d'appui à la gestion financière | En cours | Multisectoriel | NON PP/ PPP | 14/11/2007 | 09/04/2008 | 22/12/2010 | 30/06/2017 | 5,90 | 2,53 | 43,0% | 9,1 | 2,21 | 2 |
| Renforcement des capacités institutionnelles en vue du développement du secteur public | En cours | Multisectoriel | NON PP/ NON PPP | 17/09/2014 | 14/04/2015 | 14/04/2015 | 31/12/2019 | 18,32 | 0,34 | 1,8% | 2,1 | 2 | 2 |
| Sous-total Gouvernance financière | | | | | | | | 24,22 | 2,87 | 11,9% | 6,7 | 2,11 | 2 |
| Projet d'approvisionnement en eau d'un point de vue institutionnel et de durabilité | Approuvé | Approvisionnement en eau | NON PP/ NON PPP | 01/04/2015 | 31/08/2015 | 18/03/2016 | 31/12/2020 | 91,23 | 0,28 | 0,3% | 1,6 | 2 | 2 |
| Sous-total Eau et assainissement | | | | | | | | 91,23 | 0,28 | 0,3% | 1,61 | 2 | 2 |
| Études supérieures | En cours | Social | NON PP/ NON PPP | 14/02/2014 | 25/03/2015 | 25/03/2015 | 30/06/2017 | 0,40 | 0,06 | 15,1% | 1,9 | 2 | 2 |
| Projet du secteur des sciences et technologies | Approuvé | Social | NON PP/ NON PPP | 21/10/2015 | 16/06/2016 | 16/06/2016 | 31/12/2019 | 66,34 | 0,00 | 0,0% | 0,9 | 2 | 2 |
| Sous-total Social | | | | | | | | 66,73 | 0,06 | 0,1% | 1,37 | 2 | 2 |
| Plan directeur national du secteur des transports | En cours | Transports | NON PP/ PP | 17/09/2013 | 20/05/2015 | 06/01/2015 | 31/12/2018 | 2,90 | 0,00 | 0,0% | 3,0 | 1 | 2 |
| Sous-total Transports | | | | | | | | 2,90 | 0,00 | 0,0% | 3 | 1 | 2 |
| Ligne de crédit pour une banque commerciale BPC | Approuvé | Secteur financier | - | 21/10/2015 | - | - | 30/06/2024 | 239,55 | 0,00 | 0,0% | 0,1 | s.o. | s.o. |
| Sous-total Secteur financier | | | | | | | | 240 | 0,00 | 0,0% | 0,1 | s.o. | s.o. |
| Grand Total | | | | | | | | 457,05 | 11,68 | | 3,1 | 1,8 | 1,9 |

N.B: s.o. – Notations non disponibles dans les plus récents rapports sur l'avancement de l'exécution et les résultats (AER)

AE – Avancement de l'exécution, et OD – Opérations de développement. L'échelle de notation AER va de 1 à 4.

Annexe 8 : Plan révisé d'amélioration du portefeuille pays (PAPC) révisé de 2016

| Questions | Recommandations | Résultats attendus | Responsable | Calendrier |
|---|--|--|---|---|
| A. Qualité à l'entrée | | | | |
| Le temps écoulé depuis l'approbation du projet par le Conseil d'administration de la Banque en vue du premier décaissement est long. Plus de 17 mois en moyenne pour remplir les conditions liées au premier décaissement | a) Identifier les actions préalables à la satisfaction des conditions liées au premier décaissement bien avant l'approbation du projet par le Conseil. | <ul style="list-style-type: none"> Les projets soumis à l'approbation du Conseil ont clairement identifié les actions préalables à la satisfaction des conditions liées au premier décaissement. | Département sectoriel de la BAD concerné | Immédiat pour tous les nouveaux projets |
| | b) S'assurer de la participation active de l'organisme d'exécution dans la conception du projet, dans l'évaluation de capacité institutionnelle pour exécuter le projet et la définition de la nature et du type de démarches faites par la CEP qui sont nécessaires pour une réussite probable. | <ul style="list-style-type: none"> Le personnel de l'organisme d'exécution est nommé pour participer à la conception du projet et à la définition des arrangements liés à l'exécution. | Organisme d'exécution Ministère des Finances Département sectoriel de la BAD concerné | |
| | c) Identifier à l'avance le personnel qui est qualifié pour le projet et s'assurer qu'ils sont sensibilisés aux actions prioritaires à prendre une fois que le projet sera approuvé. S'assurer que le personnel du Bureau du projet a eu un premier contact avec le projet et a été impliqué à la phase de la conception. | <ul style="list-style-type: none"> Le personnel qualifié pour le projet est identifié avant l'approbation du projet par le Conseil. Si cela s'avère impossible, il faudrait s'assurer que le personnel est désigné avant la signature de l'Accord de prêt et qu'un débriefing approprié sur les détails du projet ait eu lieu. | Organisme d'exécution Ministère des Finances | |
| | d) Immédiatement après la signature de l'accord de prêt par les parties, s'assurer que l'organisation d'une formation des start-ups, dirigée par le ministère des Finances et la BAD, ait visé spécialement à résoudre aussi bien la question de la programmation initiale des acquisitions que des problèmes potentiels. | <ul style="list-style-type: none"> Formation aux start-ups fournie pour les nouveaux projets; Tous les résultats du projet à obtenir chaque année et calendrier général d'exécution; Plan d'acquisition initial, Plan de décaissement et Programme du travail soumis à temps pour avis de non-objection de la BAD au plus tard 2 semaines après la clôture de la formation. | Ministère des Finances BAD CEP | |
| | e) S'assurer que le projet est inséré tôt dans le PAP afin de garantir la disponibilité du fonds de contrepartie dès le lancement et de l'exécution du projet. | <ul style="list-style-type: none"> Les fonds de contrepartie sont inclus dans le budget de l'État et mis à disposition lors de l'initiation et de l'exécution du projet. | Organisme d'exécution Ministère du Plan Ministère des Finances | |
| | f) Définir et mettre en place un mécanisme pour accélérer le processus de délivrance du permis de travail pour des assistances techniques à long terme. Le fait d'avoir des difficultés pour obtenir des visas a eu des répercussions négatives sur l'exécution du projet et devrait par conséquent faire l'objet de réflexion au ministère de Finances et dans les ministères sectoriels. | <ul style="list-style-type: none"> La mobilisation d'assistants techniques internationaux après la signature des contrats prend moins d'un mois. | Organisme d'exécution Ministère des Finances | |

| Questions | Recommandations | Résultats attendus | Responsable | Calendrier |
|--|---|---|---|--|
| B. Gestion des processus d'acquisition | | | | |
| Faibles capacités, ce qui contribue à de longs retards et affecte la qualité des processus d'acquisition. | a) Désigner un membre du personnel qualifié et expérimenté pour occuper le poste d'expert en passation de marchés pour tous les nouveaux projets. | <ul style="list-style-type: none"> Tous les nouveaux projets bénéficient d'un personnel qualifié et expérimenté dans le domaine des acquisitions. | Organisme d'exécution Ministère des Finances | En continu |
| | b) Fournir une formation continue et de l'appui au personnel de la CEP chargé des acquisitions, en ciblant les problématiques spécifiques et les défis opérationnels liés à l'efficacité et à la qualité des processus de passation de marchés et des produits. | <ul style="list-style-type: none"> Organisation, au moins une fois par an, d'une formation spécifique sur les acquisitions. | Organisme d'exécution Ministère des Finances BAD/COAO | En continu |
| Manque de planification et de responsabilité, ce qui empêche la gestion efficace des processus de passation de marchés | a) S'assurer de l'élaboration du calendrier du Plan de passation de marchés (PP) annuel, de la soumission trimestrielle de rapports sur la réalisation des activités relatives aux acquisitions et sur la mise à jour ultérieure du PP. | <ul style="list-style-type: none"> Toutes les CEP soumettent, aux fins de l'avis de non-objection, le Plan annuel de passation de marchés pour l'année avant fin janvier 2017; Toutes les CEP soumettent trimestrielle, au plus tard 45 jours après la fin du trimestre, un PP actualisé, y compris le planning initial et révisé pour une exécution effective. Mécanisme de suivi des acquisitions mis en place: i) nombre de processus d'appel d'offres, par catégorie et phase, que ce soit en préparation ou déjà réalisé par rapport à ce qui est prévu en début d'année; et ii) le temps moyen nécessaire pour achever le processus d'acquisition dans chaque catégorie, ainsi que les différentes méthodes. | CEP Organisme d'exécution | Janv. 2017 Avril/juillet/ Octobre 2017 Avril/juillet/ Octobre 2017 |
| Faible capacité de gestion des marchés, ce qui retarde l'exécution de projets | a) S'assurer de la gestion adéquate des marchés et de l'évaluation de la performance de l'entrepreneur, en certifiant que les conditions précédentes de chaque paiement sont remplies et sont conformes aux clauses contractuelles. | <ul style="list-style-type: none"> Toutes les CEP adoptent des mécanismes d'évaluation des performances des entrepreneurs. | CEP Organisme d'exécution | Immédiat pour tous les projets |
| Les questions linguistiques affectant la concurrence loyale dans les processus de passation de marchés et limitant la participation des soumissionnaires nationaux | a) Usage de la langue portugaise pour la consultation des prestataires/fournisseurs et l'établissement de la liste restreinte; publication des demandes de manifestation d'intérêts et des rapports d'évaluation respectifs.. La CPISU doit encourager et aider la CEP à se servir loyalement de la flexibilité qu'offrent les règles de la Banque. | <ul style="list-style-type: none"> Toutes les CEP utilisent, autant que faire se peut, le portugais pour les consultations et la liste restreinte; la publication des demandes de manifestation d'intérêts et les rapports d'évaluation respectifs. | CEP | Immédiat pour tous les projets |

| Questions | Recommandations | Résultats attendus | Responsable | Calendrier |
|---|--|---|---|--|
| C. Gestion des finances publiques | | | | |
| Faible capacité de maîtrise des règles et processus de gestion financière de projets | a) Désigner un membre du personnel qualifié et expérimenté pour le poste de chargé de la gestion financière pour tous les nouveaux projets. | <ul style="list-style-type: none"> Tous les nouveaux projets bénéficient d'un personnel qualifié et expérimenté dans le domaine de la gestion financière. | Organisme d'exécution Ministère des Finances | En continu |
| | b) Fournir une formation régulière (formation classique et sur le tas) au personnel de la CEP chargé de la gestion financière, en ciblant les problématiques spécifiques et les défis opérationnels liés à l'efficacité et à la qualité des processus de passation de marchés et des produits. | <ul style="list-style-type: none"> Organisation, au moins une fois par an, d'une formation spécifique sur la gestion financière. | Organisme d'exécution Ministère des Finances BAD/COAO | En continu |
| Non-respect des exigences de la Banque en matière de soumission de rapports financiers et d'audit (questions fiduciaires) | a) S'assurer de la mise en place de mécanismes appropriés de gestion financière. | <ul style="list-style-type: none"> Toutes les CEP disposent de mécanismes/systèmes appropriés de gestion financière. | CEP | Crés par l'autre condition de LA |
| | b) S'assurer de la préparation, plus tôt, du budget annuel et du plan de décaissement | <ul style="list-style-type: none"> Toutes les CEP soumettent, avant janvier 2017, le budget annuel et le plan de décaissement | CEP | Janv. 2017 |
| | c) S'assurer de la soumission trimestrielle, à temps, des rapports financiers sur les ressources mobilisées par la Banque et le gouvernement, selon le planning de décaissement initial; | <ul style="list-style-type: none"> Toutes les CEP soumettent, aux fins de l'avis de non-objection, le budget annuel et le plan annuel de passation de marchés pour l'année avant fin janvier 2017 Toutes les CEP soumettent trimestriellement, au plus tard 45 jours après la fin du trimestre, le rapport financier (BAD et fonds de contrepartie) | CEP | Janv. 2017 Avril/juillet/ Octobre 2017 |
| | d) S'assurer du planning et de la gestion appropriés de l'audit: soumission des rapports à temps et qualité des rapports; supervision de l'application des recommandations. | <ul style="list-style-type: none"> Pour tous les projets, le planning d'audit pour 2017 est soumis avant décembre 2016 Tous les rapports d'audit sont soumis à la Banque, aux fins de l'avis de non-objection, au plus tard 6 mois après la fin de l'exercice budgétaire 100% des rapports d'audit sont conformes aux règles de la Banque et sont acceptés | CEP | Déc. 2016 Juin 2017 |

| D. Décaissement | | | | | |
|---------------------------------------|----|---|---|---|------------|
| Décaissement lent et de faible niveau | a) | Encourager la coopération et l'échange de connaissances et de pratiques sur les acquisitions, la gestion financière et le décaissement entre les CEP; | <ul style="list-style-type: none"> Faible capacité des CEP à résoudre, chaque jour, des problèmes opérationnels | Organisme d'exécution Ministère des Finances BAD/COAO | En continu |
| | b) | Apporter un appui et une formation permanents aux CEP sur les règles et procédures de décaissement de la BAD. | <ul style="list-style-type: none"> Organisation, au moins une fois par an, d'une formation spécifique sur les règles et procédures de décaissement Réduction du nombre de demandes de décaissement retournées par la Banque | Organisme d'exécution Ministère des Finances BAD/COAO | En continu |
| | c) | Améliorer et accélérer les processus de décaissement de la BAD | <ul style="list-style-type: none"> Le nombre moyen de jours pour terminer un paiement est réduit | BAD | En continu |

| Problèmes | Recommandations | Résultats escomptés | Partie responsable | Échéance |
|--|--|---|---|--------------------------------|
| E. Exécution du projet, responsabilités de la contrepartie et appropriation | | | | |
| Absence d'une approche structurée et coordonnée de la part du Gouvernement angolais en vue de remédier à la lenteur dans l'exécution du projet | a) S'assurer de l'opérationnalisation de la CPISU sous l'autorité du ministère des finances : définir urgemment les règles de fonctionnement et les statuts et allouer le budget et les ressources humaines nécessaires pour garantir le fonctionnement efficient de la CPISU. | <ul style="list-style-type: none"> Mise sur pied de la CPISU ainsi que des mécanismes de suivi appropriés capables d'apporter un appui à l'Unité d'exécution du projet 90 % des problèmes relatifs aux projets sont résolus de manière proactive. La durée d'exécution des marchés (biens, constructions et services) a été réduite de 9-10 mois à une moyenne de 6 mois. Les Unités d'exécution de projets ont reçu dans les plus brefs délais l'appui de la CPISU et ont bénéficié d'un renforcement des capacités; 95 % des projets sont exécutés à temps. Les retards dans la mise en œuvre des activités fiduciaires ont été réduits de 70 %. Le nombre de personnes formées à l'exécution de projets a augmenté de 10 % chaque année. Réduire de manière significative les retards dans l'exécution des marchés et l'attribution des contrats | Ministère des finances | Immédiatement |
| Absence d'une planification appropriée axée sur les résultats et d'une évaluation de l'exécution des projets | a) Renforcer les capacités du personnel de coordination et de suivi-évaluation des projets en matière de gestion axée sur les résultats | <ul style="list-style-type: none"> Formation ciblée en matière de gestion de projets à l'intention des coordinateurs de projets et du personnel de suivi-évaluation organisée au moins une fois par an | BAD | 2017 |
| | b) S'assurer de la mise en œuvre d'une approche axée sur les résultats dans toutes les Unités d'exécution de projets : définir à temps les résultats à atteindre chaque année, les moyens techniques et financiers nécessaires en vue de la réalisation des résultats escomptés; et élaborer un plan de suivi-évaluation | <ul style="list-style-type: none"> Cadre de suivi-évaluation annuel défini pour tous les projets, et revu chaque trimestre et année en tenant compte de la planification initiale. | Unité d'exécution de projets Agent d'exécution | Avril/juillet/ octobre 2017 |
| | c) Les Agents d'exécution (AE) doivent mettre en place un mécanisme de suivi d'exécution technique et financière des projets | <ul style="list-style-type: none"> Les AE assurent un suivi étroit du projet : les points focaux sont impliqués et les coordonnateurs de projets participent aux réunions de travail périodiques du ministère (<i>Conselho Directivo</i>) Les comités de pilotage sont en place, se réunissent au moins une fois tous les six mois et s'assurent que les orientations nécessaires à l'exécution des projets sont adoptées | Unité d'exécution de projets Agent d'exécution | Immédiatement |
| Faible responsabilisation des Agents d'exécution | a) Renforcer la responsabilisation du personnel désigné par l'Unité d'exécution de projets (coordonnateur, spécialiste des achats, expert en gestion financière) par l'adoption d'une méthode de passation de marchés orientée vers les résultats. | <ul style="list-style-type: none"> Tous les coordonnateurs de projets, spécialistes des achats et experts en gestion financière de tous les projets ont signé le Contrat axé sur les résultats avant fin 2016. | Unité d'exécution de projets Agent d'exécution | Décembre 2016 |
| | | <ul style="list-style-type: none"> Évaluation trimestrielle des performances du personnel de l'Unité d'exécution de projets et amélioration desdites performances | Ministère des finances | Avril/juillet/ octobre 2017 |

| | | | | |
|---|--|---|---|---------------|
| n (AE)/minis tères de tutelle | | | | |
| Défaut de décaissement à temps des fonds de contrepartie | a) Pendant le dernier trimestre de 2016, les Unités d'exécution de projets doivent confirmer que les projets respectifs sont inscrits au Programme d'investissement public (PIP) pour l'exercice 2017 et que le montant approuvé est porté au budget général de l'État. En 2017, des efforts doivent être consentis très tôt pour s'assurer que les projets sont inscrits au PIP pour le compte du budget 2018. . Pour faire figurer des projets dans le PIP, il faudrait au préalable préparer le budget annuel et un plan relatif à la passation de marchés, au décaissement et aux activités à mener. | <ul style="list-style-type: none"> • Tous les projets sont inscrits au PIP et les fonds alloués sont prévus dans le budget général de l'État • Décaissement de l'intégralité des fonds prévus et décaissement à temps des fonds de contrepartie en vue de la mise en œuvre des activités programmées. | Unité d'exécution de projets Agent d'exécution Ministère de la planification Ministère des finances | En permanence |

Annexe 9: Angola - Critères de sélectivité du DSP 2017-2021

1. **Le dialogue entre la Banque, le gouvernement, les partenaires au développement, le secteur privé et la société civile a permis d'identifier, de manière consensuelle, six (6) critères de sélectivité des nouvelles options stratégiques et opérationnelles du DSP.** Il s'agit de i) la nécessité d'aider le pays à tirer profit des avantages et opportunités qui se présentent à lui tout en s'attaquant aux défis et faiblesses en matière de développement; ii) des stratégies de la Banque et de leur alignement sur la Vision 20125 de l'Angola; iii) des consultations avec les parties prenantes; iv) des avantages comparatifs de la Banque; v) des contraintes de ressources et de la nécessité de nouer des relations complémentaires avec d'autres partenaires au développement; et vi) des enseignements tirés de la mise en œuvre du précédent DSP.

2. **La première méthode de sélection des opérations de la Banque se fonde sur la nécessité de permettre au pays de tirer profit des avantages et opportunités qui se présentent tout en relevant les défis liés à la vulnérabilité aux chocs internes et externes et aux déficits en infrastructure.** La vulnérabilité interne est principalement due à la pauvreté, aux inégalités et aux aléas climatiques. Les chocs exogènes sont dus à la dépendance de l'Angola à l'égard des exportations de pétrole dont les prix et la production sont extrêmement volatiles. Le DSP et la deuxième des Cinq grandes priorités (*Nourrir l'Afrique*) soulignent l'effet de causalité profond entre la pauvreté en milieu rural et la dépendance de petits agriculteurs vis-à-vis des revenus agricoles. L'agriculture est la clef de voûte d'une croissance économique élargie, de la réduction de la pauvreté et de la sécurité alimentaire en Angola. Malheureusement, le secteur n'est ni productif, ni mécanisé. La production agricole reste encore faible en raison de l'absence d'infrastructures agricoles rurales (comme l'absence de routes de desserte, de systèmes d'irrigation et d'une fourniture d'électricité fiable), de la faible utilisation d'intrants et de technologies permettant d'accroître la production, de l'absence de compétences, de l'accès limité au crédit, du faible niveau de la recherche et des services de vulgarisation visant à soutenir les agriculteurs et de l'inefficacité du système de gestion foncière. Par ailleurs, les changements des conditions hydroclimatiques ont considérablement réduit le potentiel halieutique, qui est à présent estimé à environ 360 000 tonnes/an. L'essentiel de la production agricole est en grande partie assuré par de petits exploitants. On estime à seulement 5,7 % le pourcentage des terres arables (environ 575 900 km²) cultivées où l'on enregistre par ailleurs d'importantes pertes post-récoltes (Tableau 1 ci-dessous). La balance commerciale agricole et agro-industrielle du pays est encore déficitaire. En 2015, l'Angola a importé des produits alimentaires pour environ 3,8 milliards de dollars US, alors que les exportations agricoles se chiffraient à 509 millions de dollars US. Dans ce contexte, la nécessité de transformer l'agriculture angolaise et de renforcer les différents liens des chaînes de valeur s'impose avec acuité. Toutes les analyses reconnaissent la nécessité de mettre l'accent sur les infrastructures énergétiques en vue de la transformation de l'agriculture, de même que sur les infrastructures routières, qui facilitent le transport des produits agricoles et agro-industriels au niveau national et sous-régional.

| Description | Production totale (en tonnes) | | Utilisation (en tonnes) | | Productivité (en kg/ha) | |
|---------------------|-------------------------------|-------------------------|-------------------------|---------------------|-------------------------|-----------------------|
| | Petits exploitants | Producteurs commerciaux | Consommation intérieure | Pertes des récoltes | Angola | Afrique subsaharienne |
| Maïs | 1 223 636 | 325 114 | 2 160 843 | 232 313 | 983 | 3 973,7 |
| Riz | 18 302 | 19 306 | 302 261 | 3 761 | 1 274 | 2 644,3 |
| Haricot | 272 907 | 39 080 | 468 382 | 31 199 | 398 | 987,7 |
| Manioc | 15 347 613 | 1 064 060 | 8 799 976 | 1 641 167 | 14 052 | 10 800 |
| Pommes de terre | 323 128 | 347 008 | 915 852 | 67 014 | 14 566 | 31 267 |
| Café ⁽¹⁾ | 12 550 | | 1 800 | N/A | 308 | 408,65 |

Source : Ministère angolais de l'agriculture et FAOSTAT. Remarque : ⁽¹⁾ En Angola, 97 % des producteurs sont de petits exploitants et 3 % sont des propriétaires de vastes domaines. Le pays occupe le 43e rang mondial en matière de production de café.

3. **Le deuxième critère de choix est l'alignement de nouveau DSP sur la Vision 2025 de l'Angola et sur la Stratégie décennale de la Banque pour la période 2013-2022, en particulier les cinq priorités de l'institution (Cinq grandes priorités).** Le nouveau DSP est aligné sur la stratégie de la Banque, Nourrir l'Afrique, qui vise à transformer l'agriculture du continent pour la période 2016-2025, la Stratégie 2016-2025 du Groupe de la Banque pour l'industrialisation de l'Afrique, la Stratégie 2013-2017 de la Banque pour le développement du secteur privé, la Stratégie 2016-2025 du Groupe de la Banque relative au Nouveau pacte pour l'énergie en Afrique, la Stratégie 2016-2025 du Groupe de la Banque relative à l'emploi des jeunes en Afrique, la politique et stratégie 2014-2023 de la Banque relatives à l'intégration régionale et la Stratégie 2014-2018 du Groupe de la Banque relative au genre. Enfin, le nouveau DSP est entièrement aligné sur les objectifs de développement durable, en particulier l'objectif n°1 (Pas de pauvreté), l'objectif n°2 (Faim « zéro »), l'objectif n°5 (Égalité entre les sexes), l'objectif n°6 (Eau propre et assainissement), l'objectif n°7 (Énergie propre), l'objectif n°8 (Travail décent et croissance économique), l'objectif n°9 (Innovation et infrastructure), l'objectif n°10 (Inégalités réduites) et l'objectif n°13 (Protéger la planète).

4. **Le troisième critère de choix se fonde sur les échanges tenus à COAO avec le Gouvernement, les partenaires au développement, le secteur privé et la société civile qui ont conduit au choix des investissements agricoles et du développement économique et des infrastructures, avec un accent sur les zones rurales, puisque cette stratégie vise à accélérer la diversification économique, à créer des emplois et à réduire la pauvreté.** Il a également été reconnu dans le cadre de cette concertation que le développement rural ne sera effectif que s'il s'accompagne d'un système d'infrastructure intégré (ex. : systèmes d'approvisionnement en électricité et en eau fiables et infrastructures de transport durables) visant à promouvoir les agropoles et l'agri-business en vue de la création d'emplois, et tienne compte d'interventions soucieuses des sexospécificités et du climat étant donné que les femmes sont plus touchées par la pauvreté. L'Enquête nationale sur les conditions de vie des ménages (IBEP, 2008-2009) a révélé en fait que les zones rurales en Angola étaient encore affectées par une pauvreté généralisée, avec une incidence qui y était trois fois plus élevée (58 %) que dans les zones urbaines (19 %). En ce qui concerne le développement des agropoles en Angola, deux régions prioritaires ont été identifiées sur la base des critères suivants : i) le potentiel des zones concernées; ii) les niveaux de production; et iii) les investissements publics et privés en cours ou programmés. Ces critères ont présidé au choix des zones potentielles, à savoir le Cabinda et le corridor de Lobito, qui font actuellement l'objet d'études relatives au développement rural intégré, à la facilitation des échanges commerciaux et à la chaîne de valeur agricole afin d'aider à la conception des opérations du nouveau DSP.

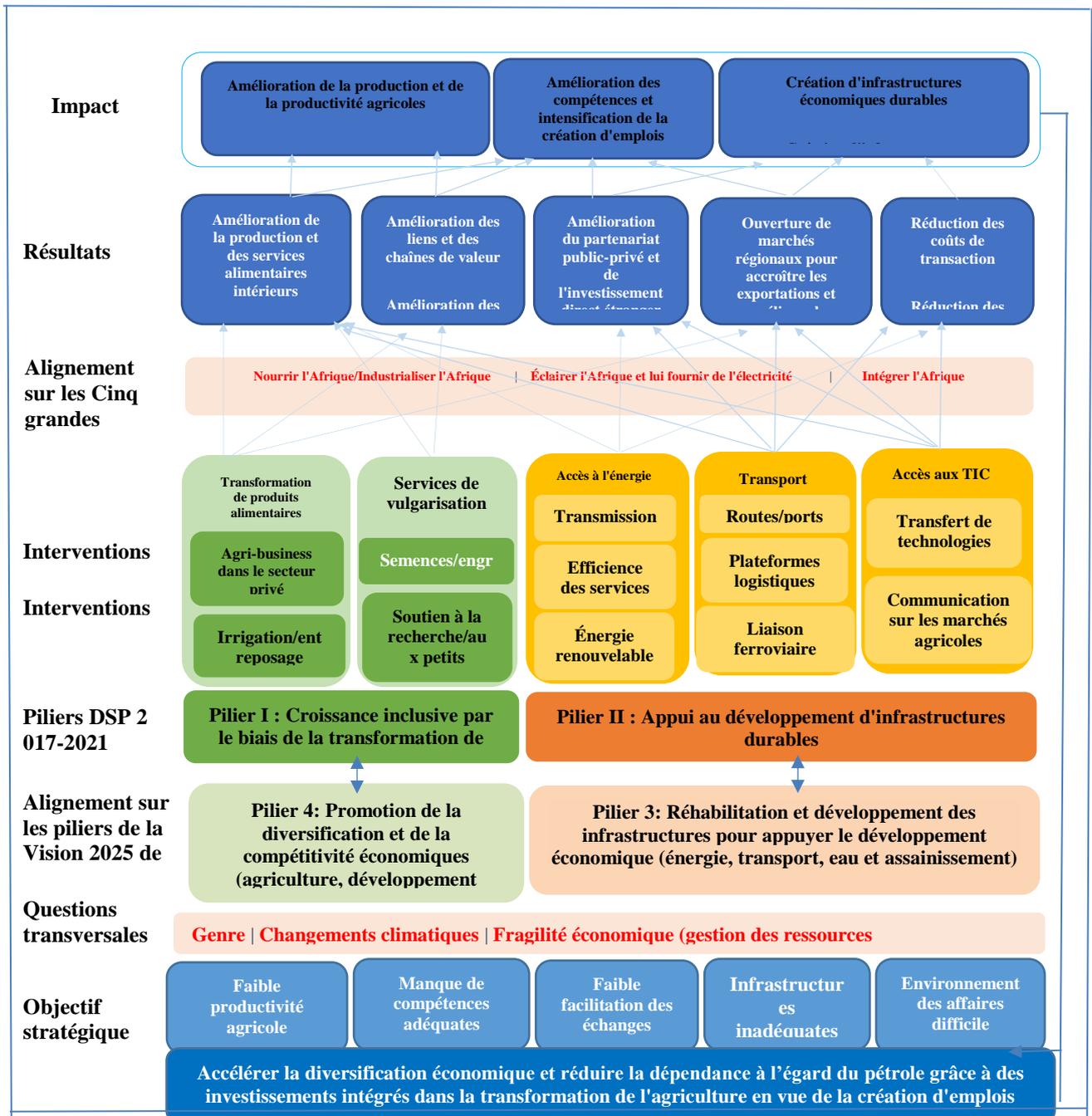
5. **Le choix des infrastructures énergétiques et de transport se justifie par l'avantage comparatif de la Banque (4e critère de choix) en ce qui concerne les Cinq grandes priorités, notamment « Éclairer l'Afrique et l'alimenter en énergie » et « Intégrer l'Afrique ».** Les autres grands projets d'infrastructures sont financés par d'autres donateurs. L'amélioration de l'accès à l'électricité s'est avérée être un catalyseur pour les industries de transformation et de développement agricole, en particulier dans les zones rurales. L'accès à l'électricité sera accéléré si la priorité est accordée à la mise en œuvre d'un méga-projet d'extension du réseau de transport d'électricité du pays (ex. : réseau de 400 kV au centre-sud), la mise à niveau des réseaux de distribution d'énergie électrique, l'amélioration de l'efficacité opérationnelle et du recouvrement des frais de raccordement au réseau dans les compagnies d'électricité et la promotion d'une croissance verte grâce à des investissements dans des projets d'énergie renouvelable dans des zones non raccordées au réseau électrique avec la participation du secteur privé. Ces initiatives s'inspireront de l'expérience de la mise en œuvre du Programme d'appui à la réforme du secteur de l'énergie (PSRSP) achevé en juin 2016 et dont le coût se chiffrait à 1 milliard de dollars US. Le nouveau méga-projet d'énergie sera piloté à travers le Nouveau pacte pour l'énergie en Afrique qui vise à faciliter l'accès de tous à l'énergie d'ici à 2025 - avec des taux d'accès de 100 % dans les zones urbaines et de 95 % dans les zones rurales. Le choix des infrastructures de transport (routes, chemins de fer, ports et plateformes

logistiques) se fonde sur les avantages comparatifs en termes de planification et de préparation des études de faisabilité, en particulier le Plan directeur du secteur des transports et l'Etude de faisabilité relative à la liaison ferroviaire entre l'Angola et la Zambie. À terme, le Plan directeur des transports permettra de mettre en œuvre sans délai les activités des agropoles le long du corridor de Lobito et de renforcer les échanges commerciaux avec les pays de l'hinterland au sein de la Communauté de développement de l'Afrique australe, en particulier la République démocratique du Congo et la Zambie.

6. **Le cinquième critère de choix a pris en compte l'impact du manque de ressources sur la mise en œuvre des opérations proposées au départ par la Banque.** La détérioration des indicateurs macroéconomiques due à la baisse des cours mondiaux du pétrole suscite de vives préoccupations quant à la soutenabilité de la dette du pays. L'éventuelle baisse de la cote de crédit du pays induira une baisse significative de l'exposition financière de la Banque et de ses interventions en Angola. Par conséquent, une rationalisation des interventions s'impose, en particulier dans les zones importantes qui ont été considérées pour le développement des agropoles (par exemple, la province du Cabinda au nord et la région centrale le long du corridor de Lobito). Ce choix est également dicté par la nécessité de soutenir les autres partenaires. La Banque mondiale prépare un programme de développement de l'agriculture commerciale dans les régions de Kibala, de Huambo, de Lubango et de Bié au centre-sud du pays. Le projet sera axé sur la relance de l'agriculture commerciale, notamment la production du café et des céréales. Le choix de Cabinda et du corridor de Lobito se fonde également sur leurs avantages comparatifs, notamment la possibilité d'une mise en œuvre rapide des activités des agropoles, ainsi que la disponibilité des études réalisées en 2016, en utilisant une partie des soldes des ressources FAD affectées au Projet de développement agricole de Bom Jesus. Entre temps, les secteurs industriel et agricole continuent de jouer un rôle limité dans la réduction de la pauvreté dans la région. Les secteurs de l'agriculture et de l'élevage sont principalement soutenus par de petits exploitants dont la production vise à satisfaire les besoins familiaux et non ceux du marché. Selon une enquête de 2015 sur les entreprises réalisée par l'Institut national de la statistique, on estime que seulement 4,3 % des entreprises d'agri-business se sont installées en Angola, mais avec des moyens limités en termes de transformation des produits alimentaires. Dans ce contexte, les interventions de la Banque dans ces agropoles pourraient permettre de développer plusieurs chaînes de valeur, notamment la transformation du manioc, du cacao, du café, du poisson, du maïs, du poulet et du bétail. Ces chaînes de valeur sont également ciblées par la Banque en vue de la transformation de l'agriculture en Afrique (2016-2025), en particulier le manioc, qui est largement consommé au nord de l'Angola et qui intéresse certains investisseurs en raison des possibilités d'exportation.

7. **Les enseignements tirés de la mise en œuvre du précédent DSP ont permis d'adopter une nouvelle approche stratégique, à savoir l'investissement dans de grands projets alignés sur le programme de transformation économique du pays afin d'assurer la durabilité et un meilleur impact dans un contexte marqué par des ressources financières limitées.** Le recours à l'aide budgétaire pour le financement des infrastructures est essentiel car cela permet de renforcer l'effet catalyseur des interventions de la Banque en s'inspirant de la mise en œuvre réussie du PSRSP dont le coût se chiffrait à 1 milliard de dollars US. Parmi les autres principales innovations dans le nouveau DSP, on peut citer : i) un accent marqué sur l'inclusivité en investissant sur la transformation de l'agriculture et le développement des infrastructures dans les régions et communautés les plus pauvres, en ciblant particulièrement les jeunes et les femmes, tout en protégeant leur environnement naturel; ii) la croissance verte à travers des investissements pilotes dans l'énergie renouvelable dans les zones rurales non raccordées au réseau de distribution d'électricité afin d'accélérer l'électrification et l'industrialisation rurales. Le nouveau DSP 2017-2021 pour l'Angola recommande principalement les infrastructures intégrées (infrastructures d'énergie, de transport et d'approvisionnement en eau) qui appuient le développement des chaînes de valeur dans l'agriculture et l'agro-industrie pour créer des emplois durables et réduire la pauvreté.

Annexe 10: Angola - Transversalité du DSP 2017-2021 et les Cinq grandes priorités



Source : L'auteur, sur la base de notes thématiques analytiques et sectorielles préparées dans le cadre du DSP 2017-2021 pour l'Angola.

Annexe 11: Angola - Programme de prêts indicatif dans le cadre du DSP 2017-2021

| Pipeline de prêts indicatif* Détails | Année | Secteur | Dépt. | Portée | Instrument | Alignement sur les Cinq grandes priorités | Prêt rég. | Don rég. | Op. souve raïne s BAD | Op. non souver aines BAD | Autres finance ments | Total Groupe de la BAD | Cofinan cement | Total |
|--|-------|-------------|-------|--------------|---------------------------------|--|--------------|-------------|-----------------------------------|--------------------------------------|----------------------------|---------------------------------|-------------------|-------|
| PILIER I - CROISSANCE INCLUSIVE PAR LE BIAIS DE LA TRANSFORMATION DE L'AGRICULTURE : La mise en œuvre d'investissements intégrés dans les infrastructures agricoles en zone rurale et périurbaine (à travers les partenariats public-privé par exemple) contribuera de manière décisive à accroître la productivité agricole du pays et la production alimentaire intérieure, à stimuler les exportations, à générer des revenus, à améliorer la sécurité et à réduire la pauvreté. | | | | | | | | | | | | | | |
| Résultats stratégiques : (i) Amélioration de la production alimentaire intérieure; ii) amélioration des liens et des chaînes de valeur et iii) augmentation des exportations agricoles et des recettes en devises | | | | | | | | | | | | | | |
| Projet d'agri-business Nova Agrolíder | 2017 | Agriculture | OPSD | Nation al | Investissem ent | | | | | 100 | | | | 100 |
| Fazenda Girassol | 2017 | Agriculture | OPSD | Nation al | Investissem ent | | | | | 10 | | | | 10 |
| Ligne de crédit pour le financement des échanges commerciaux de Banco Keve | 2017 | Financier | OFSO | Nation al | Ligne de crédit | Industrialiser l'Afrique | - | - | - | 14,3 | - | 14,3 | - | 14,3 |
| Ligne de crédit pour le financement des échanges commerciaux de Banco Atlântico | 2017 | Financier | OFSO | Nation al | Ligne de crédit | | - | - | - | 71,5 | - | 71,5 | - | 71,5 |
| Projet de développement de l'agriculture commerciale au nord de l'Angola | 2018 | Agriculture | OSAN | Nation al | Investissem ent | | - | - | - | 40 | - | 40 | - | 40 |
| Infrastructures agricoles et élevage au sud de l'Angola | 2019 | Agriculture | OSAN | Nation al | Investissem ent | | - | - | 60 | - | - | 60 | - | 60 |
| | | | | | | | | | | | | | | |
| PILIER II - APPUI AU DÉVELOPPEMENT D'INFRASTRUCTURES DURABLES : Consolider les interventions de la Banque en matière d'infrastructures dans le cadre des précédents DSP afin de combler les lacunes du pays en la matière en s'attaquant au déficit énergétique, en facilitant l'accès de la population à l'énergie, en particulier dans les zones rurales et en améliorant les réseaux de transport pour appuyer la production agricole et faciliter l'accès aux marchés | | | | | | | | | | | | | | |
| Résultats stratégiques : (i) Réduire les coûts de transaction; ii) créer des marchés régionaux pour accroître les exportations et les recettes en devises; iii) améliorer le partenariat public-privé et l'investissement direct étranger en matière d'infrastructures | | | | | | | | | | | | | | |
| Parc technologique de Camama | 2018 | Transport | OITC | Nation al | Investissem ent | Intégrer l'Afrique/ Nourrir l'Afrique | - | - | 50 | - | - | 50 | - | 50 |
| Appui aux marchés agricoles en ce qui concerne les TIC et l'installation de la fibre optique | 2018 | Transport | OITC | Nation al | Investissem ent | | - | - | 20 | - | - | 20 | - | 20 |
| Autoroute Luanda-Lobito | 2019 | Transport | OITC | Nation al | Partenariat public- privé | | - | - | - | 700 | - | 700 | 70* | 700 |
| Projet de développement de Porto Amboim | 2019 | Transport | OITC | Nation al | Partenariat public- privé | | - | - | - | 310 | - | 310 | 31* | 310 |

Remarques :

- (a) Cofinancement du gouvernement angolais à hauteur de 10 % à apporter dans le cadre du projet.
- (b) Cofinancement à hauteur de 2 millions d'UC obtenu du FAPA.
- (c) 230 millions de dollars US à prélever sur les fonds au titre du Projet de développement de l'agriculture commerciale de la Banque mondiale en cours de préparation.
- (d) Ressources que l'AFD, l'AJCI, la BEI et USAID ont convenu de cofinancer
- (e) Ressources censées être cofinancées par le Fonds pour l'énergie durable pour l'Afrique et le Fonds pour l'inclusion énergétique
- (f) Ressources que l'AFD, l'AJCI, la BEI et USAID ont convenu de cofinancer
- (g) Cofinancement du gouvernement angolais à hauteur de 10 % à apporter dans le cadre du projet.
- (h) Cofinancement du gouvernement angolais à hauteur de 10 % à apporter dans le cadre du projet.
- (i) Cofinancement à hauteur de 50 millions d'UC à prélever sur l'AGTF

Annexe 12: Angola – Réserve indicative de prêts dans le cadre du DSP 2017-2021

| Réserve indicative de prêts Détails | Année | Secteur | Dépt. | Portée | Instrument | Alignement sur les Cinq grandes priorités | Prêt rég. | Don rég. | Op. souve raïne s BAD | Op. non souve raïne s BAD | Autres finance ments | Total Groupe de la BAD | Cofinan cement | Total |
|--|-------|-------------|-------|--------------|---------------------------------|--|--------------|-------------|-----------------------------------|--|----------------------------|---------------------------------|-------------------|-------|
| PILIER I - CROISSANCE INCLUSIVE PAR LE BIAIS DE LA TRANSFORMATION DE L'AGRICULTURE : La mise en œuvre d'investissements intégrés dans les infrastructures agricoles en zone rurale et périurbaine (à travers les partenariats public-privé par exemple) contribuera de manière décisive à accroître la productivité agricole du pays et la production alimentaire intérieure, à stimuler les exportations, à générer des revenus, à améliorer la sécurité et à réduire la pauvreté. | | | | | | | | | | | | | | |
| Résultats stratégiques : (ii) Amélioration de la production alimentaire intérieure; ii) amélioration des liens et des chaînes de valeur et iii) augmentation des exportations agricoles et des recettes en devises | | | | | | | | | | | | | | |
| Projet d'agri-business Nova Agrolíder | 2017 | Agriculture | OPSD | Nation al | Investisse ment | | | | | 100 | | | | 100 |
| Fazenda Girassol | 2017 | Agriculture | OPSD | Nation al | Investisse ment | | | | | 10 | | | | 10 |
| Ligne de crédit pour le financement des échanges commerciaux de Banco Keve | 2017 | Financier | OFSO | Nation al | Ligne de crédit | Industrialiser l'Afrique | - | - | - | 14,3 | - | 14,3 | - | 14,3 |
| Ligne de crédit pour le financement des échanges commerciaux de Banco Atlântico | 2017 | Financier | OFSO | Nation al | Ligne de crédit | | - | - | - | 71,5 | - | 71,5 | - | 71,5 |
| Projet de développement de l'agriculture commerciale au nord de l'Angola | 2018 | Agriculture | OSAN | Nation al | Investisse ment | | - | - | - | 40 | - | 40 | - | 40 |
| Infrastructures agricoles et élevage au sud de l'Angola | 2019 | Agriculture | OSAN | Nation al | Investisse ment | | - | - | 60 | - | - | 60 | - | 60 |
| PILIER II - APPUI AU DÉVELOPPEMENT D'INFRASTRUCTURES DURABLES : Consolider les interventions de la Banque en matière d'infrastructures dans le cadre des précédents DSP afin de combler les lacunes du pays en la matière en s'attaquant au déficit énergétique, en facilitant l'accès de la population à l'énergie, en particulier dans les zones rurales et en améliorant les réseaux de transport pour appuyer la production agricole et faciliter l'accès aux marchés | | | | | | | | | | | | | | |
| Résultats stratégiques : (ii) Réduire les coûts de transaction; ii) créer des marchés régionaux pour accroître les exportations et les recettes en devises; iii) améliorer le partenariat public-privé et l'investissement direct étranger en matière d'infrastructures | | | | | | | | | | | | | | |
| Parc technologique de Camama | 2018 | Transport | OITC | Nation al | Investisse ment | Intégrer l'Afrique/ Nourrir l'Afrique | - | - | 50 | - | - | 50 | - | 50 |
| Appui aux marchés agricoles en ce qui concerne les TIC et l'installation de la fibre optique | 2018 | Transport | OITC | Nation al | Investisse ment | | - | - | 20 | - | - | 20 | - | 20 |
| Autoroute Luanda-Lobito | 2019 | Transport | OITC | Nation al | Partenariat public- privé | | - | - | - | 700 | - | 700 | 70* | 700 |
| Projet de développement de Porto Amboim | 2019 | Transport | OITC | Nation al | Partenariat public- privé | | - | - | - | 310 | - | 310 | 31* | 310 |

*Remarque : La réserve indicative de prêts correspond à une liste de projets identifiés alignés sur les piliers du DSP mais qui ne sont pas prêts à être réalisés. Ils font partie d'un ensemble de projets qui seront revus chaque année et peuvent passer à la catégorie de « Programme de prêts indicatif » à condition que toutes les conditions relatives à la qualité à l'entrée (ex. : études économiques et sectorielles, marge de manœuvre financière et lettres officielles du Gouvernement sollicitant un financement) soient remplies.

(a) La Banque a initié un dialogue avec des entités du secteur privé en Angola pour la mise en œuvre d'instruments de financement innovants tels que le partenariat public-privé pour cofinancer ces deux investissements non souverains dans les infrastructures.

Annexe 13: Angola - Programme de non-prêts indicatif dans le cadre du DSP 2017-2021

| Programme de non-prêts indicatif | Secteur | Portée | Année | Alignement sur les Cinq grandes priorités | Soldes FAD | Op. souveraines BAD | Op. non souveraines BAD | Don PRI | Fonds d'affectation spéciale | Autre | Coût total du projet | Statut |
|--|-----------------------------|----------|-------|---|------------|---------------------|-------------------------|---------|------------------------------|-------|----------------------|---|
| PILIER I - CROISSANCE INCLUSIVE PAR LA TRANSFORMATION DE L'AGRICULTURE | | | | | | | | | | | | |
| Étude relative au développement agricole rural intégré au Cabinda | Agriculture | National | 2016 | Nourrir l'Afrique | - | - | - | 0,42 | - | - | 0,42 | Études économiques et sectorielles en voie d'achèvement au premier trimestre 2017 |
| Étude relative au développement de l'agriculture commerciale au nord de l'Angola | Agriculture | National | 2016 | | 0,6 | - | - | - | - | - | 0,6 | Études économiques et sectorielles en voie d'achèvement au premier trimestre 2017. Les études sont financées avec les soldes restants du Projet de développement agricole de Bom Jesus qui a été achevé en novembre 2016. |
| Étude relative à l'agri-business dans le secteur privé le long du corridor de Lobito | Agriculture | National | 2016 | | 0,4 | - | - | - | - | - | 0,4 | |
| Étude relative aux infrastructures agricoles et à l'élevage au sud de l'Angola | Agriculture | National | 2016 | | 0,5 | - | - | - | - | - | 0,5 | |
| Étude relative à la facilitation des échanges commerciaux et à la compétitivité des exportations | Intégration régionale | Régional | 2016 | Intégrer l'Afrique | - | - | - | - | 0,4 | - | 0,4 | L'étude est en cours et sera achevée d'ici mai 2017. Étude financée par le Fonds d'affectation spéciale Corée |
| La Facilité africaine de soutien juridique (négociations et gestion des contrats d'infrastructure) | Gouvernance/ Multisectoriel | National | 2017 | Améliorer la qualité de vie des populations africaines | - | - | - | - | 0,5 | - | 0,5 | Programme de renforcement des capacités approuvé par l'ALSF et COAO et à mettre en œuvre en 2017 |
| Gestions des ressources naturelles (réformes foncières, contenu local en matière de pétrole et de gaz, exploitation des pêcheries et gestion de l'eau) | | National | 2017 | | - | - | - | - | 0,5 | - | 0,5 | Programme de renforcement des capacités et d'assistance technique approuvé par le CARN et COAO et à mettre en œuvre en 2017 |
| Renforcement des capacités en matière de gestion de cycles de projets et d'entrepreneuriat, formation en partenariat public-privé | | National | 2017 | | - | - | - | - | 0,5 | - | 0,5 | Programme de renforcement des capacités approuvé par ECAD et COAO et à mettre en œuvre en 2017 |
| Plan d'action d'examen du système fiduciaire et de gestion des dépenses publiques (PEMFSR) et Rapport d'évaluation du système de passation de marchés du pays (2017) | | National | 2017 | | - | - | - | - | - | 0,5 | 0,5 | Le rapport PEMFSR et le plan d'action ont été financés grâce aux ressources du projet PAGEF et seront diffusés en 2017. Le rapport d'évaluation du système de passation de marchés du pays sera rédigé par SNFI en 2017. |
| PILIER II - APPUI AU DÉVELOPPEMENT D'INFRASTRUCTURES ÉCONOMIQUES DURABLES | | | | | | | | | | | | |
| Études sur l'assistance technique dans le secteur de l'énergie relatives à une réduction technique et sans perte dans le réseau de distribution et au registre des immobilisations | Énergie | National | 2016 | Éclairer l'Afrique et lui fournir de l'électricité | - | 6 | - | - | - | - | 6 | Les études sont financées avec les ressources de l'assistance technique du PSRSP d'un coût d'1 milliard de dollars US et seront achevées en 2017 |
| Plan directeur des transports pour la ville de Luanda | Transport | National | 2017 | Intégrer l'Afrique/Améliorer la qualité de vie des populations africaines | - | 5,5 | - | - | - | - | 5,5 | Demande de financement sous forme de dons en cours de préparation par OITC pour approbation en 2017 |
| Préparation d'études relatives aux plateformes logistiques le long du corridor de Lobito | Transport | Régional | 2018 | Intégrer l'Afrique | - | 12,5 | - | - | - | - | 12,5 | |

| | | | | | | | | | | | | |
|--|-----------------------|----------|------|--|---|---|----|-----|---|--|-----|--|
| Étude sur la gestion des eaux usées dans les villes côtières | Eau et assainissement | National | 2017 | Améliorer la qualité de vie des populations africaines | - | - | - | 1 | - | | 1 | Termes de référence préparés et études à financer par un don PRI en 2017 |
| Étude sur la gestion des ressources en eau | Eau et assainissement | National | 2017 | | - | - | - | 0,8 | - | | 0,8 | |
| Services environnementaux en Angola (AES) | Environnement | National | 2017 | | - | - | 20 | - | - | | 20 | Mission d'identification effectuée en novembre 2015 Financement du projet en cours de négociation. |

Annexe 14: Angola - évaluation du système de gestion des finances publiques

I. Introduction

1.1. Conformément aux directives de la Banque, cette évaluation du risque fiduciaire du pays (CFRA) a été réalisée dans le cadre de la préparation de la nouvelle Stratégie de pays pour l'Angola (2017-2021) afin d'illustrer l'évolution de la situation dans le domaine de la gestion des finances publiques. L'évaluation vise à déterminer le degré de fiabilité à accorder aux principaux systèmes de gestion des finances publiques en vue de la mise en œuvre des programmes de la Banque et à identifier les possibilités de renforcement des capacités afin de combler les lacunes relevées. L'examen se fonde sur le dernier travail de diagnostic de la gestion des finances publiques disponible, notamment le projet de rapport sur l'Examen du système fiduciaire et de gestion des dépenses publiques (PEMFSR) actuel et les discussions avec les principaux responsables des ministères, services et autres partenaires au développement.

II. Résumé analytique

2.1 Au fil des années, le Gouvernement angolais a pris des mesures pour améliorer le cadre fiscal et le système de gestion des finances publiques. L'engagement du Gouvernement à réformer la gestion des finances publiques durant les années est reconnu, avec des progrès récents dans un certain nombre de domaines tels que le cadre juridique où des actions récentes ont été menées, notamment l'adoption des nouveaux règlements *Inspecção Geral das Finanças* (IGF), la production plus fréquente de rapports élargis sur l'utilisation des ressources (pendant l'année et à la fin de l'année) en recourant au Système d'information de gestion financière intégrée (SIGFI) à l'échelle de l'administration, un processus de budgétisation consultatif et un meilleur accès du grand public à des informations budgétaires. Des progrès sont également enregistrés en matière d'audit des comptes publics par « Tribunal de Contas » (même si la loi ne le prescrit pas). **Ces évolutions montrent que l'Angola est sur la voie du changement en matière de gestion des finances publiques à l'échelle du pays.**

2.2 Cependant, les efforts de réforme en cours ne s'appliquent pas encore à un certain nombre de domaines liés à l'exécution du budget, aux contrôles internes, au renforcement des capacités et à la supervision générale. Même s'il existe un SIGFI, une analyse des comptes annuels de l'État pour les trois années précédant 2014 montre des écarts significatifs (budget réel par rapport à la production), ce qui reflète probablement des lacunes dans la capacité d'absorption en vue de mettre en œuvre dans son intégralité les programmes d'investissement public, de même que des manquements dans l'utilisation effective du SIGFI. Les actions entreprises par l'Inspecteur général des finances concernant l'exécution de la fonction de contrôle interne ont été compromises par l'absence de moyens ; c'est ainsi qu'une part significative du budget national n'a fait l'objet d'aucun examen au courant d'une année donnée. Par ailleurs, le service en charge de la comptabilité du secteur public, à savoir la Direction de la comptabilité publique, est également très souvent confronté à un manque de moyens, en particulier en ce qui concerne les compétences. La profession de comptable n'a pas encore atteint un niveau de maturité en Angola où il n'existe pas une association de professionnels de la comptabilité même si des efforts visant à encourager sa mise sur pied sont faits. La perception de corruption en Angola est élevée même si l'on constate une amélioration progressive de la situation, quoique de faible importance, avec un classement au 164^e rang sur 176 pays lors de l'édition de 2016 selon l'Indice de perception de la corruption (IPC) de Transparency International, soit un note globale de 18 sur 100.

2.3 De plus, aucun lien étroit n'est encore établi entre le budget et le Plan de développement national à travers les stratégies sectorielles. Dans ce contexte, le risque global

est important avec la nécessité de poursuivre la mise en œuvre des réformes en matière de gestion des finances publiques visant à affiner davantage les systèmes nationaux et les systèmes de gestion des investissements publics afin d'améliorer la qualité de la dépense. Le PEMFSR actuellement en cours procèdera à une analyse approfondie du système de gestion des finances publiques en Angola. Sur la base des conclusions, un plan d'action à moyen terme concernant la réforme de la gestion des finances publiques sera élaboré et intégrera des initiatives de renforcement des capacités et des programmes de formation à l'intention des experts et non experts de la gestion des finances publiques afin de renforcer les capacités des principales institutions gouvernementales et approfondir les réformes en matière de gestion des finances publiques en Angola. À cet égard, la Banque peut envisager la possibilité d'adopter une approche basée sur un recours limité aux procédures et dispositifs du pays, tout en encourageant les efforts de réforme du pays.

TABLEAU RÉCAPITULATIF DE L'ÉVALUATION DU RISQUE FIDUCIAIRE

| Éléments | Risque initial | Mesures d'atténuation | Risque résiduel |
|--|----------------|---|-----------------|
| <p>1. Budget</p> <p>1.1 La capacité du sous-système budgétaire est suffisante pour planifier (formuler) les budgets des programmes et des projets</p> <p>1.2 La capacité du sous-système budgétaire est suffisante pour réaliser le contrôle budgétaire des programmes ou des projets</p> | Élevé | <p>Élaborer des plans et des budgets basés sur un Programme élargi d'investissement public du Gouvernement en rapport avec l'investissement public.</p> <p>Améliorer l'efficacité du SIGFI afin de réduire les dépenses non approuvées et les dépenses supérieures aux montants approuvés</p> <p>Améliorer le processus de vérification des paiements pour permettre aux services du budget de mieux planifier les prestations des biens et services publics.</p> | Modéré |
| <p>2. Trésorerie</p> <p>2.1 La capacité du sous-système de trésorerie est suffisante pour gérer le flux des ressources et le décaissement des fonds d'aide.</p> <p>2.2 Le compte unique de trésorerie est un moyen approprié et fiable pour administrer les fonds d'aide</p> | Élevé | <p>Améliorer la gestion de la dette globale</p> <p>Programmer le flux et l'utilisation des fonds à travers des comptes dédiés avec des mécanismes de contrôle appropriés</p> | Modéré |
| <p>3. Comptabilité, enregistrement et rapports financiers</p> <p>3.1 Le sous-système de comptabilité financière est sain et sa capacité est suffisante pour enregistrer les transactions des programmes et/ou projets et rendre compte de leurs progrès et de la situation financière.</p> <p>3.2 Les systèmes d'information de gestion financière ont la flexibilité pour répondre aux demandes précises de rapports sur les programmes et projets et des procédures sont en place pour assurer la rapidité et la qualité de l'information produite.</p> <p>3.3 Le sous-système de comptabilité financière intègre un module de gestion des immobilisations pour enregistrer et contrôler les actifs acquis avec les fonds destinés aux programmes /projets.</p> <p>3.4 Le sous-système de comptabilité tient à jour le registre des emprunts nationaux.</p> <p>3.5 Les systèmes comptables sont sécurisés pour contrer toute manipulation délibérée</p> | Élevé | <p>Automatiser davantage les principaux processus en cours et intégrer d'autres systèmes dans le SIGFI afin de simplifier les données budgétaires et économiques.</p> <p>Renforcer la formation des usagers et le soutien opérationnel au SIGFI afin d'améliorer la qualité et l'intégrité des données et informations produites à partir du système.</p> <p>Les rapports produits à partir du système doivent entièrement faire partie des opérations budgétaires de l'État afin d'accroître la fiabilité des informations.</p> <p>Développer les compétences du personnel de la Direction de la comptabilité publique pour lui permettre de remédier à l'absence de moyens.</p> <p>Le Plan d'action de mise en œuvre du PEMFSR nécessitera un plan d'action chiffré et assorti d'un calendrier dont l'application devrait se traduire par des améliorations dans la gestion des finances publiques et l'utilisation des ressources.</p> | Modéré |

| | | | |
|--|-------|--|--------|
| de donnée set/ou la perte ou corruption accidentelle des données. | | | |
| 4. Contrôle interne 4.1 La capacité du sous-système de contrôle interne est suffisante pour contrôler les opérations financières des programmes et des projets. 4.2 La mise en concurrence, le rapport qualité/prix et le contrôle de la passation des marchés sont adéquats 4.3 La capacité de la fonction d'audit interne est adéquate | Élevé | Augmenter le nombre de formations à l'intention du personnel afin de remédier au manque de moyen qui demeure un défi important. Mettre en place un mécanisme de suivi formel de la mise en œuvre des recommandations d'audit de IGF. Adopter un plan de travail d'audit interne formel pour orienter les opérations de IGF en matière de panification et de contrôle | Modéré |
| 5. Contrôle externe et audit 5.1 Les institutions supérieures de contrôle ont le niveau d'« indépendance » nécessaire leur permettant d'exercer efficacement leurs fonctions. 5.2 Les institutions supérieures de contrôle ont la capacité de remplir leur mandat d'audit | Élevé | Des dispositions spécifiques relatives à l'audit interne doivent être prises en ce qui concerne les projets/programmes. Poursuivre les efforts de renforcement des capacités de « Tribunal de Contas » pour lui permettre de mener à bien sa mission. Mettre en place des mécanismes adéquats et formels de suivi de la mise en œuvre des recommandations d'audit. | Modéré |

Annexe 15: Angola - évaluation du système de passation des marchés du pays

I. Stratégie de passation des marchés de la Banque

1.1. La Banque continuera à soutenir les réformes engagées dans le domaine de la passation des marchés en Angola durant la période concernée par le DSP, notamment en : i) élaborant et en mettant en œuvre un plan de gestion des finances publiques, un plan de passation des marchés et un plan d'action dans le cadre de la mise en œuvre du PEMFSR; ii) en élaborant des mesures stratégiques dans le cadre des opérations PBO/PBG; iii) en mettant en œuvre la nouvelle « Politique de passation des marchés pour les opérations financées par le Groupe de la Banque » qui date d'octobre 2015 pour les nouveaux projets, qui devrait davantage prendre en considération le système de passation des marchés du pays; iv) en appuyant l'élaboration et la mise en œuvre du plan stratégique de la SNCP (Agence nationale des marchés publics); v) en organisant des formations complètes à l'intention du personnel de la SNCP ainsi que des formations relatives à la passation des marchés au niveau provincial; et vi) en offrant un soutien et une formation pratiques aux agents d'exécution de projets financés par la Banque.

II. Cadre législatif et réglementaire

2.1. L'Angola a mis à jour son cadre juridique et réglementaire en 2016 afin de moderniser son système de passation des marchés publics. Une nouvelle loi sur la passation des marchés a été adoptée et est entrée en vigueur le 16 septembre 2016 (*Lei n° 9/2016* datée du 16 juin). Elle a été complétée par des règlements d'application déjà adoptés (caution de dossiers d'appel d'offres, procédures de passation des marchés immobiliers, enregistrement et homologation des prestataires, exécution des contrats-cadres et procédures y relatives). La loi s'applique aux administrations centrales et locales ainsi qu'aux entreprises publiques. Les méthodes de passation des marchés sont clairement précisées, même si la mise en concurrence pour l'attribution des marchés n'est pas l'option par défaut (l'une des méthodes de sélection soumise à des seuils et autres facteurs « essentiels »). Une nouvelle série de dossiers d'appel d'offres types a également été adoptée, afin d'aider à la bonne mise en œuvre de la loi.

III. Cadre institutionnel et capacité de gestion

3.1. Le système de passation des marchés publics est supervisé par un organisme créé à cet effet, à savoir la SNCP (*Serviço Nacional da Contratação Pública*). Toutefois, il convient de souligner que la SNCP est impliquée dans les opérations de passation des marchés puisqu'un décret de 2014 l'autorise à examiner toutes les procédures à soumettre avant l'examen par le ministre des finances. La loi de 2016 sur la passation des marchés offre la possibilité de créer des services de passation des marchés spécialisés au sein des entités adjudicatrices. Un service spécialisé a été créé pour gérer tous les contrats de passation des marchés supérieurs à 10 millions de dollars US, qui doivent être approuvés par le Président de la République. Certaines administrations centrales et locales disposent également de services de passation des marchés (c'est le cas du ministère de l'énergie et de l'eau). Il existe un site Internet consacré à la passation des marchés qui n'est pas mis à jour régulièrement. La SNCP produit des statistiques sur la gestion des marchés publics mais les informations ne sont pas complètes puisqu'elles s'appuient sur les données fournies par les entités adjudicatrices (qui ne fournissent pas toutes des informations). Un module de gestion des contrats ainsi que des informations relatives à l'étape de la passation des marchés, sont en cours de préparation en vue de leur intégration dans le système de gestion des finances publiques. Par conséquent, il sera possible de mieux se conformer aux procédures de passation des marchés et d'obtenir plus facilement les informations nécessaires pour produire des statistiques précises.

IV. Opérations de passation des marchés et pratiques du marché

4.1. L'absence de moyens constitue la principale contrainte en matière de passation des marchés publics. La SNCP prépare un plan annuel de formation et organise des formations à l'intention des entités adjudicatrices, y compris au niveau provincial. Toutefois, les formations dépendent de la demande et devraient également cibler d'autres parties prenantes du système de passation des marchés (à savoir les auditeurs, le secteur privé). La loi de 2016 relative à la passation des marchés prévoit un dispositif de gestion des contrats en matière de construction et de biens/services ainsi que des mécanismes alternatifs de résolution de conflits. Mais ces dispositifs ne sont pas encore mis en place de manière concrète.

V. Intégrité et transparence du système de passation des marchés publics

5.1. Des lacunes ont été observées dans le contrôle interne et externe : i) la SNCP est impliquée dans les opérations de passation des marchés, ii) l'entité responsable du contrôle des procédures internes en matière de gestion des finances publiques (*General Inspectorate of Finance - IGF*) manque de moyen et ses examens sont généralement a posteriori et non systématiques, iii) il n'existe pas d'entité indépendante chargée de la passation des marchés qui s'occupe d'examiner la qualité des procédures y relatives. Toutefois, en 2016, la SNCP a procédé pour la première fois aux audits de la passation des marchés. S'agissant du mécanisme de recours, il n'existe pas d'organisme administratif indépendant chargé d'examiner les plaintes, ce qui pourrait saper la confiance du secteur privé dans le système de passation des marchés. La loi sur la passation des marchés en appelle à un comportement éthique des fonctionnaires qui interviennent dans les procédures de passation des marchés ainsi que des soumissionnaires, et prévoit des sanctions en cas de non-conformité.

6. Évaluation du risque fiduciaire lié à la passation des marchés

8.2. Dans l'ensemble, le risque relatif au système de passation des marchés est élevé. Le tableau ci-dessous résume les principaux facteurs de risque ainsi que les réformes actuelles et futures pour y remédier.

| N° | Facteurs de risque | Risque initial | Mesures de réforme | Risque résiduel |
|----|--|----------------|---|-----------------|
| 1 | Il n'existe pas de stratégie précise concernant le système de passation des marchés publics | Élevé | Élaborer et mettre en œuvre un Plan stratégique et opérationnel pour l'organisme de contrôle des passations de marchés publics (SNCP) | Modéré |
| 2 | La passation des marchés n'est pas prise en compte dans le système de gestion des finances publiques (SIGFI) | Élevé | Mettre en œuvre le module de gestion des marchés du SIGFI, y compris la formation des usagers | Modéré |
| 3 | Lacunes dans le système de contrôle interne, avec la SNCP qui intervient dans les opérations | Élevé | Créer un mécanisme de contrôle interne qui permettrait d'éviter l'implication de la SNCP dans les opérations | Faible |

| | | | | |
|---|---|--------|--|--------|
| 4 | Le mécanisme de recours est inefficace | Élevé | Créer un organisme de recours indépendant pour statuer en dernier ressort, comprenant des représentants des secteurs public et privé. | Modéré |
| 5 | Le niveau de capacité global en ce qui concerne la passation des marchés est faible | Élevé | Élaborer et mettre en œuvre un plan global de renforcement des capacités | Modéré |
| 6 | Les offres sont dépouillées le jour ouvrable suivant la date de soumission. Si le contexte le justifie, l'ouverture des plis peut avoir lieu dans un délai de 10 jours à compter de la date initiale. | Élevé | Revoir la loi, qui devrait prévoir l'ouverture des plis immédiatement après le délai de soumission des offres | Faible |
| 7 | Les informations sur le site Internet consacré à la passation des marchés ne sont pas à jour (documents juridiques, statistiques, publicités, etc.) | Modéré | Mettre régulièrement à jour les informations du site Internet (centraliser les informations concernant toutes les offres, les informations sur les attributions des marchés, les informations sur les plaintes traitées, etc.) | Faible |

Annexe 16: Principales études analytiques consultées

1. BAD (2012). Aperçu du secteur privé en Angola en 2012
2. BAD (2012). Aperçu du secteur des transports en Angola.
3. BAD (2013). Revue des études économiques et sectorielles de la BAD (2002-2010)
4. BAD (2013). « Inclusion financière en Afrique ».
5. BAD (2014). Angola : rapport analytique sur le secteur de l'énergie.
6. BAD (2016). Stratégie du Groupe de la Banque pour l'emploi des jeunes en Afrique pour la période 2016-2025.
7. BAD (2016). Nourrir l'Afrique : stratégie pour la transformation de l'agriculture en Afrique pour la période 2016-2025.
8. BAD (2016). Le Nouveau pacte du Groupe de la Banque pour l'énergie en Afrique pour la période 2016-2026.
9. BAD (2016). Stratégie en matière de genre pour la période 2014-2018
10. BAD (2016). Nourrir l'Afrique : stratégie pour la transformation de l'agriculture en Afrique pour la période 2016-2025.
11. BAD (2016). Stratégie d'industrialisation du Groupe de la Banque pour l'Afrique pour la période 2016-2025.
12. Deloitte and Touché (2015). *Angola 2015 Banking Review*, octobre 2015.
13. Esterhuizen, I. Public, « private investment needed to tackle SADC power deficit », *Engineering News*, 11 septembre 2012.
14. Economist Intelligence Unit (2016). *Country Report, Angola*, juin 2015.
15. Gouvernement angolais (2003). Stratégie de réduction de la pauvreté en Angola : réinsertion sociale, reconstruction et stabilisation économique. Septembre 2003.
16. Gouvernement angolais (2011). Étude du réseau de métro léger pour la ville de Luanda. Ministère des transports.
17. Gouvernement angolais (2011). Stratégie et politique de sécurité énergétique nationale. Ministère de l'énergie et de l'eau.
18. Gouvernement angolais (2012). Plan de développement national pour la période 2013-2017.
19. Gouvernement angolais (2013). Stratégie et politiques nationales pour le développement du secteur des transports pour la période 2013-2017.
20. Gouvernement angolais (2013). « Plan d'action pour le secteur de l'énergie et de l'eau pour la période 2013-2017 ».
21. Gouvernement angolais (2014). Programme national de réhabilitation, d'extension et de modernisation du réseau ferroviaire. Ministère des transports.
22. Gouvernement angolais (2014). Projet de transformation du secteur de l'énergie (PTSE). Ministère de l'énergie.
23. Gouvernement angolais (2016). Rapport sur le budget de l'État - Relatório de Fundamentação do Orçamento do Estado.
24. Gouvernement angolais et Gouvernement norvégien (2012). Renforcement institutionnel des secteurs de l'énergie et de l'eau en Angola.
25. OIT (2014). Organisation internationale du travail : Rapport sur la protection sociale dans le monde : bâtir la reprise économique, le développement inclusif et la justice sociale, 2014-2015.
26. FMI (2015). Rapport des services du FMI au titre de l'article IV. Novembre 2015.

27. FMI (2015). Perspectives de l'économie mondiale pour l'année 2015.
28. Institut national de la statistique (2013). Enquête intégrée sur les conditions de vie de la population - IBEP (Rapport analytique, Vol III - Profil de la pauvreté).
29. Mwale, S. et Davidson, I.: *Security Analysis of Electric Power Supply in SADC Region*. 25 mai 2015.
30. OSISA (2013). Activités de l'industrie pétrolière en Angola. Rapport préparé par Open Society Initiative for Southern Africa.
31. Pushak, N. et Foster, V. (2011). « Angola's Infrastructure: A Continental Perspective ». Diagnostic des infrastructures nationales en Afrique. Banque mondiale.
32. Programme des Nations Unies pour le développement (2014). Rapport sur le développement humain 2014. Pérenniser le progrès humain : réduire les vulnérabilités et renforcer la résilience. New York, États-Unis.
33. UNICEF (2013). Angola : protection sociale et perspectives. Juin 2013. www.imf.org/external/country/AGO/rr/2013/060513ap.pdf
34. Forum économique mondial (2014). Rapport sur la compétitivité mondiale 2014-2015 établi par le Forum économique mondial.
35. Banque mondiale (2006). « Angola Country Economic Memorandum: Oil, Broad-Based Growth and Equity », Banque mondiale, octobre 2006.
36. Banque mondiale (2015). Rapport Doing Business 2016